

Ban et arrière-ban d'Anjou

Convocation de 1639

Bibliothèque Municipale d'Angers, Ms 1183 (981) folios 146 à 196

Retranscription et analyse par Odile Halbert, 2008

Table des matières

Table des matières	1
Contexte historique	5
Les épidémies en 1639	5
Glossaire	6
Table alphabétique	7
Bibliographie	7
Légende	8
liste des problèmes :	8
Retranscription du document	9
Urbain du Ridouet S ^f de Burons	9
Honoré de Martigné	9
Gédéon de Soucelles	10
Paul de Soucelles	11
Jean de Tessé sieur de Mergot	11
Jean Le Masle	11
François Amoureuse S ^f du Verger	13
René de La Rivière	13
Jean de Vaugirault	14
Julien Hullin S ^f de la Fresnaye	14
Jean Fleuriot	15
René d'Andigné S ^f de Chitré	16
François d'Andigné S ^f de Chitré	16
Jean Reverdy S ^f de Marcé	16
Julien Du Mur S ^f du Blandouet	17
Pierre Rousseau S ^f de la Richaudaie	17
Brice de Bellanger	18
Antoine Tillon S ^f de Varannes	18
René de Champagné S ^f de la Pommeraie	19
Jean de Mondières S ^f de Chastillon	20

Eustache de la Fontaine.....	20
Charles de Sorhouet S ^f de Pommerieux.....	21
Hardy le Peigné S ^f de l'Ormoie	21
René Gouffier	22
René Legay	22
Louis Giffart	23
René Rousseau S ^f du Chardonnay.....	24
François Rousseau S ^f du Perrin.....	24
Jean d'Andigné S ^f de la Ragotière	25
Joseph d'Andigné S ^f de la Ragotière	25
François de Channé	26
Bonaventure de Dieuzie	26
Jean de Vaucené S ^f de la Ménardièrè	27
Georges Du Breil S ^f de Livré.....	28
Joachim de Soussay S ^f de la Guichardièrè.....	28
Jacques de Mesnières S ^f de la Chapellièrè	29
Philippe Le Maire S ^f de Launay-Guinguenièrè.....	29
René de Pennard S ^f de Forges.....	30
Gilbert Chenu S ^f du Bois Plessis.....	30
François de l'Esperonnièrè S ^f de la Roche-Bardoul	31
Claude de Binel S ^f de la Brechoire.....	32
Pierre Drouillard S ^f de l'Ebaupinaie.....	33
Charles Sibille.....	33
Jacob Morel	34
Joachim Le Commandeur S ^f de Mont Renou	34
Charles Le Roy S ^f de la Vérouillèrè	35
Joseph Morel S ^f des Landelles.....	36
René d'Escoublant S ^f de la Souvardaine	36
René Le Roy.....	37
Michel d'Escoublant S ^f de la Touche	37
Pierre d'Escoublant S ^f du Vivier	38
René Boylesve S ^f du Goismard	38
Pierre Le Clerc.....	39
René Veillon S ^f de la Rivière	39
Jean Veillon S ^f de la Basse-Rivière	39
René Du Tertre S ^f du Bois-Joulain.....	40
Jean Du Chesne S ^f des Vallées.....	40
Pierre Du Chesne	41

Jean de Fesques S ^f de Marmande	41
Gabriel Sarazin.....	42
Zachary Des Landes	42
Marquis de Salles S ^f de Beaumont	43
Louis de Cheverüe	43
Claude Du Bois S ^f de Maquillé.....	44
Mathurin Sibille S ^f de la Buronnière	44
Louis Du Bois	45
Jean Le Bel S ^f du Chatelier	45
Mathurin de Jarzé S ^f de Millé les Loges.....	46
Charles Honoré de Marval S ^f de Marval, de Picardie	46
Paul Crespin S ^f de Cussé.....	46
René de Mergot S ^f de Montergon	47
Jean de la Martinière	47
François de Scépeaux.....	48
François de Pennard S ^f du Port de Miré	49
Guillaume Drouet.....	49
René Du Mortier S ^f de la Ruchênière.....	50
Tristan Erreau S ^f de la Batardière	50
Pierre de la Motte S ^f de la Motte-Baracé	51
Léon le Recouvreur S ^f du Ponge	52
Jean de Saint-Aubin S ^f de la Pincaudière	52
Claude Collasseau S ^f du Houx.....	53
Jean Le Bascle S ^f du Marais.....	54
François de la Poëze S ^f de la Jonchère.....	54
Ollivier de la Perrine	55
René Nicolas S ^f de la Fardellière	55
Esmar Le Roy S ^f de la Roche Verouillère	56
François d'Aubigné S ^f du Bois-Robert	57
René de Gascoïn	57
Vincent Morisson	58
Joachim de La Chesnaie S ^f de Congrier.....	59
Louis de l'Estoille S ^f de Bouillé St Pol.....	59
Antoine Rousseau S ^f du Perrin	60
René de Saint-Offange S ^f de l'Espronnière	60
Louis Gastinel S ^f de la Feillotièrre	61
Julien de Guerchais S ^f de Fontenaye	62
Jean Jarret S ^f de Davy	62

Guy Du Morderet S ^f de la Chevrie	63
Jacques d'Andigné S ^f de Maubusson	64
Urbain de Rabestan S ^f de Sourches	65
François Crespin S ^f de la Chabosselaie	65
Jean Le Moynes	66
René de Dieusie S ^f de Sermont, pour son père.....	66
Jacques de Dieusie S ^f de Sermont	67
Jean Veillon S ^f de la Basse-Rivière	67
Pierre Crespin S ^f des Clotteaux	67
Pierre de Chivré S ^f des Châtaigners	68
François Erreau	68
Benoît de Hebert	69
François de Torchart S ^f de la Chevalerie	69
de Cheverue S ^f de Chemant	70
Guillaume de la Tribouille S ^f de Beauchêne	70
Urbain Du Chastelet S ^f du Rossay	71
Charles Le Restre S ^f de l'Aubinière	71
Simon de La Porte	72
César Lefebvre S ^f de Champigné	73
Adrien Le Jumeau	73
Claude de La Crossonnière S ^f de la Crossonnière	74
Charles Jarret S ^f du Boulay	74
Anselme Girard de Charnacé	75
Claude Le Vesque	76
Paul Crespin S ^f des Mottes	76
Charles Gourdon	77
René et Louis Le Clerc des Aulnais	77
Antoine Lemasson	78
Claude Pantin S ^f de la Hamelinière.....	78
Claude de Lancrau	79
Joseph Du Bois S ^f d'Argonne.....	79
Louis de Launay S ^f de la Maldemeure	80
François Du Filia.....	80
Charles du Bellay	81
François de La Haie S ^f du Coudray	82
Antoine Le Gras S ^f de l'Augardière	82
Jean Du Mortier	83
Louis de Chérité	83

Christophe de La Grée	84
Jacques de Briant.....	84
Anne de Bertin.....	84
René de Racappé S ^r de Meignannes.....	85
Sébastien de la Renardière	85
François Du Puy	86
Gilles Du Breil S ^r de la Groisardière	86
François Barillon S ^r du Somloire	86
Louis de Saint-Ouan.....	87
Pierre de La Croix.....	88
René Hullin S ^r de la Bouguelière.....	89
Georges Hullin S ^r de la Chabossière	89
François Mullet S ^r de la Girouzière	90
Pierre des Renardières.....	90
René d'Aubigny	91
René de Limesle S ^r de la Bouveraie	92

Contexte historique

Les épidémies en 1639

Une grande partie de ceux qui répondent à la convocation du ban et arrière-ban de 1639 sont âgés, et mêmes nés avant 1580. Outre le fait que l'on vit en moyenne 40 ans à cette période, et que cet âge avancé est rare, on peut les regarder comme de véritables survivants qui ont traversé au cours de leur vie plusieurs épidémies importantes.

En effet, la peste bubonique sévit en Anjou par vagues successives en 1583 et 1640. En 1626, elle fait autant de ravages à Angers qu'en 1583. En même temps qu'à Angers, elle reparaît un peu partout en Anjou en 1631 et 1632.

« Elle frappe à nouveau Angers en juillet 1639 et « dès les premiers jours d'octobre, une terrible épidémie de dysenterie frappe de nombreuses paroisses de l'Anjou, avec une simultanéité et une brutalité étonnantes. Dysenterie bacillaire et peste sont des maladies trop distinctes l'une de l'autre et alors trop fréquentes pour que les contemporains s'y trompent. Valuche notre dans son Journal à l'année 1639 : *Au moins d'octobre, les maladies de discenterie se sont tant enracinées de tous costés tant ès-villes et aux champs que homme vivant n'avoit point veu si grande mortalité pour estre universelle.* »¹

La convocation du ban et arrière-ban est l'occasion de déplacements, et les déplacements sont susceptibles de véhiculer les épidémies. [Mettre ici l'étude sur les paroisses concernées du début de la mortalité](#)

¹ François Lebrun, *Les Hommes et le mort en Anjou* aux 17^e et 18^e siècles, Flammarion, 1975, p.228

Glossaire

Apparoir. v. n. terme de Palais. Estre évident, estre manifeste. Ce n'est point assez de dire qu'on a des titres, il faut les faire apparoir. Il a fait apparoir de son bon droit. (Dictionnaire de L'Académie française, 1st Edition, 1694)

Ban : Assemblée de la Noblesse, lorsqu'elle est convoquée par le Prince, pour le servir à la guerre. On dit ordinairement, ban et arrière-ban. 'Jean-François Féraud: *Dictionnaire critique de la langue française*, Marseille, Mossy 1787-1788)

Équipage. s.m. Se dit du train, de la suite, mulets, chevaux, carrosses, valets, hardes, &c. *Grand, superbe équipage. Équipage de guerre. Équipage de chasse. Son équipage est parti & arrivé. Il a perdu son équipage. Faire son équipage. Les équipages de l'armée. Se mettre en équipage.* (Dictionnaire de L'Académie française, 4th Edition (1762)

Gravelle. s.f. Maladie causée par du sable ou du gravier, qui fait obstruction dans les reins ou dans les uretères (Dictionnaire de L'Académie française, 4th Edition, 1762)

Partement : départ (mot vieilli)

Table alphabétique

Le classement alphabétique tient compte des normes actuelles de tri, à savoir, les particules « d', de » à la fin, et les autres particules devant : « du, des, l', la, le, les ».

Amoureuse, 16	Du Mordret, 94	La Martinière, de, 69	Merval, de, 66
Andigné, d', 31	Du Mortier, 73, 121	La Motte, de, 75	Mesnières, de, 36
Andigné, d', 19, 20, 31	Du Mur, 21	La Perrine, de, 81	Mondières, de, 25
Aubigné, d', 84	Du Puy, 125	La Poëze, de, 80	Morel, 45, 48
Aubigny (d'), 132	Du Ridouet, 11	La Porte, de, 108	Morisson, 86
Barillon, 126	Du Tertre, 55	La Renardière, de, 124	Mullet, 131
Bellanger, de, 23	Duchesne, 56	la Rivière, de, 16	Nicollas, 82
Bertin, de, 123	Erreau, 74, 103	La Tribouille, de, 106	Pantin, 116
Binel, de, 42	Escoublant, d', 49, 51	Lancrau, de, 116	Penard, de, 38
Boylesve, 52	Fesques, de, 57	Langelier, de, 29	Pennard, de, 71
Briant, de, 123	Fleuriot, 18	Launay, de, 118	Petit-Jean, 83
Champagné, de, 24	Gascouin, de, 85	Le Bascle, 79	Pierres, 101
Channé, de, 32	Giffart, 29	Le Bel, 64	Rabestan, de, 96
Charnacé, de, 112	Girard, de, 112	Le Clerc, 53, 114	Reverdy, 21
Chenu, 39	Gouffier, 28	Le Commandeur, 46	Rousseau, 22, 30, 89
Cherité, de, 121	Gourdon, 114	Le Gay, 28	Sain-Ouan, de, 127
Cheverue, de, 9, 60	Guerchais, de, 91	Le Gras, 120	Saint Aubin, de, 76
Chivré, de, 102	Hebert, de, 104	Le Jumeau, 109	Saint-Offange, de, 90
Collasseau, 77	Hullin, 17, 129, 130	Le Maire, 37	Salles, de, 60
Crespin, 67, 97, 101, 113	Jarret, 92, 111	Le Masle, 14	Sarazin, 58
Delaunay, 131	Jarzé, de, 65	Le Masson, 115	Scépeaux, de, 70
Deslandes, 59	L'Esperonnière, de, 40	Le Moyne, 98	Sibille, 44, 62
Dieusie, de, 98	L'Estoile, de, 88	Le Peigné, 27, 28, 36	Sorhouette, de, 26
Dieusye, de, 33	la Carye (de), 101	Le Raistre, 107	Soucelles, de, 13
Drouet, 72	La Chesnaye, de, 87	Le Recouvreur, 75	Soussay, de, 35
Drouillard, 43	La Croix, de, 128	Lefebvre, 109	Tessé, de, 14
Du Bellay, 119	La Crosseonnière, de, 111	Leroy, 9, 47, 50, 83	Tillon, 23
Du Boys, 61, 63, 117	la Fontaine, de, 25	Levesque, 113	Torchard, de, 105
Du Breil, 35, 126	La Grée, de, 122	Limesle, de, 133	Vaucené, de, 34
Du Filia, 118	La Haye, de, 120	Martigné, de, 11	Vaugirault, de, 17
		Mergot, de, 68	Veillon, 54, 100

Bibliographie

Marie-Antoinette d'Andigné, *Généalogie de la Maison d'Andigné*

Abbé A. Angot, Dictionnaire de la Mayenne

Potier de Courcy, *Armorial de Bretagne*

Joseph Denais, *Armorial de l'Anjou*, 1899

Paul de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou*, 1666, par Voisin de la Noirays, 1890

François Lebrun, *Les Hommes et le mort en Anjou aux 17^e et 18^e siècles*, 1975

Célestin Port, *Dictionnaire du Maine et Loire*, 1876)

Légende

La retranscription littérale est dans ce caractère.

[54 ans] indique l'âge exact retrouvé, **[environ 54 ans]** l'âge approximatif

Le folio est indiqué dans ce caractère.

La date est dans ce caractère lorsqu'elle est report.

Les commentaires ajoutés sont dans ce caractère.

Les notes de bas de page sont accompagnées de leur source.

liste des problèmes :

f°156 (manque une ou deux lignes)

f°156v (manque une ligne)

f°157 (manque 2 lignes)

f°159v (manque une ligne)

f°160 Charles Leroy escuyer (manque la moitié de la ligne)

f°164 Loys de Cheverue écuyer S^r des (manque partie de la ligne)

f°164v (manque la première ligne, qui doit être la date)

f°166v (manque une ligne, et voir s'il ne manque pas une double page, car Charles drouet ne peut pas être le fils aîné de Jehan de la Martinière)

f°166-167 il y a deux fois la même page, ce qui fait d'ailleurs que le nom des pages retombe ensuite correctement : une page manque et une en double

f°171v (manque plus d'une ligne)

f°173 (manque dernière ligne)

f°174 (manque au moins une ligne)

f°176 (manque la dernière ligne)

f°176-177 j'ai un problème de continuité du texte

f°178 (manque la première ligne qui est la date)

f°180 (manque partie de la dernière ligne, et sans doute plus)

f°182v (manque une demi-ligne)

f°184 (le texte en marge est rogné)

f°186 (dernière ligne tronquée)

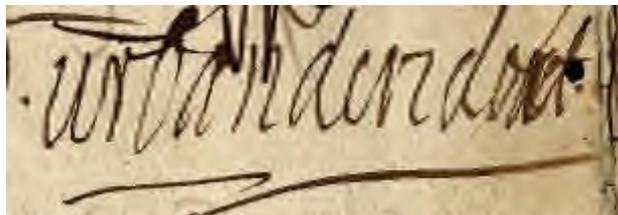
f°187v (manque la ligne du haut qui doit être la date)

Retranscription du document

Urbain du Ridouet S^r de Burons

f°147 : Du lundy vingt ungieme mars mil six cens trente neuf

A comparu en personne Urban Du Ridouet²⁻³ escuyer S^{gr} de Burons demeurant au lieu seigneurial du Tesnière⁴ paroisse de Soucelles lequel a déclaré qu'il a ung sien fils Jacques de Ridouet⁵ escuyer S^{gr} de Burons qui sert le roy dans le régiment du S^{gr} de Couesmes en quallité de lieutenant du S^{gr} de Courteil cappitaine et maître dudit régiment dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il fera apparoyr de certificat dans quatre sepmaines en la forme prescrite par le règlement de sa Majesté ... du ban et arrière ban et faire déclaration de ses biens dans huitaine.



Honoré de Martigné

f°147 Du lundy vingt ungieme mars mil six cens trente neuf

Honoré de Martigné⁶⁷ escuyer S^{gr} de Ville Noble et de Martigné⁸, y demeurant paroisse St Denys

² De Ridouet – de la Galaisière, - de Sanzay ou Sancé, - de la Giraudière, - de Rouveau, - de Montiengouin, - de Burons ; dont Jacques, écrivain du 16^e siècle. – *De sable à trois triangles d'or rangés en fasce, accompagnés de trois molettes aussi d'or à l'orle ou bordure de même.* – Audouys, mss. 994, p. 153. – D'Hozier, mss. pp. 304, 421. – Mss. 439. – Peinture, église de Montpollin. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

³ Jacques RIDOUET, Ecuyer, Sr de Burons et de Jancé, y demeurant paroisse de Saint-Martin de Sancé, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres, le 21 septembre 1668. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

⁴ les Tesnières : commune de Soucelles (49). – En est sieur n. h. René de la Renaudière, 1578, Charles de la Renaudière, 1602. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

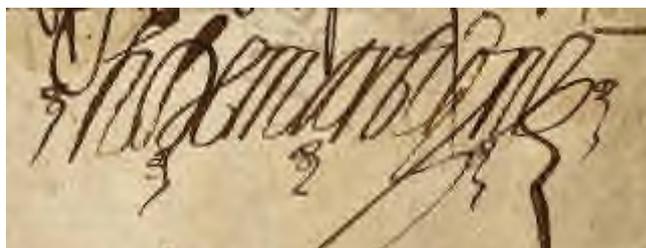
⁵ Jacques du Ridouet Sieur des Tesnières (Soucelles 49) fils de Urbain du Ridouet Sr du Buron (Avesse 72) est baptisé au temple de Sorges ponts de cé le 3 octobre 1614 soit 25 ans en 1639

⁶ selon l'Armorial de l'Anjou de Joseph Denais, cette famille de Martigné est traitée à *de la Genouillère*. Ce qui rejoint ce que donne ci-après l'abbé Angot.

⁷ de Martigné : famille qui porta à l'origine le nom de la terre de la Genouillière (Saint-Brice), qui en conserva le souvenir dans des armes parlantes : *D'azur à 3 genouillères d'argent, deux et un*, et dont une branche prit le nom de la terre de Martigné (Saint-Denis-d'Anjou). – *Antoine*, chevalier du Porc-Épic, est signalé avec Mathurin, son fils, parmi les personnages qui florissaient en Anjou au 15^e siècle ; le dernier fut tué au siège d'Ast, en Italie, sous Charles VIII. – Honoré, seigneur de Villenoble, maintint, le 18 mai 1668, sa qualité de chevalier et prouva par titres son ascendance jusqu'à son quatrième aïeul qui vivait en 1496. Il ne connaissait de ses nom et armes que ses 3 enfants mâles, dont l'aîné, Joseph, demeurant à Souvigné près La Flèche, s'était marié contre le gré du déclarant avec Marie de Quarebarbes. Il avait fait dresser de sa famille par Jacques Leloyer, d'Angers, une généalogie, qui fut imprimée en 1654 à La Flèche, chez Gervais Laboë, dont un exemplaire existe au château de la Maizerie (Izé). (Abbé A. Angot, *Dict. de la Mayenne*, 1900)

⁸ Martigné : commune de Saint-Denis-d'Anjou (53). – Jean de la Genouillière, S^{gr} de Martigné, et cité en tête des habitants de Saint-Denis qui donnent procuration pour soutenir un procès contre leur curé, 1^{er} avril 1399. – Henri de Martigné mourut le 8 août 1765. Les héritiers étaient : Pierre de Masseille, écuyer, demeurant à Nantes, mari d'Antoinette Moity, qui céda ses droits pour 150 L de rente ; René de La Haie, époux de Marie de La Courbe, héritier principal, qui donna la sienne pour 11 300 L en retenant l'usufruit ; Louis de La Lande, Marie de La Lande, veuve de Louis de Martigné, René Gautier de Brûlon, cédèrent aussi

d'Anjou a comparu en personne et dict estre estropyé d'une cuisse et d'une jambe dans la blessure qu'il y a receue comme il ... cy-devant ... arrière-ban en telle sorte qu'il ne se tient pas à cheval, c'est pourquoi à son très grand regret il ne peut faire le service en personne, mais offre fournyr en sa place d'un gentilhomme en équipage requis et convenable à la condition dudit S^r de Ville noble s'il se peult trouver sinon et à déffaut de ce contribuer à raizon de ses facultés et moyens et suyvant l'ordonnance de sa Majesté et ... qu'il est peult en son règlement dont luy avons décerné acte.



Gédéon de Soucelles

f°147v Du lundy vingt ungieme mars mil six cens trente neuf

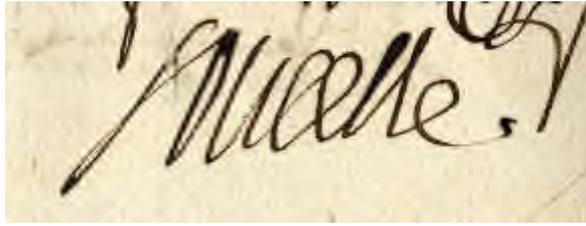
Me Gédéon (*papier déchiré, mais signé « de Soucelles⁹ »*) chevalier gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy **[environ 65 ans]**¹⁰ demeurant en sa maison de Soucelles¹¹ lequel a déclaré qu'il est aagé de soixante cinq ans et plus et partant qu'il ne peut servir en personne en ceste occasion sa Majesté et ... de la contribution ... que Henry de Soucelle escuyer ... son fils puisné non marié est au service du Roy en quallité de cappitaine de l'une des compagnies du régiment de Mr le Mareschal de Brezé gouverneur de ceste province dont luy avons décerné acte et enjoint de faire apparoyr dans quatre moys par certificat en la forme prescrite par le règlement de sa Majesté du service qui sera rendu par sondit fils.

leur part à Anne de La Lande, femme de César de Colasseau, qui reste seule héritière. Elle mourut le 7 juillet 1783, veuve, faisant son légataire universel Prosper-François de Colasseau, chevalier, ancien capitaine d'artillerie, demeurant au château de la Motte-Lizard, paroisse du Pé. (Abbé A. Angot, *Dict. de la Mayenne*, 1900)

⁹ de Soucelles – dont François, chevalier de Malte en 1526 ; Anceau et Marc, partisans protestants au 16^e siècle. – *De gueules à trois chevrons d'argent*. – Mss. 703. – Gohory, mss. 972, p. 103. – D'Hozier, mss, p. 84. – Gaignières, Armorial, mss. p. 6. – Audouys, mss. 994, p. 160. – Ménage, p. 436. – Mss. 995, p. 86. – Gencien, mss. 996, p. 63. – Dessin de Gaignières à Oxfort, d'après un tombeau à l'abbaye de Chaloché. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

¹⁰ Paul de Soucelles Sr de Soucelles, baptisé au temple de Sorges les ponts de ce le 23 août 1613, a 26 ans en 1639 - Henry de Soucelles Sr d'Oiré est né apres 1613 donc il a moins de 26 ans/ Leur père Gédéon de Soucelles Sr de Soucelles et d'Oiré n'a sans doute pas mentit sur son age né vers 1572 marié vers 1593 (Source : Stéphane Delanoue, 2014)

¹¹ Soucelles (49), commune du canton de Tiercé. ;.. Le fief, constitué dès le 15^e siècle, relevait de la terre du Petit-Fontaine en Cellières, réunie depuis le 15^e à Juvardeil. L'hébergement seigneurial qui n'est encore en 1412 qu'une maison avec douves, jardins et vergers, comporte dans l'aveu de 1442 « salles, portaux, tours, tourelles, douves, fossés, fuies, courtils ». Deux moulins à eau en dépendent, l'un dit de la Boire sur le Loir, l'autre sur la chaussée de l'étang du Follet ; un ancien moulin à frap sur la boire même de Soucelles était dès lors détruit. ... Le domaine appartient jusqu'à la fin du 17^e siècle à une famille de chevalerie qui en porte le nom et qui se signale dans les guerres anglaises et bretonnes. Ses armoiries portent *de gueules à trois chevrons d'argent*. Les deux frères qui la représentaient, employés par le roi à l'armée d'Allemagne en 1555-1556, se laissèrent gagner aux idées nouvelles et l'un d'eux, anceau de Soucelles, prit rang, dès son retour, parmi les chefs actifs du parti protestant en Anjou. Marc de Soucelles fit même sa déclaration en 1571 pour ouvrir un prêche en sa maison... (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)



Paul de Soucelles

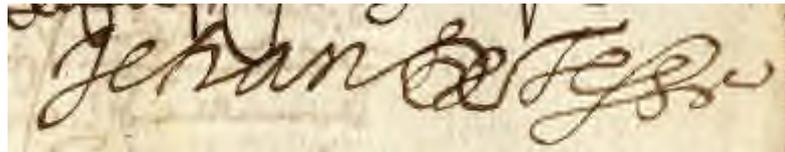
Ledit de Soucelles nous a remonstré que Messire Paul de Soucelles baron dudit lieu et y demeurant paroisse dudit lieu de Soucelles son fils aîné est absent de la maison que depuis quelque temps ... et est allé en la maison du S^r de **Myaunix** son beau-père dans la paroisse de **Rouans** païs de P... pour terminer quelques affaires qu'ils ont ensemble en telle sorte qu'il n'a eu avis de la présente convocation de ban, offre pour luy qu'à son retour de P... il le mettra en équipage convenable à sa condition pour y servir le Roy audit ban et arrière ban dont luy avons décerné acte et enjoint de faire trouver ledit sieur de Soucelles son fils avecq armes et équipage comme à sa condition au jour de la monttre générale pour y servir les ordres du Roy.

Signé : Soucelle

Jean de Tessé sieur de Mergot

f°148 : Du mardy XXII mars 1639

A comparu Jehan de Tessé¹² escuyer S^{gr} de Mergot¹³ demeurant audit lieu paroisse de Miré, lequel a déclaré qu'il est aagé de plus de soixante et huit ans et tellement indisposé ~~de sa personne~~ qu'il n'est plus en son pouvoyr de servir en personne offre mettre ung gentilhomme en sa place en équipage convenable à sa condition ou contribuer à proportion de son bien dont luy a esté décerné acte avecq injonction.



Jean Le Masle

f°148 Du mardy XXII mars 1639

Jehan Le Masle¹⁴ escuyer S^{gr} de la Motte¹⁵ et de Mauplan¹⁶ **[20 ans]**¹⁷ demeurant en la maison

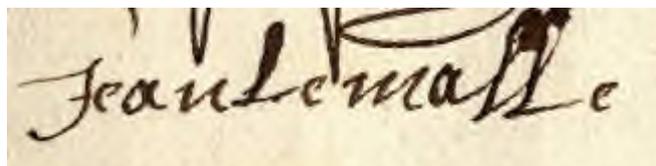
¹² de Tessé de Mergot, - de Saint-Loup, - du Grip, - de la Haie-Neuve, - de la Roë, - de Bularum. – *De sable à un lion d'or.* – Gohory, mss. 972, p. 18. – Roger, mss. 995, p. 8 – Gaignières, *Armorial*, mss. p. 14. – Audouys, mss. 994, p. 170. – *Sculpt.* à Mergot, paroisse de Miré. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

¹³ Mergot : commune de Miré (19)). – Ancien fief et seigneurie avec château, résidence depuis au moins le 15^e jusqu'au 17^e siècle de la famille de Tessé, qui reportait l'hommage au château du Port. – en est sieur Olivier de Tessé en 1637. – dès 1643 Pierre de La Haye, mari d'Esther des Rotures ... (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

¹⁴ Le Male ou Le Masle de Monplan, - d'Écorse, - de la Chevière, - de la Mothe-du-Pendu ; - dont Jean, écrivain poète du 16^e siècle. *D'argent à trois membres virils pendants au naturel, ornés de leurs poils de sable.* Audouys, mss. 994, p. 117 – Nencien, mss. 996, p. 53 (J. Denais, *Armorial d'Anjou*)

¹⁵ la Motte aliàs Pendu : commune de Morannes (49). – village et moulin à eau - *Terra que dicitur Apendutum 1036-1049* (Cart. St-Aubin, fol. 25) - *Molinus de Pendu qui est apud Dalmariacum 1100 circa* (Pr. de Daumeray, ch. 30). – *Molinus de Pendu 1114-1120* (2e Cartul. St-Serge, p. 169 et 90) 1190-1200 (Juigné-la-P., ch. or.). – *Duo molendina apud Pendu 1429* (lb.). – *Locus et feodum de Mota de Pendu 1296* (G 4). L'origine du nom remonte comme on voit un peu plus haut que ne l'enseignaient en 1868

Descorces¹⁸ paroisse de Moranne lequel a déclaré qu'il a intention servir en personne sa Majesté en ceste occasion mais qu'il ne peut se mettre en équipage convenablement a sa qualité attendu que tous les biens dont feu Loys Lemasle vivant escuyer S^{gr} de Monplan et damoiselle Simone de Sorhouette¹⁹ ses père et mère luy ont fait démission sont saisis à la requeste de ... procédant ladite démission et judiciairement affermé ... la somme de six cent livres sy le total de ladite ferme ne luy est délivré, dont luy a esté décerné acte.



les sœurs de la Charité de Ste-Marie aux petites filles de l'école. D'après leurs dictées « le hameau aurait pris son nom parce que les révolutionnaires de 1793 y pendaient les pauvres victimes qui tombaient entre leurs mains barbares. » — Grille, sans plus de raisons, l'attribue à l'existence de fourches patibulaires. — Le nom primitif indique « une annexe » et s'explique peut-être par ce fait qu'à cette époque, d'après un des textes cités, l'emplacement aurait dépendu de la paroisse de Daumeray. — L'agglomération s'est formée autour des moulins dont on constate l'existence dès le 11^e s. Près de la butte, le long de la rivière, on voyait encore il y a 30 ans les traces d'un cimetière. — La dîme et le principal revenu en appartenait à l'abbaye de St-Serge. Le fief où ils étaient établis, successivement accru de petits fiefs voisins, formait une seigneurie importante désignée d'ordinaire sous le nom de la Motte-de-Pendu, dont le manoir primitif était depuis longtemps ruiné déjà au 15^e s. — « Ma mote de Pendu assise en la paroisse de Morannes, où jadis avoit maisons et demeure, douves et fossez », dit l'aveu de 1494. Le seigneur avait ses armes dans la chapelle St-Louis, formant une aile de l'église paroissiale et dont il s'attribuait la propriété. — En est sieur Hugo de Corcillon 1280, son frère Guillaume 1296. — La terre passe ensuite à la famille des Roches, dont une fille Marguerite des Roches épousa le 28 mars 1370 Jean Clérembault. Elle y réunit par acquêt le fief du Génétay, les moulins de Colombeau et Pile Salbert; — et épousa en secondes noces Geoffroy de la Tour-Landry; mais son fils Gilles Clérembault hérita d'elle, 1391-1417. — En est sieur Simon Auvé, chevalier, mari de Marguerite Clérembault 1417, 1447, Louis Auvé 1520, mari de Renée Clérembault, qui acquit vers 1198-1505, de Geoffroy Lefrère, le domaine de Cutesson; — Renée Auvé, veuve en premières noces de Madelon de Brie-Serrant, épouse en secondes noces de Jean de Chourses, 1519, 1583; — Claude de la Jaille. par acquêt, 1583, 1600, Urbain de la J 1610. 1616, qui y réunit en 16-26 sur les héritiers de Guillaume Lepelletier le lieu de la Guyonnière; — Pierre Leclerc, sieur des Roches, mari d'Elisabeth de la Jaille, 1646, 1657, Urbain Leclerc, 1657, sur qui le domaine entier avec la Guyonnière. Cutesson, Colombeau, le Genetay, fut saisi et adjugé judiciairement aux Ursulines d'Angers le 4 juillet 1676. — De beaux plans, avec vues à vol d'oiseau des édifices, en existent aux Archives départementales. — Les moulins dont un à blé, l'autre à papier, furent vendus nationalement le 14 avril 1791 — Le pâtis dit de la *Motte au Pendu* était une haute futaie, dépendant du Génétay, qui en avait accordé l'usage à ses 12 tenanciers, à la charge de le reboiser avec du plant fourni par le seigneur. — François Grille, dont la jeunesse s'est passée dans le pays, a adressé une jolie *Épître aux Moulins de Pendu*. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

¹⁶ Monplan : commune de Morannes (49) — « Le domaine, oustel, etc..., avecques les terres d'environ la mote, appelée la Motte-de-Montplant et un lieu où souloit avoir maison appelée la Galardonnière, garenne à toutes bêtes rouges et noires, grousses et menues », appartenant en 1417 à Jean Rouzé. — à Jean Lemasle, héritier d'Antoinette Barrault, sa mère, 1490, - en 1528 à François Barrault, chanoine d'Angers en 1580, - en 1601 à Françoise Dogier, femme de Louis Lemasle, héritière d'Antoinette Barrault, veuve de Jacques Lemasle, - en 1623 à n. h. Louis Lemasle, écuyer, mari de Simonne de Sorhouette; - réuni au milieu du 18^e siècle à la terre de Chandemanche, et vendu nationalement le 7 thermidor an IV sur Mme Boylesve de Soucelles — aujourd'hui domaine des Hospices d'Angers (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

¹⁷ Jean Le Malle est baptisé à Morannes le 10 novembre 1618, donc 21 ans en 1639

¹⁸ l'Écorce : commune de Morannes (49). — Ancien fief avec logis noble, dont est sieur en 1613 Pierre Turpin. — Louis Lemesle, écuyer, 1618, dont la veuve, Elisabeth de Sorhouette s'y remarie dans la chapelle seigneuriale le 28 mai 1639 à Arnault de Saint-Badel, capitaine appointé dans la citadelle du Havre. — Jean Lemesle, qui épouse à Durtal le 23 janvier 1642 Catherine Froger ... (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

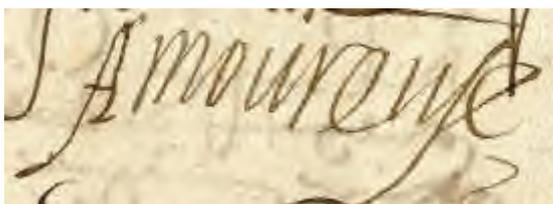
¹⁹ « Les bans desdits de Saint Badel et Sarhoet ont esté faitz tant en l'église de Moranne qu'en l'église parrochiale du Havre de Grace pour un ban et a esté dispense sur deux bans ainsy qu'il nous a apparu par l'attestation de Messire Roland Leirel docteur en théologie, vicaire général de monsieur le révérend archevesque de Rouan, curé dudit Havre de Grace, ledit certificat en date du 3^e jour de juin, signé Leirel, lequel certificat est demeuré, et le neufviesme dudit mois de Juin an susdit ont esté espousés par moy Christophle Garnier prêtre sousigné en la chapelle du Buron paroisse de Moranne et par permission de Monseigneur le révérend évesque d'Angers en présence ds sousigné. Signé César Lefebvre, Jusqueau. » (Registre paroissial de Morannes)

François Amoureuse S^r du Verger

f^o148 - f^o148v Du mardy XXII mars 1639

François Amoureux²⁰⁻²¹ escuyer S^r du Verger²² demeurant au bourg et paroisse de Chantocé a dict que raison de sa pauvreté il a esté contrainct continuer le service qu'il a esté contrainct rendre depuis dix ou douze ans audit ... au S^r conte de Vertuz²³ et attendu qu'il n'a aucuns fiefs terres hommages ne de biens joint son grand aage de soixante dix

dix ans et plus et qu'il est incommodé en sa personne d'une hernie il ne peult rendre aucun service en ceste occasion, dont luy a esté décerné acte.



René de La Rivière

f^o148v Du mardy XXII mars 1639

René de la Rivière²⁴ escuyer S^r du lieu de Sorde demeurant à la Roche Tabuteau²⁵ paroisse St Martin de Beaupreau lequel a dict qu'il a bonne volonté de servir le Roy mais le bien qu'il possède qui est au dessoubz de cent cinq livres sol ne peult suffir le mettre en équipage convenable à sa condition, ny mesmes servir à pied à raison de l'incommodité continuelle, et de fait qu'il luy est impossible d'aller servir le Roy en ceste occasion sans l'ordre et assistance de ceux qui ny peuvent aller et qui ont ... dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il baillera l'estat de ses biens dans huitaine.



²⁰ Amoureuse de Vernusson, - du Mureau, - de la Bellotière, - des Landes. *D'azur à trois têtes d'aigle arrachées d'or posées deux et une et accompagnées de six trèfles d'argent, trois rangés en chef, et trois en pointe posés deux et un.* - D'Hozier, Touraine, mss. p. 129. - Gencien, mss. 996, p. 12. - Mss. 995, p. 99. - Gaignières, Armorial, mss, p. 47. - Mss. d'Orléans. - Roger et l'Armorial de 1608, mss. 995, p. 14 et 23, n'indiquent pas les trèfles. - Dumesnil d'Aussigné, mss. 995, p. 11, dit les aigles becquées d'argent. - Mss. 439, titres de la Bibliothèque Nationale. (Denais, *Armorial d'Anjou*)

²¹ René AMOUREUSE, Ecuyer, sieur de Vernusson, René Amoureuse, son fils, demeurant paroisse de Jallais. - Pierre AMOUREUSE, Ecuyer, seigneur du Mureau et de la Blottière, demeurant paroisse Saint-Pierre, élection d'Angers, eurent acte de la représentation de leurs titres, scavoir ledit Pierre le 14 juin 1667 et ledit René le 6 octobre 1668. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays, 1890*)

²² le Verger : lieu non identifié car beaucoup du même nom

²³ La terre de Chantocé appartient alors à Claude Bretagne, comte de Vertu, qui demeure au château, et y assassine, sous les yeux de la belle Catherine de la Varenne, sa femme, qu'il pardonne et qu'il adore plus que jamais, son amant La Troche, surpris par trahison, comme Bussy d'Amboise. Leur fille Marie y épousa le 6 mars 1928 Hercules de Rohan-Montbazon. (d'après Célestin Port)

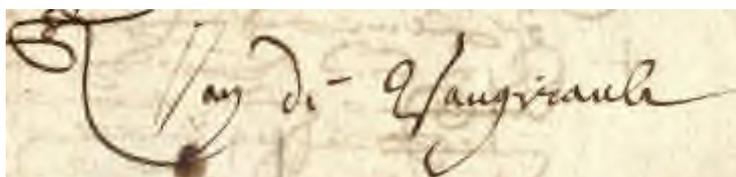
²⁴ de La Rivière de la Roche-Tabuteau. - *Fuselé d'or et de gueules au franc quartier d'hermines.* - Audouys, mss. 994, p.155. - Armorial, mss. de Dumesnil, p.18. - Le mss. 439 dit ... *d'azur à la fasce fuselée de gueules...* (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

²⁵ la Roche-Tabuteau : commune de Beaupréau (49). - Ancien fief et seigneurie avec maison noble et vaste étang, aujourd'hui desséché, de près de 3 hectares. - En est sieur Guillaume Legras 1470, Jean Legras 1558, Guillaume Legras, de qui est veuve en 1589 Jacqueline Chapperon, Renée Malineau 1631, qui l'apporte en 1635 à René de la Rivière, mort en 1648. - George sde la Rivière 1651, qui épousa le 19 juillet 1692 Charlotte Camus de Villefort ... (C. Port, *Dict. Maine et Loire, 1876*)

Jean de Vaugirault

f°149 - Le mercredi vingt sixiesme mars 1639

Jehan de Vaugirault²⁶-²⁷ escuyer fils de deffunt Jehan de Vaugirault vivant escuyer S^r de la Boizardière et du Breil et de demoiselle Jehanne de Telour, lequel a déclaré qu'il va servir le Roy en son armée nouvelle en quallité d'enseigne de la compagnie du S^r Chevallier de Julliesne soubz la charge de Mr l'archevesque de Bordeaux comme il a fait apparoyr par escript de certificat du vingt de ce moys signé Le Chevallier de Julliesne scellé, déclare que la demoiselle sa mère sera exempté de l'arrière ban conformément à ... règlement de sa Majesté ... qu'il offre servir dans les armées ... dont luy a esté déderné acte et ordonné qu'il apportera certificat conformément audit règlement dans deux moys.



Julien Hullin S^r de la Fresnaye

f°149 Le mercredi vingt sixiesme mars 1639

Jullien Hullin²⁸-²⁹ escuyer S^r de la Fresnaye demeurant en sa maison de St Amadour³⁰ paroisse

²⁶ de Vaugirault : L'armorial de l'Anjou, de Joseph Denais, donne de Vaugirault (voir de la Chapelle, et de Vaugirault de Geussant, du Cherreau, de Rochebonne, de la Guérinière, de la Massonnière, de Bouzillé, dont Jean, évêque d'Angers 1731-1758. *D'argent à une aigle à deux têtes éployée de sable becquée, éclairée et onglée de gueules*. Mss 439. Cauvin, p.237. – D'Hozier, mss., Pierre.216, 217, 313, 580. – Sculp. 18^e siècle à l'Évêché d'Angers. – Répertoire archéologique de l'Anjou, 1863, p.289. – Voir Vollaige.

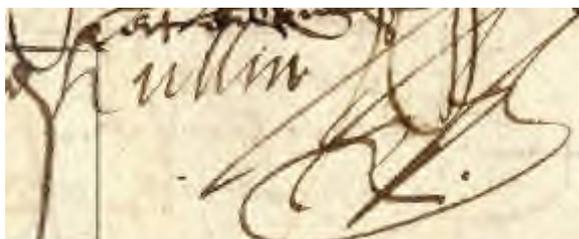
²⁷ Georges de VAUGIRAULT, Ecuier, S^r de Guérinière, épousa Charlotte de Channé, veuve dudit Georges, demeurant paroisse de Saint-Florent-le-Viel, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 22 février 1668. - Jacques de VAUGIRAULT, Ecuier, S^r de Rochebonne, demeurant au Gué-Aussant, paroisse de la Poitevineière en les Mauges, El. d'Angers. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

²⁸ Voir en fin de cette étude, les deux autres Hullin

²⁹ Georges HULLIN, Ecuier, Sr de la Selle, y demeurant, El. de Châteaugontier, eut acte de la représentation de ses titres tant pour luy que pour Mathurin et René, ses cousins, le 28 mai 1677. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

³⁰ Saint-Amadour : commune de La Selle-Craonnaise (53). – Terre seigneuriale mouvante de l'Île-Tison, ayant seulement basse justice, mais qui devint au 18^e siècle le centre de vastes domaines. Le seigneur avait « fief et usage ès nois de Limet, » 14^e siècle. en 1778, le ministre accorda 400 livres pour la construction du chemin de Saint-Amadour à Barberelle. Le château, qui date du 17^e siècle, construit par les Hullin, a sa façade N. un peu monotone, mais exhaussée sur une terrasse et dominant un paysage étendu magnifiquement boisé. La façade du midi, avec son aile en retour et son salon d'hiver récemment édifié, est plus variée, et la vue n'en est pas moins agréable sur les pelouses, les bosquets, la futaie en essence de chêne des forêts au tronc égal, élancé, et sur le décor artificiel du rideau de murailles, de pignon, qui marquent les bâtiments de la ferme. Un vaste parc, un quinconce, un étang, complètent la décoration. Mr Planté a décrit cinq panneaux de tapisseries de haute lice, faisant partie de la série de huit tableaux des *Amours de Gombault et Macée*. On les dit apportées du château des Briottières qui appartenait aux La Forêt d'Armaillé. *Jacob chez Laban*, de l'école flamande, 16^e siècle, et *Phaéton foudroyé par Jupiter*, 18^e siècle, école française, sont signalés par le même auteur. La chapelle, qu'on mentionne en 1547, était isolée, sans style, et vient d'être supprimée. Le domaine de Saint-Amadour, sous une direction ferme et intelligente, est devenu l'un des centres actifs d'où se sont propagées dans le Craonnais les bonnes méthodes de la culture et de l'élevage. – Seigneurs : Payen de Saint-Amadour et Nicolas, son fils, sont cités vers 1150 au Vartulaire de la Roë. – Payen de S.-A., 1191, père et Robert et de Macé, fait un don aux Bonshommes. – Robert de S.-A., est lui aussi bienfaiteur des moines de la forêt de Craon, 1235. – Fouquet de S.t.A., écuyer dans la compagnie de Guillaume de Courceriers, à Craon, 1381, vit en 1409. Catherine, Philippe et Olive de Saint-Amadour avaient pour tante Jeanne de Feschal, inhumée à Saint-Nicolas de Craon, 1422. – Guy de St.-A., traîta avec Georges de la Trémoille pour avoir sûreté des Anglais, 1428 ; une partie de ses biens est saisie le 6 avril 1453 par le

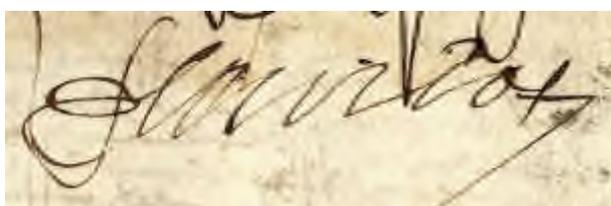
de la Selle Craonnaise lequel a déclaré qu'il avoit toutes les volontés de servir le Roy en ceste occasion sinon qu'il est âgé de cinquante cinq ans et plus qu'il est chargé de neuf ans enfants dont lesné de présent sert le Roy dans le régiment de Monsieur le maréchal de Brezé en la compagnie du S^r de Montagne l'ung des cappitaines dudit régiment dont il offre fournyr certificat du général d'arme signé dument de luy du vingt de ce moys dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il fera apparoyr de certificat dans quatre sepmaines.



Jean Fleuriot

f°149 suite, et f°149v Le mercredy vingt sixiesme mars 1639

Jehan Fleuriot³¹ escuyer S^r de la Faverie³² demurant en la maison de la Corderye³³ paroisse de Livré en Craonnays lequel a dict qu'il est âgé de soixante six ans que pendant le temps de son jeune aage ... il a continuellement porté les armes pour le service du Roy en telle sorte qu'il est demeuré infirme et ... de la malladye des gouttes ainsy qu'il ne peut servir le Roy ... peu de biens et autres effets de soixante livres que la damoiselle Françoisse Courjaret³⁴ sa femme possède par usufruit seulement dont luy a esté décerné acte.



procureur de Craon, malgré la recommandation du duc d'Anjou. – Guillaume de St.-A., figure à la bataille de Saint-Denis-d'Anjou, 1438, à la monre du Lion-d'Angers avec René de Saint-Amadour, le 15 décembre 1470 ; eut pour femme Marguerite de Guébricac et maria sa fille, Marie, demouselle d'Anne de Bretagne, qui loui donna 15 000 livres, à Gabriel de la Châtre, le 1^{er} février 1495. – Franàpos de Saint-Amadour, capitaine de Saint-Aubin-du-Cormier, 1487, prend vingt pieds d'arbres « à maisonner ès forest de Craon », 1497 ; est cité devant le sénéchal de Craon par Bertrand de Montbourcher, 1501. – Geoffray Bouan, mari d'Anne ou Amédée de Saint-Amadour, rend avec le 15 juin 1548. – Mathurin Bouan, 1587. – René de Montbourcher, protestant, mari d'Elisabeth de Bouais, 1604, 1626. – Julien Hullin, acquéreur le 20 septembre 1630 sur Louis de Champlain, seigneur de Courcelle, mari de Claude Debonnaire. (Abbé A. Angot, *Dict. de la Mayenne*, 1900)

³¹ *Denais donne 5 familles Fleuriot différentes, et je ne suis pas encore parvenue à situer le nom de la terre qu'il possède à Livré*

³² la Faverie : commune d'Athée (53). – En sont sieurs : Jean Hocquedé, 1570 ; Jean Fleurian, époux, 1610, de Françoisse de Courjarret † en 1647 : Y demeure René Meignan, 1781 (Abbé A. Angot, *Dict. de la Mayenne*, 1900, t. 2). Dans son supplément, t. 4 ; l'abbé Angot donne : « à Jean Fleuriot (et non Fleurian), écuyer, 1619 – à René Meignan, mari de Françoisse Jallot, héritière de François Jallot, 1768. »

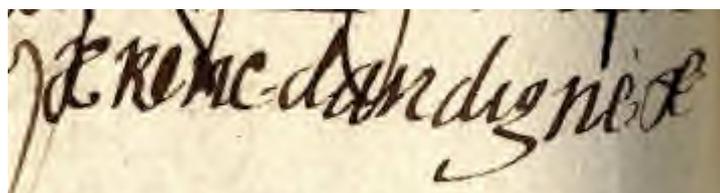
³³ la Corderie : commune de Livré (53). – Fief vassal de Craon. – En sont sieurs : Jean Maubert, 1413 ; - Pierre Baif, écuyer, 1447 ; - Antoine Martin, 1588 ; - Françoisse Gourjaret, 1615 ; - Jean Fleuriot, écuyer, sieur de la Faverie, y demeure en sa maison, 1618 (Abbé A. Angot, *Dict. de la Mayenne*, 1900, t. 1). L'abbé Angot ajoute dans son t. 4, suppl. : « Y demeure Jean Fleuriot, mari de Françoisse Courjarret, fille de Jean C., sieur de la Maboulière (Bourg-d'Iré), et de Françoisse d'Athée. »

³⁴ Françoisse de Courjaret est inhumée à Livré-la-Touche (53) « le 27 juin 1647, a esté ensépulturée en l'église de Livré le corps de deffuncte damoiselle Françoisse de Courtjaret vivante femme et espoux de Jean Fleuriot escuyer sieur de la Faverie aagée de 80 ans ou environ »

René d'Andigné S^r de Chitré

f^o149v - Le mercredy vingt sixiesme mars 1639

René d'Andigné escuyer S^r de Chitré demeurant audit lieu de Chistré³⁵ paroisse de Mesnil a déclaré qu'il avoit toutes les volontés de servir le Roy en ceste occasion mais que son grand aage de soixante six ans et plus et les incommodités et maladies personnelles dont il est affligé par le moyen des blessures qu'il a reçues au service de sa Majesté l'en empeschent joint qu'il n'a pas deux cents livres de rente en font et doit quatre cent livres de rente de plus qu'il n'a de moyens et offre néanmoins contribuer selon ses facultés et moyens qui sont petits comme il a dict cy-dessus, dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il fournira sa déclaration dans huitaine.



François d'Andigné S^r de Chitré

f^o149v - f^o150

Ledit d'Andigné S^r de Chitré a remonstré que François d'Andigné escuyer S^r de Chitré son frère aîné demeurant avecq luy en ladite maison de Chitré est aagé de soixante sept ans et qu'il est tellement incommodé de maladie des gouttes dont il est tourmenté et ... qu'il ne saurait aller à pied et à cheval et est contraint de garder ... le lit comme il a ... apparoyr par certificat du curé de ladite paroisse de Ménil du vingtroisiesme de ce mois dont luy a esté décerné (acte) et ordonné qu'il fournira sa déclaration dans huitaine de ses biens et facultés.

Signé : René Dandigné

Jean Reverdy S^r de Marcé

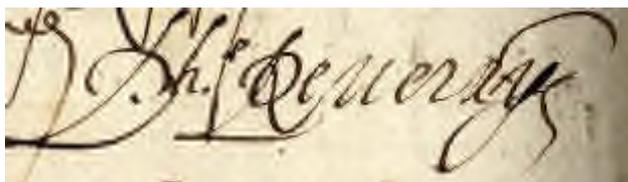
f^o150v : Du jeudy 28 mars 1639

Jehan Reverdy³⁶⁻³⁷ escuyer S^r de Marcé³⁸ et y demeurant paroisse de Challain a dict que par le

³⁵ le Bas et le Haut-Chitray : commune de Ménil (53). – Fief mouvant de Bressault. « La terre, domaine et seigneurie de Chistré, composée des closiers du Matz, de la Sourdière, de la Vicelle et de la Fenouillère en Ménil, de la Faudasnerie en Saint-Fort. » fut vendue en 1657 pour 17 400 livres. La chapelle dédiée à sainte Émerance, dans laquelle une messe à la fête de saint François avait été fondée le 6 mai 1610, longtemps délaissée, fut réconciliée, le 21 janvier 1758, par le curé de Saint(Eémy de Château-Gontier. Les paroissiens concédèrent au seigneur de Chistré, en 1610, un banc à perpétuité dans l'église, en échange d'une pièce de terre de la closierie du Matz, donnée pour cimetièr. – Seigneurs : Pierre Hoguin, 1391, 1407. – Jean Ligier, pour partie, 1438. – Jean Fournier, d'abord comme tuteur, à cause de sa femme, Jeanne de Toulemonde, 1439, puis en son nom, 1455. – Les héritiers de Julien Fournier, 1543, et Renée de Poncé, sa veuve, 1514. – René de la Rivière, mari de Jeanne Fournier, qui en a le douaire, 1571. – Jean d'Andigné, seigneur de Chanjust, 1554. – Charles d'Andigné, mari de Jacqueline Hamelin ; François, leur fils, a pour marraine Nicole de Saint-Bomer, son aieule, 1573, 1620. – René d'Andigné, mari de Geneviève de La Rue, 1628. – René d'Andigné, chevalier, seigneur du Ribou, demeurant en la maison seigneuriale de la Blanchais en Sainte-Gemmes-sur-Gré, mari de Suzanne d'Andigné, fille du précédent... (Abbé A. Angot, *Dict. de la Mayenne*, 1900)

³⁶ Reverdy du Petit-Marcé, - *D'azur à trois têtes de sanglier arrachées d'argent éclairées de gueules*. – Audouys, mss. 994. p. 155. – Armorial, mss. de Dumesnil, p. 18. – D'Hozier, mss. p. 103. – Mss. 439. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

moyen des grandes despenses qu'il luy convirent faire tant de l'arrière-ban de l'année six cens trente cinq et grandes pertes qu'il avoit souffertes pour raison de ceste nécessité emprunter grande somme de deniers pour lesquelles paier il a esté nécessité aliéner ses biens en telle sorte qu'il luy reste à présent peu de biens jusque à la valeur seulement de deux cens livres de rente sur quoy il doit ... plus de huit cens escuz ce qu'il a occasionné de aller pour le service du Roy dans l'Isle de Marmoustier où il est employé à commander une brigade et ung des portz de l'Isle soubz la charge du S^r de la Bruffetière gouverneur dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il fera apparoyr par certificat en la forme ordonnée par sa Majesté de son service dans quatre sepmaines.



Julien Du Mur S^r du Blandouet

f^o150v - Du jeudy 28 mars 1639

Julien Du Mur³⁹⁻⁴⁰ escuyer S^r du Blandouet⁴¹ demurant audit lieu du Blandouet paroisse de Vern, lequel a déclaré que raison de son grand aage de soixante douze ans et plus et de son infirmité et malladye il ne peult servyr en personne en ceste occasion, c'est pourquoy pour renddre le service qu'il doit à sa Majesté il offre contribuer à raison de ses moyens et facultés qui sont fort petitz et au dessoubz de deux cents livres dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il fournira la déclaration de ses facilités et revenus dans huitaine et **a déclaré ne savoir signer**⁴².

Pierre Rousseau S^r de la Richaudaie

f^o151 - Du jeudy 28 mars 1639

Pierre Rousseau⁴³⁻⁴⁴ escuyer S^r de la Richaudaye⁴⁵ demurant audit lieu paroisse de Challain

³⁷ Philippe REVERDY, Ecuyer, S^r du Petit-Marcé, demurant paroisse de Chailain, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 22 avril 1667. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

³⁸ le Petit-Marcé : commune de Challain-la-Potherie (49). – Ancienne maison noble, dont dépendait au 17^e siècle un domaine, une métairie, une closierie, un moulin et une chapelle dite de la Margotterie. – Elle appartenait en 156 à Jean Rousseau, et depuis le commencement du 17^e siècle à la famille Reverdy, d'où le mariage de Jeanne Reverdy l'apporta à Henri-Alexandre de Cumont dans les premières années du 18^e siècle. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

³⁹ Du Mur, de Blandouet, - de la Varenne. – *D'argent à trois hures de sanglier de sable éclairées de gueules*. – Armorial, mss. de Dumesnil, p. 17 – *Écartelé aux un et quatre à deux fasces de sable, à trois tourteaux de même rangés en chef, aux deux et trois d'azur à trois hures de sanglier d'or, clarinées de gueules*. – Audouys, mss. 994. p. 123. – Roger, mss. 995. p. 17. – Gencien, mss. 996, p. 24. – Gohory, mss. 972. p. 40. dit : *les trois hures de sanglier d'or clarinées de même*. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

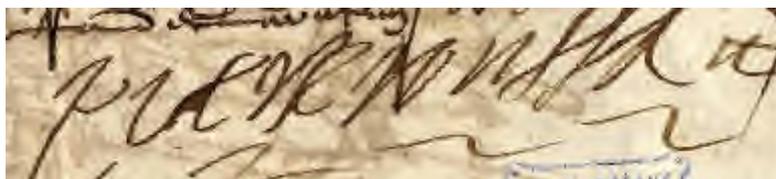
⁴⁰ René DU MUR, Ecuyer, S^r de Blandouet, demurant paroisse de Vern, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres pour luy et pour Claude et Louis du Mur, Ecuys, étant tous les deux au service du Roy le 16 septembre 1670. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

⁴¹ Blandouet : commune de Vern (49). – en est sieur n. h. Pierre Lambert, 1400, en 1645 Julien du Mur, écuyer. – en 1715 Nicolas-François du Brosset, écuyer, veuf de Marie Hiron, qui épouse à Huillé le 17 juin 1727, Marie-Anne de Montplacé. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

⁴² C'est le seul qui ne sait pas signer

⁴³ Rousseau de la Ramée, - de la Houssaye, - du Plessis-de-Varades, - de la Richaudaye, - du Perrin, - de Villemorge, - du Chardonay, - de la Grand'Maison. *Burelé d'or et de sinoble de dix pièces au lion d'azur brochant sur le tout*. Roger, mss. 995, p.8. – Audouys, mss.884, p. 147. – Armorial, mss, de Dumesnil, p.18. – Gohory, mss, 972, p.7 – D'Hozier, mss., pp. 103, 117, 527, 502. – Mss. 993. – Gencien, mss. 993, p. 61. – L'armorial manuscrit de Dumesnil, p.18, le mss. 993 et Audouys, mss. 994, p.153,

lequel a déclaré que raison de son aage de soixante cinq ans et plus il ne peut servir le roy en personne en ceste occasion, joint que François Rousseau escuyer S^r de la Richaudaye son fils aîné est au service du Roy dans son régiment en quallité de soldat dans la compagnie du S^r de Fontenay l'un des cappitaines d'iceluy ... dont luy a esté décerné acte et ordonné que dans huit septmaines il fera apparoyr de certificat en la forme prescrite par le règlement de sa Majesté du service rendu par ledit François Rousseau son fils et pendant ledit temps fournir la déclaration de ses biens.



Brice de Bellanger

f°151v : Du vendredy vingt cinq mars 1639

Brice de Bellanger⁴⁶ escuyer S^r de **Launaye** demurant au lieu de Remefort⁴⁷ paroisse de Laigné⁴⁸ lequel a déclaré estre aagé de soixante cinq à six ans incommodé et chargé de plusieurs ulcères en sa personne en telle sorte qu'il luy est impossible de porter aucunes armes et accoustrement, et quand des voiage qu'il feist en servant lors de la convocation du ban de l'année six cens vingt cinq s'estant mis en debvoyr d'emprunt argent pour se mettre en équipage il en servit deument, tellement que du depuis tous ses biens ont **esté saisis** et baillez judiciairement par ... qu'il n'en reste aucuns ny ... pour raizon dudit bien et meubles s'il ne ... plaist luy donner main levée ... dont luy a esté décerné acte.



Antoine Tillon S^r de Varannes

f°152 - Du sabmedy vingt sixième mars 1639

Anthoine Tillon⁴⁹ escuyer S^r de Varannes⁵⁰ demurant au lieu de la **Prinsetière**⁵¹ paroisse de

disent ... *Fascé d'or et de sinople de six pièces au lieu de dix...* - Gaignières, Armorial, mss. p. 18, et le mss. 439, donnent *le lion d'azur couronné, armé et lampassé de gueules.* (Denais, Armorial d'Anjou)

⁴⁴ François ROUSSEAU, Ecuyer, S^r de la Richaudaye, demurant paroisse de Chalain, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour lui que pour François, son cousin, le 7 may 1667. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

⁴⁵ la Richaudaie : commune du Tremblay (49) – En est sieur Pierre Rousseau 1600, qui épouse den 1618 Esther de Juigné. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

⁴⁶ Bellanger de Ramefort – *Losangé de gueule et d'or, écartelé d'azur à une bande d'argent chargée de trois croix pattées de gueule.* – D'Hozier, mss. p. 438. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

⁴⁷ Romfort : commune de Laigné (53). – Fief uni à la terre de Chéripeau et mouvant en arrière-fief de Laigné. Logis ancien. Il y eut aussi plusieurs cleseries et terres nobles dont furent sieurs : René Le Cornu, lieutenant de Mr de Sourdéac, 1581 ; Ren Le Cornu, 1676 ; Brice de Bellanger, mari d'Anne Le Cornu, 1679, 1700 ; Pierre Chevalier, avocat à Craon, mari de Judith Marcillé etc... (Abbé A. Angot, *Dict. de la Mayenne*, 1900)

⁴⁸ Les registres paroissiaux de Laigné ne commencent qu'en 1668

⁴⁹ de Tillon de Sacé, - de la Berthière, - de la Faye, - du Grollay, - du Chesne, - de la Cherbonnerie, - de la Rallière, - de Souzenelle, - de Varannes ; - dont Jean, abbé de Saint-Serge en 1483-1501. – *De sable à deux épées d'argent passées en sautoir,*

Seurdres lequel a déclaré qu'il est aagé de soixante cinq ans et plus et tellement incommodé et d'autres infirmités corporelles qu'il luy est de tout impossible de partir servir le Roy en ceste occasion ayant été contrainct de quitter une charge de lieutenant de maistre de camp où il estoit dix huit moys servant actuellement dans le régiment du S^r de la Roche Giffart joint qu'il n'a moyens suffisants ... de six vingt livres de rente ... qu'il paye de rentes qu'il a esté contrainct contracter pour rendre le service qu'il a fait à sa Majesté ... dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il rendra la déclaration de ses biens dans huitaine.



René de Champagné S^r de la Pommeraie

f^o152 - f^o152v - Du sabmedy vingt sixième mars 1639

René de Champagné⁵²⁻⁵³ escuyer S^r de la Pommeraye [54 ans]⁵⁴ demeurant au lieu noble de Moiré⁵⁵ paroisse de Seurdres lequel a déclaré que raizon de ses incommodités corporelles tant des

garnies d'or les pointes en bas. – Mss. 995, p. 89. – Gohory, mss. 972 ; p. 19. – Audouys, mss. 994, p. 167. – Mss. 993. – Peinture 16^e siècle, ch. de la Touche-Moreau – Epitaphe dans l'église de Saint-Serge. – Gracien, mss. 996, p. 65. – Roger, mss. 995, p. 5 – Gaignières, Armorial mss. p.75. – Une note citée par Audouys, p. 167, et Mr de Busserolle, disent ... *les pointes en haut...* (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

⁵⁰ les Varannes : Selon l'IGN (logiciel Dictionnaire des Toponymes, 2005), il existe les Varannes à Antoigné, St Georges sur Layon, Tiercé et Vihiers en Maine et Loire, aucun en Mayenne. Mais, le dictionnaire du Maine et Loire de Célestin Port ne donne aucun lieu Varannes et donne des lieux les Varennes, mais sur d'autres communes.

⁵¹ lieu non identifié à Soeurdres

⁵² de Champagné de la Mote Ferchault, - de Moiré, - de Folleville, - de la Pommeraie, - de Mossé, ed Mathefelon, - de Vaucelles, - de Ravault ; - dont Pierre, chevalier du Croissant en 1448 ; Brandelis, sénéchal d'Anjou au 12^e siècle ; Hubert, à qui Geoffroy Martel donna Durtal en 1053 ; Évrard, abbé du Louroux, 1290 ; Aliénor, abbesse du Ronceray en 1455. – *De sable fretté d'argent de six pièces au chef de même chargé d'un lion issant de gueules armé, lampassé et couronné d'or ou d'azur.* - *Le heaume d'argent avec toque et lambrequin des couleurs de l'écu.* – Supports : *Deux lions lampassés de gueules.* – *Le vol banneré de ses armes d'où sort le cimier.* Cimier : *Une tête de roi maure couronnée d'or tortillée d'argent sur les deux bouts voltigeants.* – Cri de guerre : *Sta ferme ! Sta ferme !* – Cette maison changea les armoiries ci-dessus vers 1660, pour prendre celles des anciens comtes de Champagne, dont ils prétendaient être sortis. *D'azur à la bande d'argent accompagnée de deux doubles cottices d'or potencées et contrepotencées de trois pièces de sable.* Audouys, mss. 994, pp. 51, 56, - Gencien, mss. 996, Pierre. 39, 27. – Dumesnil, Armorial mss., p. 13. – Gaignières, Armorial mss., p.1. – Mss. 995, p. 69. – L'Armorial mss. de 1608, p. 14 ; Gohory, mss. 972, p. 71 ; et celui de Roger, p. 12, disent pour les premières armes ... *lion issant d'argent...* (Denais, *Armorial d'Anjou*)

⁵³ René de CHAMPAGNÉ, Ecuyer, S^r de Moiré, demeurant paroisse de Seurdres, El. d'Angers. - Antoine de CHAMPAGNÉ, Ecuyer, S^r de la Motte, demeurant paroisse de Saint-Laurent des Mortiers, El. d'Angers, son frère. - Isaac de CHAMPAGNÉ, Sr de la Pommeraye, demeurant paroisse d Vornay-le-Fourier, El. de Saumur, cousin dud. René, eurent acte de la représentation de leurs titres le 20 aoust 1667. - Brandelis de CHAMPAGNÉ, S^r de Mossé, demeurant paroisse de Courléon, El. de Saumur. - Abdon de CHAMPAGNÉ, Ecuyer, S^r de Champot, son frère, demeurant paroisse de Jumelle, El. d'Angers, eurent acte de la représentation de leurs titres le 8 mars 1668. - René de CHAMPAGNÉ, chevalier, S^r de la Motteferchault, de la Lizière, demeurant paroisse du Lion-d'Angers, El. dud. Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 16 mars 1668. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays, 1890*)

⁵⁴ René de Champagné Sr de Moiré (Soeurdres 49) et de la Pommeray baptisé à Marans 49 le 2 février 1585 - 54ans en 1639 son fils René baptisé également à Marans le 05/02/1618, en 1635, ce même fils avait 17 ans il n'y avait pas d'âge pour faire la guerre

⁵⁵ Moiré : commune de Soeurdres (49). – Ancien fief et seigneurie comprenant au 16^e siècle pour domaine, avec la maison seigneuriale, deux métairies et deux closeries et relevant de la Bodinière en Contigné. – En est sieur n. h. Vespasien de Vrigné qui y fonde le 11 février 1490 au château, la chapelle sous l'invocation de la Trinité ; - Mathurin de Vrigné 1517, Gabrielle de Vrigné, veuve en 1600 de Jean de Champagné, René de Champagné 1615, son fils, dont la descendance possède la terre jusqu'à la Révolution ... (C. Port, *Dict. Maine et Loire, 1876*)

gouttes s... que de descente d'une laine droite il luy peult estre impossible de pouvoyr monter à cheval ny ... laquelle il fut contrainct en l'année mil six cens trente cinq ... que ladite année son fils nommé René de Champaigneauquel il avayt baillé équipage convenable à sa condition et auquel ... seroyt décédédé ... à Moesson en l'armée où il avoit fait de grandes despences pour ... grandes sommes de deniers qu'il doibt encores à présent ... le désir qu'il a de randre à sa Majesté le service qu'il doibt en ceste occasion offre contribuer selon ses facultés ... dont luy a esté décerné acte et ordonné que dans quinzaine il rendra la déclaration des biens qu'il possède.



Jean de Mondières S^r de Chastillon

f^o152v - Du sabmedy vingt sixième mars 1639

Jehan de Mondières⁵⁶⁻⁵⁷ escuyer S^r de Chastillon⁵⁸ demeurant en la paroisse de Livré en Craonnays lequel a déclaré que pendant qu'il a peu porter les armes pour le service de sa Majesté il a esté continuellement en ses armées ce que luy a causé telle indisposition en sa personne qu'il a esté contraint de se retirer ... attendu mesme qu'il est aagé de soixante ans environ outre qu'il est chargé de femme et de plusieurs enfants et n'a pour ses biens et revenus qu'il tient cinq cens quarente livres dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il fournira la déclaration de ses biens dans huitaine.



Eustache de la Fontaine

f^o152v - Du sabmedy vingt sixième mars 1639

Eustache de la Fontaine⁵⁹⁻⁶⁰ escuyer S^r de la Roussière demeurant en la maison de la Grande Maizon paroisse de la Chapelle-Heuslin a déclaré qu'il ne peult servir en personne en ceste occasion attendu qu'il sert le Roy en quallité de cappitaine de ... des compagnies du régiment de Monseigneur le ... de Talmont qui est ... en garnizon à ... apparoyr par la commission qu'il a représentée ... pour le Roy ... dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il fera apparoyr par certificat en la forme prescrite par le

⁵⁶ de Mondières – de la Borderie : *D'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules.* – Mss. 439. – Audouys, mss. 994. p.119. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

⁵⁷ de Mondières : *D'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules.* (Abbé A. Angot, *Dict. de la Mayenne*, 1900) – de Mondières de la Borderie *D'argent au lion de sable armé et lampassé de gueules.* Mss. 439 . – Audouys, mss. 994, p. 119 (Denais, *Armorial d'Anjou*) - François de MONDIERES, Escuyer, S^r de Chastillon, demeurant paroisse de Livré, El. de Chateaugontier eut acte de la représentation de ses titres le 21 1669. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

⁵⁸ Chatillon : plusieurs lieux de ce nom in A. Angot

⁵⁹ de La Fontaine de Grandmaison : *D'or à la bande d'Azur accostée de six étoiles de sable.* – Mss. 429. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

⁶⁰ Jean de la FONTAINE, Escuyer, S^r de Grandmaison, demeurant paroisse de Chemillé, El. de la Flèche, eut acte de la représentation de ses titres le 9 juillet 1667. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

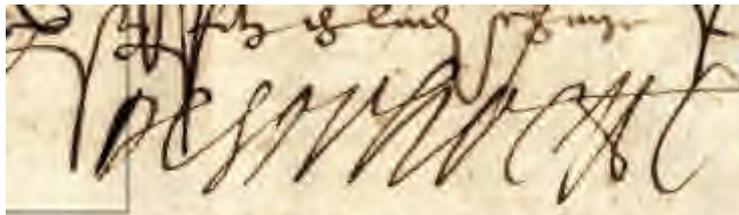
règlement de sa Majesté du service qu'actuellement il rend en ladite quallité dans troys moys.



Charles de Sorhouet S^r de Pommerieux

f°153 - Du sabmedy vingt sixième mars 1639

Charles de Sorhouette⁶¹⁻⁶² escuyer S^r de Pommerieux⁶³ [49 ans]⁶⁴ et y demeurant paroisse de Contigné lequel a déclaré qu'il a Louys Denis de Sorhouette escuyer S^r de Pommerieux son fils servant le Roy dans la ville et citadelle de ... de grace en quallité d'enseigne ... du S^r de la Ferté escuyer gouverneur d'icelle lequel demeure au service de sa Majesté dans ladite charge ... et conformément à sa volonté et par ce moien prétend ledit S^r de Po.... estre exempt ... et mesme de la contribution à icelle dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il baillera sa déclaration de ses biens dans quinzaine et fera apparoyz dans deux moys par certificat conforme au règlement de sa Majesté du service qui est rendu par son fils en ladite charte.



Hardy le Peigné S^r de l'Ormoie

f°154 - Du lundy 28 mars 1639

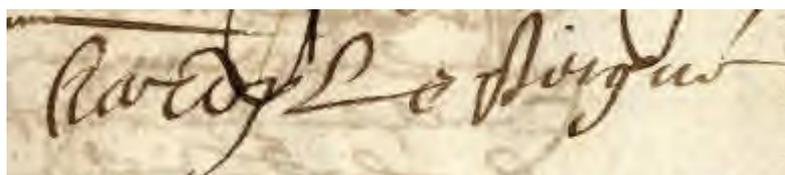
⁶¹ de Sorhoët, ou Sorhoëtte, ou Sorhouet, - de Beaumont, - du Bois-de-Soulaire, - de Beauvois, - de la Peroussaie, - de la Ferrière, - de Pommerieux ; - dont Pierre, lieutenant de l'artillerie des îles de Ré et d'Oléron en 1698. – *D'or à un arbre de sinople au pied soutenu d'un sanglier de sable, au chef d'argent chargé d'une aigle à deux têtes éployée de sable couronnée d'or.* – Armorial mss. du Duplessis, p. 18. – Ménage, histoire de Sablé, p. 138. – Audouys, mss. 994, p. 161. – Mss. 995, pp. 63, 18. – D'Hozier, mss. p. 59. – Le même, p. 148, dit *l'aigle couronnée de sable.* (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

⁶² de Sorhouette : *d'or à un arbre de sinople arraché de sable au pied soutenu d'un sanglier de sable, au chef d'argent chargé d'une aigle bicéphale de sable, couronnée d'or* (Denais, *Armorial d'Anjou*) - Serait originaire de Basse-Navarre – Branche aînée en Anjou, éteinte en 1736, branche cadette dans le Maine à Château-neuf-sur-Sarthe, éteinte en 1704 – Preuves de noblesse : 15^e siècle : suivant un certificat de notoriété accordé par l'Alcade du Pays de Cize en 1630, pièce jugée fausse à la production de 1668 – Depuis 1550 Jean, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi « fort considéré d'Henri IV, auprès duquel il aurait été élevé » (Mayaud)

⁶³ Pommerieux : commune de Contigné (49). – Ancienne terre seigneuriale de la paroisse, avec château, dont dépendaient les métairies du Joncheray, des Landes, de Logerie et un censif important sur Contigné, Brissarthe et Châteauneuf. – En est sieur René de la Jumellière 1500, Claude de Montjean, 1543. Pierre de Sorhouette 1614. – Claude de Sorhouette 1687, François de Montplacé, mari de Marie-Claude de Sorhouette, 1709, Louis-Anne Roger de Campagnolles, mari de Françoise-Claude de Montplacé, 1755. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

⁶⁴ Charles de Sorhouette Sr de Pommerieux (Contigné 49) est baptisé le 03 septembre 1590 - 49 ans en 1639 (son frère Pierre de Sorhouette Sr de Beaumont et de la Perroussay était également en age d'aller au combat - environ 45 ans) - ici il protège leur enfant David de Sorhouette fils de Charles marié en 1643 devant pouvoir se batte en 1639 (Source : Stéphane Delanoue, 2014)

Hardy Le Peigné⁶⁵⁻⁶⁶ escuyer S^r du Lormois⁶⁷ demeurant au bourg et paroisse de Tilliers lequel a déclaré qu'il est tellement incommodé de sa personne et de moyens qu'il ne peut servir le Roy en ceste occasion joint qu'il a deux de ses enfants qui servent actuellement le Roy en ses armées et garnisons ... René Le Peigné escuyer S^r de B... son fils aîné dans le régiment du S^r de la **Mellereye** en qualité de soldat depuis le ... jusques à ... où il fut pris prisonnier par les ... de sa Majesté dont il est encore à présent détenu et Charles Le Peigné escuyer S^r de St Michel son fils puîné dans la garnison de ... en qualité de soldat dans la compagnie du S^r de Leze où il demeure pendant le temps qu'il ... à sa Majesté, dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il fera apparoyr par certificatz en la forme prescrite par les règlementz de sadite Majesté dans deux mois et cependant baillera déclaration de ses biens dans huitaine.



René Gouffier

f°154

Ledit Le Peigné S^r de Lormois a remonstré que René Gouffier⁶⁸ escuyer S^r de la Maritière demeurant audit lieu de la Maritière son neveu est tellement mallade et incommodé de sa personne de malladye de **flintin** dans le ... crachement de sang et ... de tout son corps qui le détiennent depuis deux ans ... au lict mallade qu'il ne peut aller à pied et à cheval et est tellement mallade qu'il est depuis huit jours ... en ceste ville ... par médecins chirurgiens et apothicaires mesmes par le curé de ladite paroisse de Tilliers des seize et vingt de ce mois dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il baillera déclaration de ses biens dans huitaine.

Signé : Hardy de Peigné

René Legay

f°154v

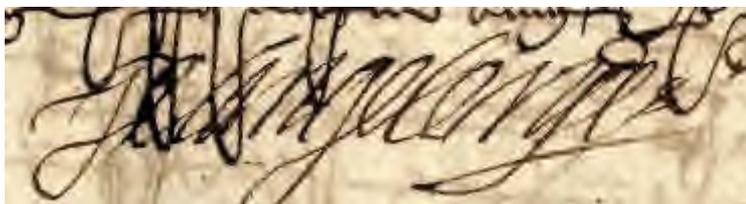
⁶⁵ Le Peigné de Lormont ou de Lormaye, - de la Charlottière. *De sable à l'épée d'argent surmontée d'un fer de mulet et accostée de deux autres fers de mulet de même percés de sable*. Mss. 439. – Audouys, mss. 995, p. 143. – Armorial, mss. de Dumesnil, p. 17. – Audouys, p. 137, dit d'azur au lieu de sable et deux fers de sable au lieu de trois. (J. Denais, *Armorial d'Anjou*)

⁶⁶ Le Paigné : *De gueules à trois peignes d'or*. Originaire d'Anjou, S^r de l'Escoulière paroisse de la Tillière, - de l'Ormoie, de la Charouillère, de la Chevalerie et de la Touche, paroisse de Vallet. Déb., réf. 1670 ress. de Nantes (Potier de Courcy, *Armorial de Bretagne*)

⁶⁷ lieu non localisé, cherché à Lormois, Ormois, Ormoie

⁶⁸ Gouffier de Roannais, - de Maulévrier, - de Doué, - de Mirebeau, - de Gonnort, - de Boissy, - de Bonnel, - de Crèvecoeur, - de Caravas, - de Passavant, - d'Espeigny ; dont Adrien, abbé de Bourgueil et de Saint-Nicolas d'Angers, mort en 1523. – *D'or à trois jumelles de sable posées en fasce*, qui est de Boissy. Cri de guerre : *Maulévrier*. – Armorial mss. de 1608, p. 10 – Gohory, mss. 972, p. 50. – Mss. 703. - Audouys, mss. 994. p. 79. – Roger, mss. 8995, p. 2 – Gencien, mss. 996, p. 40 – Une sculpture à l'église de Passavant, 1735, donne à un Gouffier de Lestang, comte de Caravas et de Passavant ; *De ... à sept fusées de ... posées quatre et trois*. – Gohory, mss. 972, p. 106, donne aux seigneurs de Maulévrier : *D'or au chef de gueules*. (J. Denais, *Armorial d'Anjou*)

Damoiselle Jehanne de Langelier espouze de René Legay⁶⁹⁻⁷⁰ escuyer S^r de Singère demeurant en la paroisse de la Pommeraye a déclaré que ledit de Singer son espoux est tellement indispozé de sa personne et incommodité de malladies de gouttes et gravelle qu'il ne peut aller à pied et à cheval et est obligé de garder le lict et la maizon, offre contribuer ... ses moyens dont luy a esté décerné acte et ordonné que ledit de Singère fournira la déclaration de ses moyens et facultes dans huitaine.



Ladite de Langelier a remonstré que Guillaume de Langellerye escuyer S^r dudit lieu son père demeurant en ladite paroisse de la Pommeraye dont elle est procuratrice par procuration passée par Maurice Lefevre le vingt et ung de ce moys, est aagé de quatre vingt deux ans, et son fils appellé Louys de Langelerye escuyer S^r de Brosse en garnizon dans le fort de Belle-Isle en quallité de soldat et par cemoyen prétend estre exempt de contribuer audit ban et arrière ban et en cas ... offre contribuer suivant ses facultés et moyens dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il fera apparoyr par certificat prescript par le décret du Roy du service rendu par son fils dans quatre sepmaines et dans huitaine fournira la déclaration de ses biens

Signé : J. de Langelerye

Louis Giffart

f^o154v - Du lundy 28 mars 1639

Louis Giffart⁷¹escuyer S^r de la Perrine⁷² demeurant dans la maison de la Perrine paroisse de

⁶⁹ Le Gay : il existe 2 familles de ce nom dans l'Armorial d'Anjou de J. Denais. Le Gay de Sorges, - de la Fautrière, - de Plessis-Remond, - de la Chesnaye, - de Saint-Germain-des-Prés, - de la Millonnaire, - de la Maillardière, - de Mozé, - du Mesnil, - du Verger, - de la Gasnerie, - de Courcellières, - de Jugière, - de la Giraudière, - de la Guignardièrre, - de Vaugirault. *Écartelé aux premier et quatrième d'argent à trois quintefeuilles de gueules, qui est Le Gay, au deuxième d'or à un écusson de gueules cantonné de quatre coquilles de sable ; au troisième de gueules semé de billettes d'or au lion d'argent, couronné, armé et lampassé d'or.* Roger, mss. 995, p.8 – Gaignières, Armorial mss., p. 19. – Mss, 439 et 706 – Audouys, mss. 994, pp. 78, 80 – Gencien, mss. 996, p. 40 – Armorial mss. de 1608, pp. 25, 28. – Le même, donne également aux branches de Vaugirault, de la Gasnerie, de la Guignardièrre et du Verger : *De gueules à trois quintefeuilles d'argent, et le mss. 439, dit, pour les seigneurs de la Giraudière : les trois quintefeuilles percées d'un poinçon d'or.* – Gohory, mss. 972, p. 65, p. 12, intervertit les émaux. – Voir Le Guay – Le Gay de la Hamonnière ; - dont Mathurin, évêque in-partibus de Rouanne, en Angleterre, prieur de Saint-Rémy-la-Varenne, 1539. *D'argent à trois perroquets ou trois papegais de sinoble, membrés et becqués de gueules, colleretés d'or, posés deux et un.* Mss.995, p. 90. – Audouys, mss. 994, p. 76, - Roger, mss. 995, p. 8. – Gencien, mss. 996, p. 40 – Gaignières, Armorial mss. p.19 – Armorial mss de 1608, p. 28. – Mss 703

⁷⁰ Jean LE GAY, Chevalier, S^r de la Giraudière et de la Poissonnière, demeurant au Lude, Et. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres le 4 juillet 1667. - René LE GAY, Écuyer, S^r du Verger, demeurant paroisse de Touarcé, El. d'Angers et André Le Gay, Ecuyer, S^r du Filleul, demeurant paroisse de Saint-Sauveur de Fiée, Et. de Chateaugontier, cousin dudit René, eurent acte de la représentation de leurs titres le 4 mars 1668. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

⁷¹ Giffart de la Roche-Giffart, - de la Perrine, - de Combrée, - de la Chotardièrre, - de Noireterre, - de la Mazelière, - de Marigné. – *D'argent à la croix engrelée de sable, chargée de cinq coquilles d'or, cantonnée de quatre lionceaux de gueules, armés, couronnés et lampassés d'or.* – Audouys, mss. 994, p. 78. – Gencien, mss. 996, p. 40. – Le mss. 995, p. 94, dit : coquilles d'argent. – Les Giffart de la Mazelière ont écartelé de la Mazelière qui est *de sable à trois fleurs de lis d'argent.* – Le mss. 993, d'Hozier, mss., p. 234, et une sculpture du château de Serrant, donnent : *la croix engrelée de gueules...* - Le mss. 703, donne aux Giffart de Combrée et de Marigné : *d'or à la croix engrelée de gueules cantonnée de quatre lions d'azur.* (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

Marrigné a déclaré qu'il est enseigne de la compagne du S^r de La Barrière dans le régiment de Mr le marquis de Brezé et régiment ... empescher de ... de sa contribution à l'arrière ban attendu le service actuel qu'il rend à sa Majeseté depuis deux à trois ans dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il fera apparoyr de son service par certificat prescript par le règlement de sa Majesté dans quatre sepmaines.



René Rousseau S^r du Chardonney

f^o155 - Du lundy 28 mars 1639

René du Rousseau⁷³ écuyer S^r du Chardonney⁷⁴ demeurant avecq Claude Rousseau escuyer S^r du Chardonney son père en la paroisse de Challain, lequel a déclaré qu'il est actuellement servant le Roy en quallité ... dans la compagnie du S^r de la Bernière dans le régiment de Mr le marquis de Brezé ... et offre continuer son service pendant que les troupes de sa Majesté servent ... ledit S^r du Chardonney son père ... servir au ban et arrière-ban et à la contribution à iceluy dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il fera apparoyr dans quatre semaines par certificat prescript par le règlement de sa Majesté de son service ... par luy rendu et qu'il rendra.



François Rousseau S^r du Perrin

François Rousseau⁷⁵ escuyer S^r du Perrin demeurant au lieu de la **métairie** paroisse de Challain, lequel a déclaré qu'il est aagé de soixante ung ans et affligé de sourdité en telle sorte qu'il est de tout

⁷² la Perrine : commune de Marigné (49). – Ancienne terre noble avec château, appartenant aux puissantes familles Giffart et Champagné. – En est sieur n. h. Jean Giffart, 1540, mari de Marquise de Charnacé, René G., 1622, mari de Jacqueline Desnos, Louis G., 1643, mari de Marguerite Feillet, Louis G., 1650, chevalier, mari de Claude de la Mairerie †le 23 mai 1682, âgé de 62 ans. – Le 9 septembre 1670 leur fille Anne avait épousé dans la chapelle seigneuriale René de Champagné, chevalier, sieur de Moiré... (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

⁷³ Rousseau de la Ramée, - de la Houssaye, - du Plessis-de-Varades, - de la Richaudaye, - du Perrin, - de Villemorge, - du Chardonney, - de la Grand'Maison. *Burelé d'or et de sinoble de dix pièces au lion d'azur brochant sur le tout*. Roger, mss. 995, p.8. – Audouys, mss.884, p. 147. – Armorial, mss, de Dumesnil, p.18. – Gohory, mss, 972, p.7 – D'Hozier, mss., pp. 103, 117, 527, 502. – Mss. 993. – Gencien, mss. 993, p. 61. – L'armorial manuscrit de Dumesnil, p.18, le mss. 993 et Audouys, mss. 994, p.153, disent ... *Fascé d'or et de sinoble de six pièces au lieu de dix...* - Gaignières, Armorial, mss. p. 18, et le mss. 439, donnent *le lion d'azur couronné, armé et lampassé de gueules*. (Denais, *Armorial d'Anjou*)

⁷⁴ le Chardonney : commune de Challain-la-Potherie (49). – Ancienne maison noble, appartenant à n. h. Claude Coustardièrre, mari de Julienne Duchastelet, 1569, à n.h. Jean Rousseau, leur gendre, 1591. – en 1646 à Claude Rousseau et Marguerite de Cailhaud sa femme, à Philippe Rousseau 1698, à Julien de Moucheron, marié à Mathurine Rousseau le 12 mai 1703. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

⁷⁵ Rousseau de la Ramée, - de la Houssaye, - du Plessis-de-Varades, - de la Richaudaye, - du Perrin, - de Villemorge, - du Chardonney, - de la Grand'Maison. *Burelé d'or et de sinoble de dix pièces au lion d'azur brochant sur le tout*. Roger, mss. 995, p.8. – Audouys, mss.884, p. 147. – Armorial, mss, de Dumesnil, p.18. – Gohory, mss, 972, p.7 – D'Hozier, mss., pp. 103, 117, 527, 502. – Mss. 993. – Gencien, mss. 993, p. 61. – L'armorial manuscrit de Dumesnil, p.18, le mss. 993 et Audouys, mss. 994, p.153, disent ... *Fascé d'or et de sinoble de six pièces au lieu de dix...* - Gaignières, Armorial, mss. p. 18, et le mss. 439, donnent *le lion d'azur couronné, armé et lampassé de gueules*. (J. Denais, *Armorial d'Anjou*)

privé de son et outre subject à une grande **desfiction** qui luy tombe sur les ... qui le rend le plus souvent privé de la ... par ce moyen il ne peut servir en personne à ceste occation et offre contribuer à proportion de ses moyens et facultés dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il baillera déclaration de ses biens dans quinzaine.



Jean d'Andigné S^r de la Ragotière

f°156-f°156v - Du lundy 28 mars 1639

Jehan d'Andigné⁷⁶ escuyer S^r de la Ragotière⁷⁷ [55 ans]⁷⁸ demeurant en sa maison de la Ragotière paroisse de Marigné lequel a déclaré qu'à raizon de son grand aage et incommodités personnelles il ne peult servir en personne en ceste occasion joint le peu de biens qu'il peult posséder offre contribuer avecq Joseph d'Andigné son fils pour le mettre en équipage convenable à sa condition et moyens dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il fournira sa déclaration de ses biens dans quinzaine.

Joseph d'Andigné S^r de la Ragotière

f°156v - Du lundy 28 mars 1639

Joseph d'Andigné⁷⁹ escuyer S^r de la Ragotière [28 ans]⁸⁰ demeurant en la paroisse de Crez⁸¹ lequel a déclaré qu'il est prest ... **sa vye** pour le service du Roy en ceste occasion et de continuer le service qu'il a depuis quatre ans rendu à sa Majesté en ses armées mesme qu'il a esté en quallité d'enseigne dans la garnizon de ... soubz le commandement du déffunt S^r de Ch... où il a ... en telle sorte qu'il en est demeuré incommodé en ses biens moyens ... à peine cent à six vingt livres de revenu pour le montant de ... et luy est deu de ses appointements du passé plus de deux mil livres, et ... servir en ceste

⁷⁶ Jean d'Andigné, écuyer, S^{gr} de la Ragotière (Marigné, 49), fils aîné de Louis (lui même fils puiné de Pierre S^{gr} du Bois et de Maubusson et Jeanne du Chesne), et de Jacquine Le Maire, est né à Marigné le 6 mai 1584 et décédé avant 1644. Il x1 le 18 août 1605 Françoise de Léthoré dont Joseph °1611 - Françoise † bas âge - Urban °1612, en garnison à l'île d'Oléron en 1629, il servit pendant trois ans de 1633 à 1636 au régiment des gardes du Roi, puis il entra dans les Ordres et fut chapelain de la Ragotière où il mourut en janvier 1642 - Jean °1620 - Renée qui épousera François Dornais - Marie °1622 †1654 sans alliance.

⁷⁷ la Ragotière : commune de Marigné (49). - La terre, fief et seigneurie des Ragotières, 1540, (C105 f°184), avec manoir seigneurial et chapelle de Ste Marguerite fondée en août 1450 par n.h. Jean Duchesne et dont l'autel fut décoré en 1776 par un sculpteur du nom de Colombeau. L'ancienne motte féodale existait encore au 18^e siècle, dans les jardins, entourée de fossés. - le tout relevait partie de la Perrine et du Fief-Cherpy. - En est sieur n. h. Jacques Duchesne, 1540, † en 1553 ; - n. h. Louis d'Andigné, mari de Jacquine Lemaire, 1576, Jean d'Andigné, mari de Françoise de L »thoré, 1603, Guy d'Andigné, commissaire provincial de l'artillerie de France mari de Françoise Courtois, 1680, Guy d'Andigné, leur fils, marié le 16 juillet 1704 à Feneu avec Marie-Anne de la Grange de Vaubussin. Le seigneur percevait dans les paroisses de Soeudres et de Marigné, d'importantes dîmes, qu'il vendit le 23 avril 1425 au Ronceray d'Angers (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

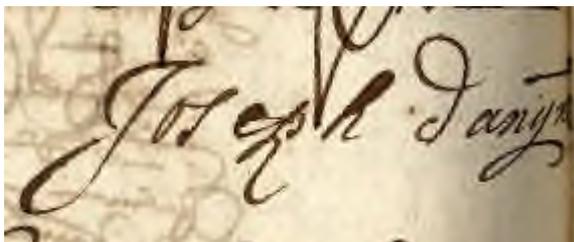
⁷⁸ Jean d'Andigné S^{gr} de la Ragotière est né à Marigné le 6 mai 1584, et il est donc âgé de 55 ans

⁷⁹ Joseph d'Andigné est le fils aîné du précédent. Il est né à Marigné le 3 février 1611, il a épousé à Querré le 4 février 1636 Catherine Grudé, fille de n. h. Guy S^r de la Chesnaye et D^{elle} Catherine Rétif.

⁸⁰ Il est né le 3 février 1611, et est âgé de 28 ans.

⁸¹ Joseph d'Andigné vit à Querré en 1639, où naît le 8 février 1639 son fils aîné Guy d'Andigné, puis Catherine baptisée à Querré le 12 janvier 1640, etc... (selon *Genéalogie de la maison d'Andigné*, publiée en 1971 par Marie-Antoinette d'Andigné)

occasion s'il luy ... dont luy a esté décerné acte.

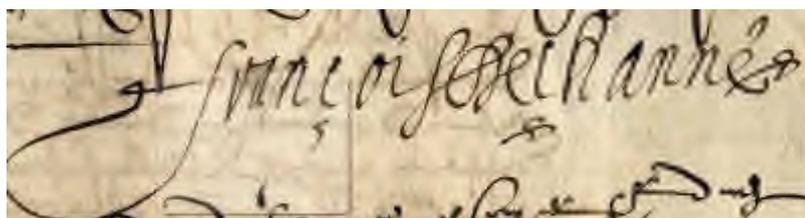


François de Channé

f°155v - f°156 - Du lundy 28 mars 1639

François de Channé⁸²⁻⁸³ escuyer S^r de Launay demeurant à Sourdigné⁸⁴ paroisse de Gonnord lequel a déclaré qu'il est prest comme le cy-devant servyr pour le service du Roy en ceste occasion et toute autre mays qu'il n'a moyens de son chef pour se mettre en équipage convenable à sa condition de luy donner des aydes suffisantes il est prest et offre

de faire le traing audit arriere ban touttefois ... dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il fera déclaration de ses biens et de ceux de sa dytte femme avec icelle il a dit n'estre commune de bien dans huitaine.



Bonaventure de Dieuzie

f°156 - Du lundy 28 mars 1639

Bonaventure de Dieuzye⁸⁵⁻⁸⁶ escuyer S^r dudit lieu⁸⁷ [18 ans]⁸⁸ demeurant avecq René de

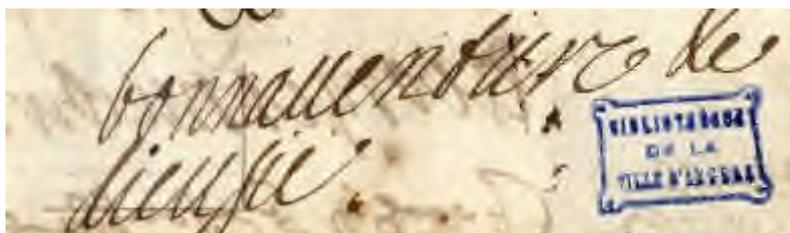
⁸² de Chahannay : de Launay, - de Sourdigné. – *Parti d'or et d'azur au lion de l'un en l'autre, armé, lampassé et couronné de gueules.* – De Chahannay du Plessis portait : *Le lion léopardé.* – Dumesnil, *Armorial mss.* p.13. – Audouys, mss. 994, p.48. – Mss. 439. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

⁸³ François de CHANÉ, Ecuyer, S^r de l'Aunay et de Sourdigné, demeurant paroisse de Sourdigné, près Gonnord, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 22 février 1668. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

⁸⁴ Sourdigné : Ancien fief et seigneurie relevant de Cernusson et de Gonnord, avec château fort, encore entouré de douves, que commandait autrefois une tourelle en avancement sur la potence ouvrant par deux couloirs obliques. – En est sieur Blandin 1506, Jean Guérin, châtelain de Thouarcé 1539, François Bastard 1567, Perrine Goupil 1592, n. h. Claude Ribourg 1613, Diane Museau 1633, François de Channé, chevalier, 1657, 1671, François de l'Étoile, mari de Claude Lefebvre, 1686, 1704. On montre encore la place où l'on prétend qu'il enterrait les records qui osaient venir le sonner ... (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

⁸⁵ de Dieusie : *D'or au lion de sable, lampassé et couronné de gueules à la bande componnée de gueules et d'argent brochant sur le tout.* - de Sermont, - de la Haie, - de la Saulaie, - de Mondilly, - dont Louis, député à l'Assemblée nationale, guillotiné en 1794, un page du roi en 1763. L'Armorial mss de 1608, p. 20 ; Roger, mss. 995, p. 11 ; le mss 995, p. 95 ; et Gencien, mss 996, p. 33 disent *D'azur à un lion d'argent.* – Audouys, mss 994, p. 62, qui dit ainsi que le mss 703 *D'argent au lion de sable rampant, couronné, armé et lampassé de gueules, appuyé sur un écot nouveau de même posé en fasce et accompagné de trois molettes d'éperon aussi de sable posées deux et une.* - ... d'Hozier dit *D'argent à un lion de sable couronné, lampassé et armé de gueules rampant contre un bâton nouveau alaisé de même posé en bande et accompagné en chef de deux étoiles de six raies de sable et en*

Dieuzye [50 ans] aussy escuyer S^r dudit lieu son père en la paroisse de Sainte Jame près Segré lequel a déclaré qu'il s'en va continuer le service du Roy qu'il doit dans son armée nouvelle et dans le vaisseau de la Rayne commandé par le S^r chevalier de Julliesne comme de ce appert par son certificat du vingt sixiesme de ce mois qu'il a représenté signé Lechevallier de Julliesne et scellé par le moyen de quoy et ce de qu'il offre servir sa Majesté pendant que ladite armée sera sur pied il prétend exempter ledit S^r de Dieuzye son père au service personnel en ceste occasion et à la contribution d'icelluy, dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il fera apparoyr du certificat de son service conforme au règlement de sa Majesté dans deux moys et ledit S^r de Dieuzye son père sa déclaration de ses biens dans huitaine.



Jean de Vaucené S^r de la Ménardière

f°156 - f°156v - Du lundy 28 mars 1639

Jehan de Vaucené⁸⁹ escuyer S^r dudit lieu et de la Menardière⁹⁰ paroisse de Noyant la Gravoïère lequel a dict que Georges de Vaucelé escuyer S^r de la Ménardière son filz est dans le service du Roy en son armée nouvelle dans le vaisseau de la Royne soubz le commandement du S^r Chevallier de Julliesne comme apparoit par son certificat du vingtiesme de ce moys qu'il a représenté signé Le Chevallier de Julliesne

scellé par le moyen duquel service et ce qu'il offre le continuer jusques à ce que ... de sa Majesté ... il est déchargé de service pour seulement ceste occasion et de mesme de contribuer ... de l'arrière ban dont luy a esté décerné acte et ordonné que dans deux moys il fera apparoyr par certificat en la forme prescrite par le règlement de sa Majesté du service qui est rendu par son filz et cependant fournira dans quinzaine la déclaration de ses biens.

pointe d'une molette de même à cinq pointes. ... Gohory, mss 972 p.64 dit D'azur au lion d'argent armé et couronné de sable à la bande componnée de gueules ou d'argent brochant sur le tout. (J. Denais, Armorial d'Anjou)

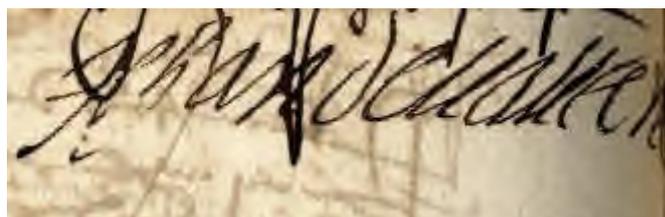
⁸⁶ René de DIEUZIE, Ecuyer, S^r de la Haye, paroisse de Sainte-Jammes, près Segré, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 2 avril 1667. - René de DIEUZIE, Ecuyer, S^r de la Ruaul et de Sermont, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 2 avril 1667. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

⁸⁷ Dieusie : commune de Sainte-Gemmes-d'Andigné (49). - Ancienne terre noble avec château fort servant de refuge aux paroisses d'alentour pendant les guerres du 16^e siècle et qui appartient encore à la famille dont elle porte le nom. - En est siesur Jean de D., 1536, mari de Yolande de Boislanfray, - René de D., en 1658 y fonde le 8 février, avec sa femme Marguerite Bernard, la chapelle seigneuriale dédiée à St Joseph. - S'y marient le 16 mai 1724 Servant-Etienne-Olivier de Dieusie avec Louise-Ambroise de Dieusie, - le 27 novembre 1675 Lancelot-Urbain Turpin de Crissé avec Jeanne-Elisabeth de D. ... (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

⁸⁸ Bonaventure de Dieusie Sr de Dieusie (Baptisé à Sainte Gemmes d'Andigné le 31 mars 1621 - 18 ans en 1639) est le fils de René de Dieusie Sr de la Dieusie et de la Pommeray (baptisé à SGA le 10 août 1589 - 50 ans en 1639) (source : Stéphane Delanoue, 2014)

⁸⁹ de Vaucenay ou Vaucené, - de la Ménardière. - D'azur à un lion d'or armé et lampassé de gueules. - D'Hozier, mss. p.102. - Armorial, mss. de Dumesnil, p. 19 (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

⁹⁰ la Ménardière : commune de Noyant-la-Gravoïère (49). - Ancien logis noble, avec croisées à meneaux, flanqué de deux tourelles et entouré de fossés. - En est sieur n. h. Julien Delorme 1590, mari de Renée d'Andigné, Jean de Vaucené, mari de Gabrielle Delorme, 1616. Antoine de Vaucené 1647, 1664, mari de Suzanne de la Joyère, Charles-François de Vaucené, remarié le 18 octobre 1718 avec Marie-Agnès Gaillard. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)



Georges Du Breil S^r de Livré

f°156v - Du lundy 28 mars 1639

Messire Georges Du Breil chevalier S^r de Livré demeurant en sa maison de la **Tunollière** paroisse de Livré lequel a déclaré qu'il est fort aagé et indisposé de sa personne tant de gouttes que autres malladyes ce qui l'empesche de pouvoyr servir le Roy en personne comme il ... et a dict n'estre que héritier bénéficiaire de ses déffuntz père et mère et est grandement chargé de debtes dont il ... offrant néanmoins contribuer selon son pouvoyr dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il face la déclaration de ses biens sans huitaine.

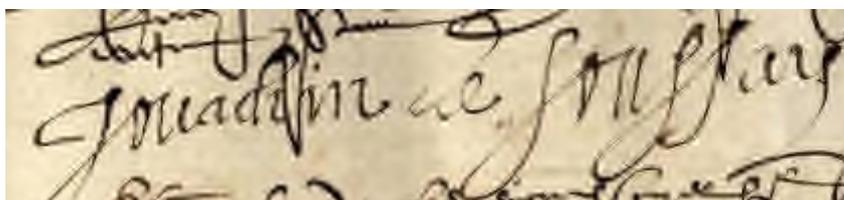


Joachim de Soussay S^r de la Guichardière

f°156v - f°157 - Du lundy 28 mars 1639

Joachim de Soussay⁹¹⁻⁹² escuyer S^r de la Guichardière⁹³ demeurant en la paroisse St Hillaire des Chaubrognes lequel a déclaré qu'il désire servir le Roy en personne tout de suite et suyvant ses facultés et moyens et conformément à l'édit du Roy et qu'il ... l'on veuille donner des aydes qui contribuent avec luy et il offre servir en personne

pour le regard de ses armées et ... en faire mestier ... dont luy a esté décerné acte.



⁹¹ de Soussay de la Guichardière, - d'Echaubroigue, - de la Brosse-Andrault. – De gueules à trois coquilles d'or posées deux en chef et une en pointe. – D'Hozier, mss. p. 322. – Armorial de Courdy. - Audouys, mss. 994, p. 165. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

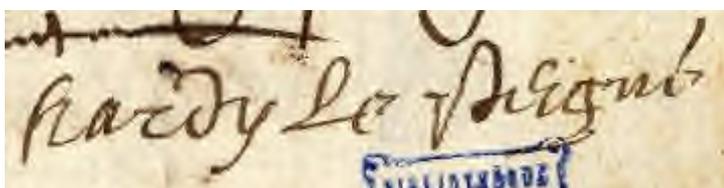
⁹² François de SOUSSAY, Ecuier, S^r de la Guichardière, demeurant paroisse de St-Hilaire d'Echaubroigne, El. de Montreuil-Bellay, au nombre des maintenus par M. Voisin. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

⁹³ la Guichardière : commune de Maulévrier, dans l'ancienne paroisse St Hilaire des Echaubrognes. Ancienne maison noble, dont est sieur François de Soussay 1670, Alexandre de Soussay, 1740. C'est encore une petite gentilhommière à double corps de logis, dont un carré, accolé d'une haute tour ronde à toit pointu (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

Jacques de Mesnières S^r de la Chapellière

f^o157 - Du lundy 28 mars 1639

Ledit Hardy Le Peigné escuyer S^r de Lormoys a remonstré que damoiselle Charlotte Le Peigné veuve feu Claude de Mesnière⁹⁴ demeurante au Plessis Brard⁹⁵ paroisse de Tilliers a un fils aîné nommé Jacques de Mesnières⁹⁶ escuyer S^r de la Chappellière dans le service du Roy en l'Isle de Ré soubz ... et commandement du S^r de Loze cappitaine de de l'une des compagnies ... et de ce qu'elle offre que sondit fils serve pendant que les armées de sa Majesté seront sur pied, elle est exemptée de la contribution ... son père ... dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'elle fera apparoyr dans deux moys de certificat par les formes prescriptes par le règlement de sa Majesté du service qui est rendu par sondit fils et fera la déclaration de ses biens dans huitaine.



Philippe Le Maire S^r de Launay-Guinguenière

f^o158 : Du mardy vingt neufviesme mars 1639

Philippe Le Maire⁹⁷⁻⁹⁸ escuyer S^r de Launay Gringuenière⁹⁹ demeurant en sa maison de la Marre¹⁰⁰ paroisse d'Allanson lequel a déclaré qu'il ne peut servir le Roy en ceste occasion attendu qu'il

⁹⁴ selon l'armorial de l'Anjou, de Joseph Denais, de Mesnière voir de Maynière (voir-ci-dessous)

⁹⁵ Le Plessis-Brard : commune de Tilliers. Ancienne maison noble dont est sieur Claude de Maynières, chevalier, 1681, 1687. Aujourd'hui tout a disparu, même l'étang. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

⁹⁶ de Maynière - du Plessis-Berard. - de la Gaudinière. - *D'argent à un chevron de gueules accompagné de trois étoiles de sable, deux en chef et une en pointe.* - Armorial mss. de Dumesnil. p. 16. - D'Hozier, mss. pp. 587 et 122. - Mss. 439. - Audouys, mss. 994, p.45. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

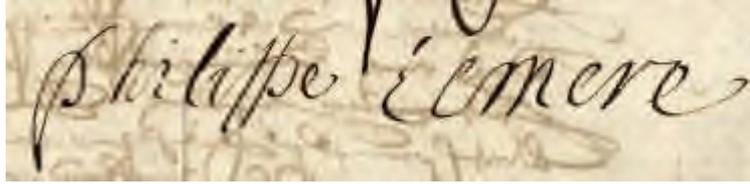
⁹⁷ Il existe plusieurs familles du même nom et pour identifier celle-ci je me base sur l'article de C. Port concernant la Mare à Allençon (voir ci-dessous). Lemaire de Launay-Gringuenière ; dont Philippe, chevalier, célèbre ligueur, 1612 ; Philippe, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur de Tortos, en Catalogne, 1655. *De gueules au lion d'or, accompagné de trois trèfles à queue d'or.* Audouys, mss. 994, p.117. - Ménage, p. 323. - Mgr Barbier de Montault (Rép. archéol. de l'Anjou, 1863, p. 271), attribue à l'évêque d'Angers les armes ci-dessus, sauf le *champ*, qui est *d'azur*, - Gencien, p. 52, dit : *trois coquilles* au lieu de *trois trèfles*, tandis que le mss. 995, p. 118, et M. C. Port, disent : *De gueules à trois chevrons d'or.* (J. Denais, *Armorial d'Anjou*)

⁹⁸ Il a existé une autre famille Le Maire, dont : Alexandre LE MAIRE, Ecuyer, S^r de la Rochejacquelin, demeurant avec son père en la paroisse de Domeray, El. de la Flèche, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour luy que pour son père, le 25 mars 1667. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

⁹⁹ Launay-Guinguenière - Voir la Mare (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

¹⁰⁰ la Mare : commune d'Allençon (49) - Ancien fief et seigneurie avec manoir noble du 16^e s., tout à l'entrée du bourg, à gauche en venant de Thouarcé, presque en face l'église. - Au dedans, deux chambres hautes conservent deux cheminées avec leur manteau sculpté de magnifiques écussons, une fenêtre vers S.-o., décorée d'un monstre marin, les portes et les panneaux antiques. - Le domaine appartenait durant le 16^e s. à la famille Génault, qui possédait en même temps l'Orchère, - dès les premières années du 17^e s. à la famille Lemaire. Philippe Lemaire, chevalier, sieur de Launay-Gringuenière, y résidait en 1612 avec sa femme Renée Leidevin. C'est lui qui, plus jeune de 20 ans, s'était signalé par un trait d'héroïque audace et de bonheur. Enfermé dans Rochefort avec St-Offarige et ses ligueurs aux abois, il offrit d'aller, à travers l'armée royale, avertir Mercoeur de leur détresse, traversa en effet le camp ennemi, gagna Nantes, revint quelques jours après, traversa de nouveau les lignes des assiégeants eu jetant à terre d'un coup de pistolet le capitaine Montmartin, qui lui barrait la route, et rendit compte de sa mission. - En 1655 Philippe Lemaire, marechal des camps et armées du roi, gouverneur de Tortose en Catalogne, capitaine de la compagnie du cardinal Badbarin, y avait amené d'Espagne un jeune Turc de Tunis, pris tout enfant par

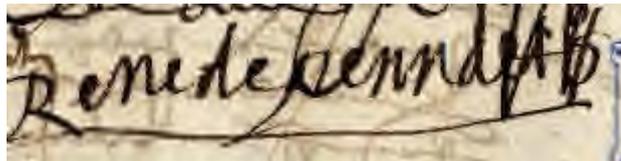
est dans l'actuel service de sa Majesté dans le régiment de Mr Le mareschal de Brezé depuis cinq ans en quallité de cappitaine de l'une des vingt compagnies d'icelle ainsy ... qu'il a faict apparoyr par sa ... il désire continuer ledit service pendant que le régiment sera sur pied dont luy a esté décerné acte.



René de Pennard S^r de Forges

f°158 - Du mardy vingt neufviesme mars 1639

René de Penard¹⁰¹⁻¹⁰² escuyer S^r de Forge¹⁰³ demurant en la paroisse de Daon lequel a déclaré qu'il est aagé de soixante douze ans et plus et tellement infirme qu'il ne peut servir en personne en ceste occasion offre contribuer selon ses facultés et moyens dont luy a esté décerné et ordonné qu'il fournira la déclaration de ses biens dans huitaine pour contribuer à proportion.



Gilbert Chenu S^r du Bois Plessis

f°158 - f°158v - Du mardy vingt neufviesme mars 1639

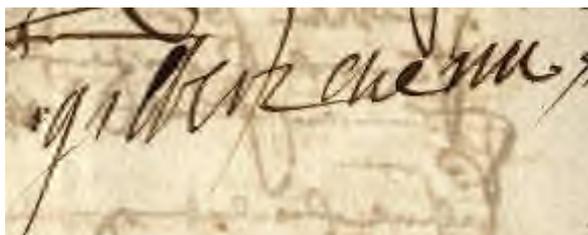
les Espagnols et que son fils Yves y lit baptiser en grande pompe le 11 juillet, en le tenant sur les fonts avec Suzanne de Brie-Serrant, sa mère. — Une alliance apporta la maison à la famille de Villiers de Rion, qui en resta propriétaire jusqu'à la Révolution. Arch. comm. d'Allençon, Et.-C. — Journal de Louvet, dans la Revue d'Anjou. — Note Raimbault. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

¹⁰¹ de Pennard, du Port-d'Arouesse, - de Miré, - de la Guedonnière, - de Forges, - de la Balluère, - de Chantepie ; dont Olivier, prieur de la Papillaye, confesseur de Jeanne de Laval, 1455. — *D'argent à deux bandes de gueules*. — D'Hozier, mss. p. 42. — Mss. 703. — Audouys, mss. 994, p. 131, dit : *trois bandes...*, il cite en outre une note de Menard indiquant : *D'azur à deux aigles d'or armées et membrées de gueules en chef ; et un dragon rampant d'or en pointe*. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

¹⁰² de Pannard ou Pennard : famille qui tire sans doute son origine de la terre de Panard et dont la fortune s'éleva par la protection du roi René d'Anjou. Avant cette époque on connaît : Pierre de P. ou Le Penard, protestataire contre Charles de Valois, 1301 ; - Guillaume de P., chanoine du Mans, 1318 ; - Etienne de P., qui relevait d'Ernée pour ses terres de Saint-Pierres-Landes et de Juvigné, 1387 ; - Jean de P., paroissien d'Ernée, 1409 ; - André de P., écuyer, dans la compagnie de Jean d'Ivoy, 1411 ; - Jean de P., d'Ernée, dispensé de se présenter aux assises du Mans, parce qu'il est allé à Angers « quérir des habillements de guerre pour aller au service du roy », 1464 ; - après l'extinction de la branche aînée, à laquelle appartiennent encore les deux suivants, la famille fait souche à Préaux, à la Tranchée du Buret, à Forges de Daon, à Buleau et à Ravifny, à Chantepie enfin. Ces derniers représentés par Nicolas-François, seigneur de Saint-Paul-le-Gaultier et de Chantepie, par René, sieur de l'Epinau, établie à Ernée, par René, sieur du Pont de Miré, furent maintenus en 1666, et déclarèrent leurs armes : d'argent à 2 bandes de gueules. Pierre de P., fils du sieur de l'Epinau, fit aussi ses preuves à Tours, le 6 juillet 1716. (Abbé A. Angot, *Dict. de la Mayenne*, 1900)

¹⁰³ Forges : commune de Daon (53). — Fief, domaine et maison seigneuriale, mouvant de Daon à charge d'un cheval de service à muance de seigneur ; ayant droit de vairie et garennes. — Seigneurs : Guillaume Du Chesne, 1406 – Bertrand de Gennes, 1457 – Geoffroy Robiou, 1468 – La veuve de Jacques de Pannard, 1567 – Joachim de P., 1602 – René de P., 1617, 1620 – Claude Du Chesne, sa veuve, 1645 – Joachim de P., S^r des Rouches, inhumé dans l'église de Daon, 1641. — Alexandre de P., mari de Françoise de Lamballe, dont les enfants mineurs, Joachim l'aîné, sont sous la tutelle de Gilles des Loges, écuyer, 1652. — Le seigneur de Daon, acquéreur en 1670, avec clause de non réunion à sa châtellenie. (Abbé A. Angot, *Dict. de la Mayenne*, 1900)

Messire Gillebert Chenu¹⁰⁴⁻¹⁰⁵ chevalier S^r du Boys Plessis¹⁰⁶ demeurant ... en sa maison du Bois Plessis¹⁰⁷ paroisse de Chaudron et de présent en sa maison des Chesnes paroisse du Loroux-Bottereau conté Nantays lequel a déclaré que depuis l'arrière ban de l'année six cent trente cinq il sert le Roy en telle équipage qui luy fut possible ... de la Rochelle et de ...il y a pareillement servy sa Majesté avecq grands fraiz et despences qui l'ont rendu fort ... et à mesme esté blessé en sorte qu'il est incommodé en son sommeil à présent et travaillé de sesdites incommodités ... permettre de servir personnellement sadite Majesté il n'a d'argent de se mettre en équipage et armes selon son estat qui ... selon ses facultés et moyens, ... offre contribuer selon ses facultés et moyens dont luy a esté décerné acte.



François de l'Esperonnière S^r de la Roche-Bardoul

f°158v - Du mardy vingt neufviesme mars 1639

Messire François de l'Espronnière¹⁰⁸¹⁰⁹ chevalier S^r de la Roche Bardoul¹¹⁰ demeurant en sa

¹⁰⁴ Chenu du Bas-Plessis, - de Clermont, - de l'Andormière, - des Fossés, - de la Bernardière, - de la Ribaillerie, - de Saint-Philbert, - de Bourdonnau, - de la Fretellière, - de la Brignière ; dont Philippe, chevalier-bachelier dans la compagnie d'Olivier de Clisson 1373 et 1375 ; Guillaume, capitaine de Pontoise en 1449 ; Ysabeau princesse d'Yvetot, 1530, épouse de Martin du Bellay, l'historien ; Jouhan taxé trois écus entres les nobles de Montjean pour la rançon du roi Jean en 1360 ; Georges et Charles, chevaliers de Malte en 1597 et 1601. – *D'hermines au chef d'or chargé de cinq losanges de gueules ou au chef losangé de gueules et d'or de deux traits*. – Gohory, mss, 972, p. 69. – Armorial mss, de 1639, p. 16. – Roger, mss, 995, p. 6 – Audouys, mss, 994, p. 52. – D'Hozier, mss, pp. 512, 510. – Mss, 995, p. 84. – Gencien, mss, 996, pp. 28, 78. – Mss. 703. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

¹⁰⁵ Chenu : *D'hermines au chef losangé d'or et de gueules de deux tires*. - Originaire d'Anjou, S^r de la Bernardière, - de Lendormière, - de Clairmont, de la Thébaudière et du Boisgarnier, paroisse du Cellier, - de Cerny, - du Bas-Plessis, - du Haut-Fossé, - du Chesne, paroisse du Loroux-Bottereau, - de Launay paroisse de Couffé. (Potier de Courcy, *Armorial de Bretagne*)

¹⁰⁶ Le Bois-Plessis : situé en la paroisse du Loroux-Bottereau (44) et non en celle de Chaudron (49)

¹⁰⁷ je ne trouve aucun Bois-Plessis à Chaudron dans C. Port, ni dans les noms de lieux de l'INSEE (*Dictionnaire des Toponymes de France*)

¹⁰⁸ de l'Esperonnière de la Roche-Bardoul, - de Chemillé, - du Halerie, - de Vrin, - du Coudray, - de la Sansonnière, - de la Saulaie, - de Fauconnière, - du Chatelier, - de Vezins ; - dont Anne-Sophie, fondatrice des Visitandines, à Madrid, en 1748 ; et Gabrielle, supérieure générale du Calvaire en 1622 ; un conseiller au Parlement de Bretagne en 1752. – *D'hermines à un fretté de gueules de six pièces, au chef losangé d'or et de gueules*. – Maintenant la famille supprime le chef et porte : *D'hermines fretté de gueules*. – Mss. 439. – Gencien, mss, 996, p. 46. – Armorial mss, de 1608, p. 22. – Armorial mss, de Dumesnil, p. 14. – Roger, mss, 995, p. 2. – D'Hozier, mss, pp. 163, 94. – Audouys, mss, 994, p. 101. – Mss, 995, p. 101. – D'Hozier, mss, p. 126, donne au seigneur de l'Espreonnière de la Roche-Bardoul les armes suivantes : *De gueules à neuf molettes d'éperon d'or posées trois, trois, trois*. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

¹⁰⁹ ESPERONNIÈRE (de l'), seigneurs de l'Esperonnière, du Pineau, de la Sorinière, du Plessis de Mozé, de la Touche-Baranger, de la Chaperonnière, des Gardes, de la Saulaye, du Breil, etc., marquis de la Roche-Bardoul, barons de Vritz. Armes : *D'hermine, fretté de gueules*. - Cette maison est originaire de l'Anjou méridional, où elle possédait, depuis un temps immémorial, la seigneurie de l'Esperonnière, en la paroisse de Vezins. Elle a comparu en armes aux montres de la noblesse d'Anjou des années 1442, 1467, 1470, 1471, 1490, 1567. Elle a été maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction en 1667 et 1669, par jugements souverains des intendants du Roi en la Généralité de Poitiers, et par arrêt du Conseil du Roi de 1701. Enfin, elle a fait des preuves de noblesse, en 1705, pour la *Grande Écurie du Roi*, devant Charles-René d'Hozier, juge d'armes de France. Au XIV^e eT au XV^e siècle elle a produit des chevaliers et de vaillants hommes d'armes et, dans la suite, des chevaliers des Ordres du Roi, des lieutenants de la Grande Vénerie de France, une supérieure générale de la congrégation du Calvaire, une supérieure et fondatrice du premier couvent de la Visitation de Madrid, un chambellan de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, des gentilshommes de la maison du Roi, un chevalier de Malte, un chevalier de Saint-Louis, un conseiller au Parlement de

maison seigneuriale du Pineau¹¹¹ paroisse de Thouarcé lequel a déclaré qu'il est aagé de soixante cinq ans, qu'il a servy le Roy ... que de présent Anthoine de l'Esperonnière S^r de la Saulaye, Roche Bardoul, son fils aîné, sert actuellement le Roy ... à ses despends et ... de plus que ... pendant son temps il s'est ... mesmes aux seigneurs de la Motte, au **seigneur de Dolle de Soeudresse, Maubeuge, la ... Chapelle** ... la personne de Monseigneur ... et servi à ... audit ban et arrière ban et contribution ... de sa Majesté ... dont luy avons décerné acte.



Claude de Binel S^r de la Brechoire

f°159 - Du mardy vingt neufviesme mars 1639

Claude de Binel¹¹² - ¹¹³ escuyer S^r de la Brechouere¹¹⁴ demeurant en la paroisse de Cellières¹¹⁵

Bretagne et, au commencement du XIX^e siècle, un capitaine de la garde royale. - Sa filiation est établie sans interruption depuis Geoffroy (a) de l'Esperonnière, chevalier, seigneur dudit lieu, né vers 1300, marié vers 1330 à Marie de Sainte-Flayre. Son fils Hardouin de l'Esperonnière, chevalier, seigneur dudit lieu, épousa, le 16 avril 1357, Jeanne Bardoul, dame de la Roche, paroisse de Saint-Pierre de Chemillé - A la branche aînée, éteinte au milieu du XVII^e siècle, appartenaient Jean de l'Esperonnière écuyer, seigneur dudit lieu, qui comparut avec Jean de l'Esperonnière, seigneur de la Roche-Bardoul, et Henry de l'Esperonnière, ses parents de la branche cadette aux montres de Vihiers, Maulévrier, Vezins, Chemillé et Beaupreau, les 22, 23, 25 et 26 février 1471. - Honorat de l'Esperonnière, seigneur dudit lieu et du Coudray, et Claude, son fils, se distinguèrent pendant les guerres de religion, et Barthélemy Roger, dans son *Histoire d'Anjou*, les cite parmi les illustrations dont l'Anjou doit s'enorgueillir au XVI^e siècle. De son mariage avec Jeanne de Barrou, Claude n'eut qu'une fille, Gabrielle de l'Esperonnière, d'abord religieuse à Fontevraud, puis supérieure générale de la congrégation du Calvaire, qu'elle avait fondée à Poitiers avec Antoinette d'Orléans, fille du duc de Longueville et de Marie de Bourbon. Elle mourut en odeur de sainteté le 21 juillet 1641. (in René de l'Esperonnière, *la Baronnie de Candé*, p.267)

¹¹⁰ la Roche-Bardoul : commune de Chemillé (49). - Ancien fief et seigneurie qui garde le nom de la famille seigneuriale au 14^e siècle. Jeanne Bardoul, dame de la Roche, fille unique de Mathurin Bardoul et d'Avoie de Puignon, apporta la terre en mariage, le samedi avant la Quasimodo de 1357, à Hardouin de l'Esperonnière, dont la descendance la possède jusqu'au 18^e siècle... (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

¹¹¹ le Pineau : commune du Champ (49), autrefois de la paroisse de Thouarcé. - Les titres l'appellent le Pineau-Gilbourg, parce qu'il relevait de la terre de Gilbourg en Faye et pour le distinguer du Pineau de Rablay, qui faisait partie du même fief. - Il appartenait jusqu'au 16^e siècle à une famille du nom, dont hérite François de Lesperonnière, mari de Renée Du Pineau (30 novembre 1543). La maison dès les premières années du 17^e siècle apparaît munie de « tours, pavillons, cours, circuits de larges fossés, portaux, ponts levis, batteries et autres choses nécessaires et convenables pour la défense »... (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

¹¹² Binel de Lecé, - de la Bouchetière, - de la Brosse, - de Marthou, - de la Jouvencelière, - de la Berthollière, - des Essarts ; - dont Jean, maire d'Angers en 1495, juge ordinaire des grands jours d'Anjou ; François, maire d'Angers en 1486, député à l'assemblée de Tours, chancelier de Provence ; Ollivier, juge d'Anjou en 1440 ; Jean, procureur du roi de Sicile, 15^e siècle. *D'argent à l'aigle à deux têtes éployée de gueules, membrée et becquée d'azur, à trois fleurs de lis d'azur mal ordonnées*. - Mss. 993, 703 et 995. - Armorial mss. de 1608, p. 8 - Gencien, mss. 996, p. 1 - Audouys, mss. 991, p.22 - Mss. d'Orléans. (Denais, *Armorial d'Anjou*)

¹¹³ Claude de Binel, écuyer, S^{gr} de Breschouère et damoiselle Perrine de la Barre, dont 1^e Perrine °Cellières 23 décembre 1618 filleule de de François de Torchard escuyer S^{gr} de la Panne et de damoiselle Perrine Giffoteau dame de la Mabilière - 2^e Claude (f) °Cellières 27 mai 1620 filleule de noble homme Jehan de la Barre S^r de la Mabilière et de D^{elle} Renée de Villeneuve fille du sieur du Boisgrolleau - 3^e Claude (f) °Cellières 11 février 1622 filleule de Jehan Dubois et Renée Mescher - 4^e Claude (f) °Cellières 24 août 1623 filleule de vénérable et discret messire Jacques Joret prêtre chantre et chanoine de l'église d'Angers, et de D^{elle} Marquise Levoyer dame de la Varanne demeurant à La Flèche - 5^e François °Cellières 4 février 1625 filleul de noble homme Anthoine du Piau et de Perrine de Binel, laquelle ne sait signer attendu son bas âge (registres paroissiaux de Juvardail) - C'est par erreur que C. Port orthographe Vinel à l'article Cellières.

¹¹⁴ la Brechoire : commune de Cholet (49) Son nom est toujours orthographe Brechouère dans tous les actes du registre paroissial de Cellières à Juvardail, et j'ignore s'il s'agit bien de celle de Cholet, mais n'en trouve pas d'autre.

lequel a déclaré que son ayeul estant au service du Roy Charles neufvième de Valloys fut tué à la bataille de Dreux le neuf may mil cinq cens soixante et deux, personnellement son père au service du déffunt Roy père de sa Majesté fut ... une enseigne en laquelle il fut assiégé les ... receues au siège et ... offre de servir en ceste occasion en quallité de cheveu leger ou de maréchal des logis luy baillant des aydes et contribution pour ... n'ayant ... suffisante de son chef ... et attendu qu'en l'année six cens trente cinq il servit à l'arrière-ban à ses frays et despends, ... contribution ... des grandes ... de sa dite Majesté, ... qu'il avait de bien ... et fait livrer ses eff... pour aller faire voyage de Picardye à cause de quoy ses biens sont à présent saisis à la recepte de ... dont luy a esté décerné acte et ...

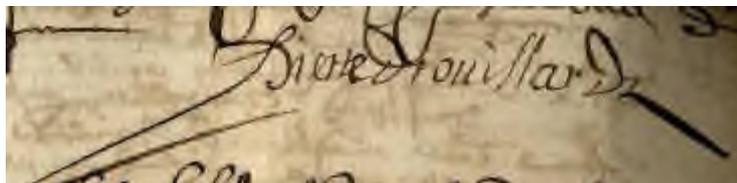


Pierre Drouillard S^r de l'Ebaupinaie

f^o159 - f^o159v - Du mardy vingt neufviesme mars 1639

Pierre Drouillard¹¹⁶⁻¹¹⁷ escuyer S^r de Lesbeaupinaye¹¹⁸ demeurant en la paroisse d'Angrye, lequel a déclaré qu'il entend prendre l'ordre de ... et à ceste fin a cy-davant ... grand vicquaire de Mr le révérend évesque d'Angers ... ban et arrière ban attendu qu'il ... son incommodité et indisposition continuelle

dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il fournira sa déclaration de ses biens dans huitaine.



Charles Sibille

f^o159v - Du mardy vingt neufviesme mars 1639

Charles Sibille¹¹⁹⁻¹²⁰ escuyer S^r de la Loge demeurant au bourg et paroisse de Juardeil lequel a

¹¹⁵ Cellières : commune de Juardeil. La Cour de Cellières, assemblage de bâtiments rectangulaires du 16^e siècle, appartenait au moins dès le 14^e siècle et jusqu'à la fin du 16^e à la famille de Clers, qui rendait hommage à Cheffes – en 1600 à Jean de la Barre †le 25 mars 1630 – à Claude Vinel, son gendre, en 1633, de qui Henry Boylesve l'acquiert vers 1650. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

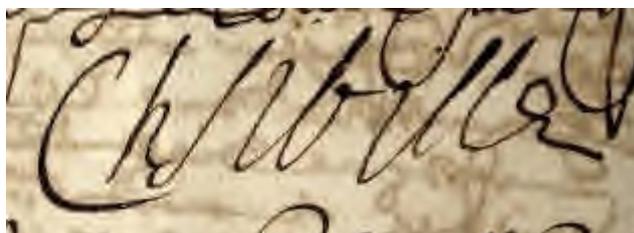
¹¹⁶ Drouillard de la Barre, - de l'Ébaupinais, - de Kerlen ; - dont Jean, maître des comptes en 1505 ; Guy, abbé de Prières en 1540, et prévôt de Saint-Aubin de Guérande. – *D'azur à trois pommes de pin d'or la queue en haut posées deux et une.* – Armorial mss. de Dumesnil, p. 14. – Audouys, mss. 994, p. 66. – Mss. 439 et 403. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

¹¹⁷ Drouillard : *D'azur à trois pommes de pin d'or, la queue en haut, deux et une.* (de l'Esperonnière, *Histoire de la baronnie de Candé*, f^o512) - Jacques DROUILLARD, S^r de la Baure et Isidore Drouillard, son neveu, demeurant paroisse de Chalains, El. d'Angers au nombre des maintenus par M. Voisin. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

¹¹⁸ l'Ebaupinaie : commune de la Potherie. En est sieur n.h. Isidore Drouillard, 1673 (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

¹¹⁹ Sibille de la Coquemillière, - de la Buronnière, - de la Moisandière. – *D'azur à la bande d'or bordée de sable, chargée de trois roses en quintefeilles de gueules.* – Gaignières, Armorial, mss. P. 75 - Gohory, mss. 972, p. 27. – Audouys, mss. 994, p. 161. – Armorial mss. de Dumesnil, p. 18 ne donne pas la bordure de sable pour la bande. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

déclaré qu'il offre servir le Roy en ceste occasion sy son aage et ses indispositions corporelles le peuvent permettre sinon offre contribuer selon ses facultés et moyens dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il fournira la déclaration de ses biens dans quinzaine.



Jacob Morel

f°159v - Du mardy vingt neufviesme mars 1639

Jacob Morel¹²¹⁻¹²² escuyer S^r de la Pastissaye¹²³ demeurant en sa terre de la Roche Cherbonneau¹²⁴ paroisse de Congrier lequel a déclaré qu'il a toutes les volontés de servir le Roy en ceste occasion et toutes autres mais qu'il en est empêché de ce qu'il a perdu son bras droit en servant sa Majesté en ses armées ... offre contribuer selon ses facultés et moyens dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il fournira la déclaration de ses biens dans quinzaine.



Joachim Le Commandeur S^r de Mont Renou

f°159v - Du mardy vingt neufviesme mars 1639

Joachain Le Commandeur¹²⁵ escuyer S^r de Mont Renou¹²⁶ demeurant en la maison seigneuriale

¹²⁰ Charles SIBILLE, Ecuyer, S^r de la Buronnière, demeurant paroisse de Juvardeil, El. de Chateaugontier, eut acte de la représentation de ses titres le 18 avril 1667. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

¹²¹ Morel des Landelles – D'argent à une bande de gueules chargée de trois merlettes d'or. - Audouys, mss. 994, p. 123. – Roger, mss. 995. p. 15 – Gaignières, Armorial, mss. p.13. – Gohory, mss. 972, p. 30 – Gencien, mss. 996, p. 53. – de Courgu. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

¹²² Morel : D'argent à la bande de gueules, chargée de trois molettes d'or (Sceau 1339). Famille originaire d'Anjou. – S^r des Landes, - de la Motte, - de la Barre, paroisse de Gennes, - des Bretonnières, paroisse d'Erbrée, - du Pinel, paroisse d'Argentré, - de la Poupardais. Maintenu par les commissaires en 1699 et ancienne extraction, arrêt du parlement de 1738, dix générations. *Guillaume*, épouse vers 1440 Jeanne de la Pommeraye ; un page du Roi en 1688 ; un brigadier d'infanterie en 1702 ; un conseiller au parlement en 1784. (Potier de Courcy, *Armorial de Bretagne*)

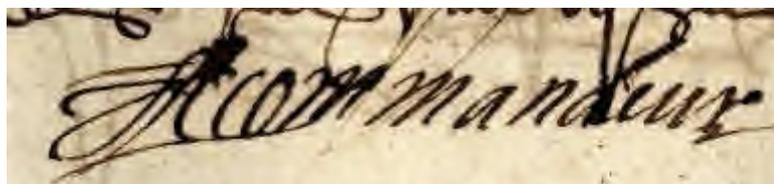
¹²³ la Patissaie : commune de Combrée (49)

¹²⁴ La Roche-Charbonneau : commune de Congrier (53) – Vendu avec l'étang des Écrennes et de bois des Teucrics par Alexandre-Norbert Le Horeau, chevalier de Saint-Louis, de Nantes, à M. Déan de Luigné, 1820. (Abbé A. Angot, *Dict. de la Mayenne*, 1900)

¹²⁵ Le Comendeur de Montrenon, - du Haulme, - de la Fontaine. – D'azur à trois molettes d'argent posées deux et une. – Mss. 439. – Audouys, mss. 994, p.46. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

¹²⁶ Montrenoux : commune de Saint-Ceneré (53) – Fief et domaine mouvant de la Chapelle-Ransoin ; manoir avec colombier, entouré de murailles, fossés, étangs. Par accord de 1401, l'abbé d'Évron et les chanoines des Trois-Maries réglèrent leurs droits sur les dîmes. Le seigneur donnait à Noel trois pains à bénir et une livre de chandelle à l'église. Avant la moisson de

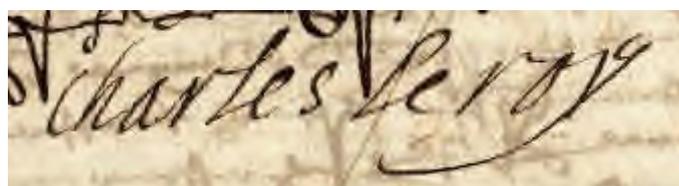
du Chasteigner¹²⁷ paroisse de Tiercé lequel a déclaré qu'il est intention de servir le Roy en ceste occasion et toutes autres mayes que rayzon de ses infirmités de malladye corporelles de gouttes et autres qui luy a causé l'aperte du sommeil... pouvoyr servir personnellement mayes offre contribuer selon ses facultés et moyens dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il fournira la déclaration de ses moyens dans quinzaine.



Charles Le Roy S^r de la Vérouillère

f^o160 - Du mardy vingt neufviesme mars 1639

Charles Leroy¹²⁸ escuyer S^r de la Verouillère¹²⁹ demeurant en sa maison de la Vérouillère paroisse de Chasteauneuf lequel a déclaré qu'il sert le Roy en qualité de Cheval leger dans la compagnie de Monseigneur le cardinal ... en laquelle il est ... sinon offre servir personnellement en ceste occasion et se ... dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il ... mandement de son cappitaine il fera apparoyr et certifiant en la forme prescrite par les ordonnances de sa Majesté dans deux moys ou à déffaut de ... se mettre en équipage convenable à sa condition et moyens et se trouver au jour ordonné par sadite Majesté pour faire le ... générale.



1683, la grêle détruisit la récolte et dépuilla les arbres fruitiers. – Seigneurs : Guy Le Commandeur, d'une famille angevine, mari de N. de Montrenoux, vers 1440 † 1451. – Jean Le C. docteur en droit et conseiller à la mairie d'Angers vers 1490 – Guy Le C., sieur du Heaulme, la Gouesmerie, la Fontaine en Écuillé, 1535, paroissien de Saint-Ceneré, 1548, 1551. – Jacques Le C., ; Marie de Marcé, sa veuve, 1563, 1571. – François Le C., gendre deu seigneur des Aunais d'Astillé, 1588, 1590 – Joachim Le C., 1602, 1652, mari de Françoise de Villeprouvée, d'où Guy, 1632, Françoise, 1634. – Guy Le C., mari de Renée de Meaulne... etc (Abbé A. Angot, *Dict. de la Mayenne*, 1900)

¹²⁷ le Châteaigner : commune de Tiercé (49). – Le fief relevait de Selaines. – En est sieur n. h. Ch. de Couvrain 1562, n. h. Houdart de Villeprouvée 1581, René de V. 1610, messire Prégent Le Petit de la Bennerie 1687, messire Anne Adam Boucault, 1716, Prosper-Annibal de Collasseau, 1732. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

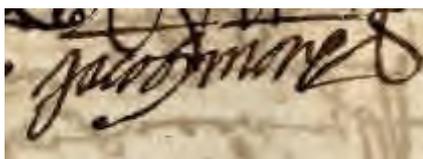
¹²⁸ Le Roy de la Roche-Verouillère ou Verouillerie, - de Beauchesne, - de la Troussière, - du Haut-Trochais, - de la Roche, - de Cramailly, - de la Groussinière, d'Armançis. – *D'argent à trois chevrons de sable et une fasce en devise de gueules brochant sur le tout.* – D'Hozier, mss. pp. 442, 121, - Mss. 703. – Roger, mss. 995, p.9 – Mss. 995, p. 87. – Gencien, mss, 996, p. 60. – Gohory, mss. 972, p. 32, *D'argent à trois chevrons de sable et une bande de gueules brochant sur le tout.* – Audouys, mss. 994, p. 146, dit : *De sable à trois chevrons d'argent à la fasce de gueules brochant sur le tout ;* ou encore : *D'or à trois chevrons de gueules à la babde de sable brochant sur le tout.* (J. Denais, *Armorial d'Anjou*)

¹²⁹ la Vérouillère : commune de Châteauneuf (49). – Ancien fief relevant de Briolay et dont la mouvance s'étendait dans les paroisses de Châteauneuf, Brissarthe, Cherré, Etriché, Juvardeil. Il paraît avoir appartenu jusqu'au milieu du 17^e siècle à la famille Leroy. On voyait encore au 18^e siècle, dans l'église St André de Châteauneuf, la tombe de Robin Leroy, où il figurait représenté vêtu en chevalier avec son écu *d'argent à 3 chevrons de sable à la fasce de gueules brochant sur le tout*, et la date de sa mort., 1209. Marie de la Grandière, veuve de René Leroy, y réside encore en 1582. – son fils, Charles Leroy en 1629. – n. h. Pierre Thion, maître des requêtes de la reine-mère, en 1662, qui vend la terre le 6 mars 1675 à François Jallet, sieur des Plantes, écuyer de la grande écurie du roi, mari de Marie Legoagueller. Elle reste jusqu'à la Révolution dans la famille Jallet ... (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

Joseph Morel S^r des Landelles

f^o160 - Du mardy vingt neufviesme mars 1639

Ledit Morel¹³⁰ S^r de la Pastissaye nous a remonstré que Joseph Morel escuyer S^r des Landelles¹³¹ son frère aîné est aagé de soixante ung an et plus affligé de malladye du ... qu'il luy est impossible de se présenter et aussy ... de sa bonne volonté de servir le Roy en ceste occasion et toutes autres il ne peut servir en personne offre contribuer selon ses facultés et moyens ... dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il fournira sa déclaration de ses moyens et facultés dans quinzaine, pour contribuer à proportion et comme il a fait apparoyr par attestation de medecins et chirurgiens du vingt quatre de ce mois qu'il a représentée signée Thomas et Quelier.



René d'Escoublant S^r de la Souvardaine

f^o160 - f^o160v - Du mardy vingt neufviesme mars 1639

René d'Escoublant¹³²⁻¹³³ escuyer S^r de la Souvardaine¹³⁴ demeurant audit lieu de la Souvardaine paroisse de Thouarcé lequel a déclaré qu'il est aagé de soixante quatre ans et plus et tellement indisposé de sa personne qu'il ne seroit servir en personne en ceste occasion joint qu'il est exempt de la contribution par le moyen de ce que Michel d'Escoublant escuyer S^r de la Hardière¹³⁵ son fils aîné sert sa Majesté en quallité de lieutenant de l'une des compagnies du régiment de ... dont luy a esté décerné acte et ordonné que dans deux moys il fera apparoyr par certificat conforme au règlement de sa Majesté comme sondit fils sert dans sondit service, et la déclaration de ses biens dans huitaine.

¹³⁰ cf ci-dessus

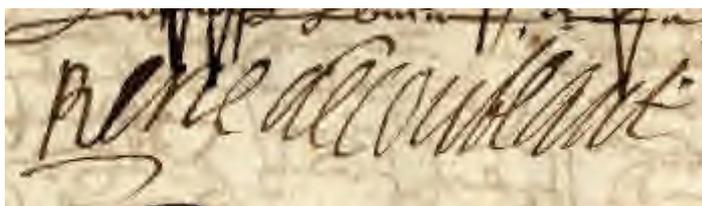
¹³¹ les Landelles : commune de Combrée (49). – Ancienne seigneurie relevant de Pouancé et appartenant depuis au moins le 15^e siècle à la famille Morel. Anne Morel y épousa le 23 décembre 1625 Pierre de La Faucille. – Marc et Pierre de La Faucille, qui tenaient la maison de leur grand'mère, la vendirent en 1677 à Marie de Loberaye, veuve de Gabriel Morel. – An est dame Marguerite de Farcy, veuve de François Morel, en 1693. – Claude-Marguerite de More, veuve de Jean Baptiste Duboul, en 1728. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

¹³² d'Escoublant, de la Touche, - de la Sorinière, - de Saint-Pierre-de-Cholet, - de la Hardière ; - dont Guyon taxé un écu entre les nobles de Beaupréau pour la rançon du roi Jean en 1360 ; Olivier, chevalier de Malte en 1595. – *D'azur à deux escoubles ou aigles essorantes d'argent mises en fasce côte à côte, membrées et becquées de sable*. – Mss. 439. – Armorial mss. de 1608, p. 22. – Armorial mss. de Dumesnil, p. 14. – Audouys, mss. 994, p. 68. – Gohory, mss. 972, p. 69. – Roger, mss. 995, p. 12 ; Audouys, mss. 994, p. 67, et Gencien, mss. 996, p. 33, disent ... *de sable* au lieu d'*azur* ... - Le mss. 703 dit simplement : *De gueules à deux aigles d'argent mises en fasce*. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

¹³³ Esprit d'ESCOUBLANT, Ecuyer, Chevalier, S^r de la Touche d'Escoublant, du Vivier, de la Sorinière, paroisse de Saint-Pierre de Chemiré. El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour luy que pour Michel d'ESCOUBLANT, son cousin, Ecuyer, S^r de la Hardière, demeurant paroisse de Saint-Florent, Et. d'Angers le 9 Mars 1668. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

¹³⁴ la Souvardaine : commune du Champ (49), autrefois paroisse de Thouarcé. – Ancien fief et seigneurie relevant de Gilbourg, avec manoir noble. – En est sieur n. h. Guyon Garnier 1468, Jean Garnier 1590. – Charles Garnier, mari de Marguerite Dubois d'Argonne, 1607, qui obtint cette année le 8 mars de son suzerain l'autorisation de s'enclorre de fossés avec pont-levis. – René d'Escoublant, mari de Renée Garnier, 1628, 1644. – Jean de Cheverue, mari de Françoise Bodin de Logie, par acquêt de Louis Tillon, 1688. etc.. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

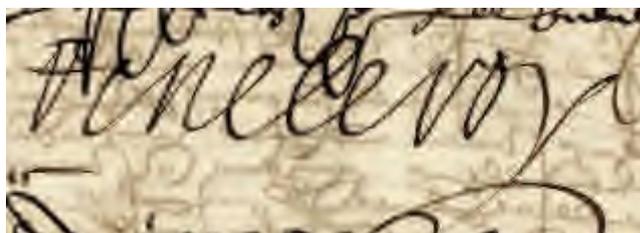
¹³⁵ la Hardière : commune du Champ (49), autrefois paroisse de Thouarcé. – Ancien fief et seigneurie avec manoir noble, où Louis Tillon fonde le 27 novembre 1523 une chapelle dédiée à St Urbain et à St Jean, mais qui n'était par encore bâtie dans les premiers années du 17^e siècle ; elle fut interdite en 1687 comme mal entretenue. – En est sieur en 1603 Charles Garnier, en 1628 René d'Escoublant, comme mari de Renée Garnier. Il avait droit de banc, litre, armoirie et sépulture en l'église d'Étiau. – Goodes de Varennes à la fin du 18^e siècle sur qui elle fut vendue nationalement. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)



René Le Roy

f°160v - Du mardy vingt neufviesme mars 1639

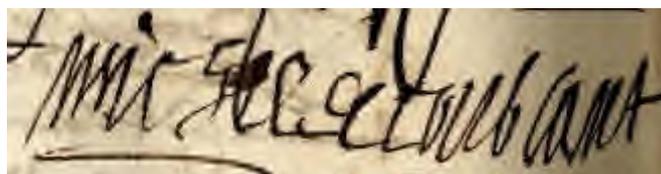
René Leroy¹³⁶ escuyer S^r du Mesnil¹³⁷ et y demeurant paroisse de Juigné Béné lequel a déclaré qu'il est en toutes ses volontés de servir le Roy en ceste occasion et toutes moyens qu'il en ... d'autant qu'il est incommodé de la main droite de blessure qu'il y a reçue en telle sorte que ... offre contribuer selon ses facultés et moyens dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il fournira la déclaration de ses biens dans quinzaine.



Michel d'Escoublant S^r de la Touche

f°160v - f°161 - Du mardy vingt neufviesme mars 1639

Michel d'Escoublant¹³⁸ escuyer S^r de la Touche et de St demeurant en la maison de la Sorinière paroisse du bourg St Pierre de Chemillé, lequel a déclaré que à ... de son grand aage de soixante quinze il ne ... servir en personne en ceste occasion offre contribuer selon ses facultés et moyens dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il fournira la déclaration des biens qu'il possède dans quinzaine.



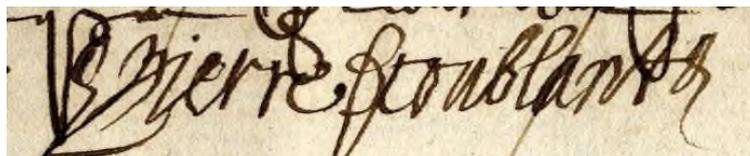
¹³⁶ Il ne semble pas que ce soit les mêmes que : LE ROY DE LA POTHERIE : *D'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois ombres de soleils du même, à huit rayons ondes, posés deux en chef et un à la pointe de l'écu.* – La Chenaye-Desbois a donné la généalogie de cette famille, originaire du Vexin normand où se trouvait le fief de la Potherie (a), dont elle a pris le nom. La filiation est établie, d'après les documents originaux, à partir de Pierre Le Roy, écuyer, seigneur de la Potherie, de Bacqueville (b), et de la Mare-Auteuil (c), mentionné dans des lettres de Charles VIII, en 1483, et dans une vente du 28 juillet 1487 ; il testa le six septembre 1516. – Parmi ses descendants on remarque : *Claude*, conseiller du roi en 1610. – *Charles*, conseiller d'Etat ordinaire en 1622, intendant des provinces de Normandie, Provence, Champagne et Picardie ; - *Robert*, chevalier de l'ordre du Roi en 1657, maintenu dans sa noblesse en 1668 ; - *Pierre*, conseiller au Parlement de Bretagne, décédé en 1727, père de Urbain qui acquit Challain en 1747. – *Louis*, maréchal-de-camp sous la Restauration et député de Maine-et-Loire. – Cette famille a formé deux autres branches, dont l'une s'était établie au Canada. . (de l'Esperonnière, *Histoire de la baronnie de Candé*, f°446)

¹³⁷ Ménil : commune de Juigné-Béné (49). – En est sieur n. h. Pierre Leroy 1540, René Leroy, mari de Jeanne Dupré, 1594. Louis Varine, mari de Jeanne Chapperon, 1688 (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

¹³⁸ cf ci-dessus

Pierre d'Escoublant S^r du Vivier

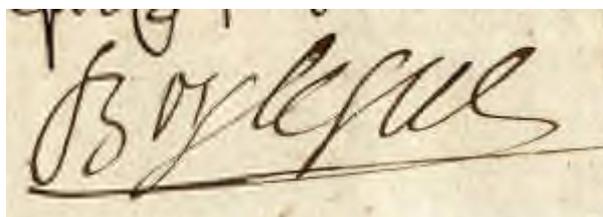
Pierre d'Escoublant escuyer S^r du Vivier¹³⁹ demeurant en sa maison du Vivier paroisse de Villemoisant lequel a déclaré que à cause de son grand aage de soixante et onze et plus et de ses incommoditez corporelles il ne peut servir en personne en ceste occasion mayz offre contribuer selon ses facultés et moyens dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il fournira sa déclaration de ses biens dans quinzaine pour contribuer à proportion d'iceux.



René Boylesve S^r du Goismard

f^o161 - Du mardy vingt neufviesme mars 1639

René Boylesve¹⁴⁰⁻¹⁴¹ escuyer S^r du Goismard conseiller du Roy au siège présidial de ceste ville d'Angers, maistre des requestes ordinaires de Monseigneur filz de France, duc d'Orléans, frère unique de sa Majesté, maire et cappitaine général de ceste ville et conseiller en l'hostel commun d'icelle y demeurant paroisse St Maurille, lequel est exempté de service personnel deu à sa Majesté pour la noblesse d'Anjou au subject du ban et arrière-ban de ceste année et estant exempt de toute contribution et déclaration par lesdites qualittés de Maire et conseiller de ceste ville dont luy a esté décerné acte par nous Jacques ...



¹³⁹ le Vivier : commune de Villemoisant (49). – Ancienne terre seigneuriale des paroisse de Villemoisant et de St Sigismond. – En est sieur Thibault de Lépine, chevalier, 1405 (E109), Louis d'Escoublant 1571, qui y meurt le 18 septembre 1609, Michel d'Escoublant, mari de Renée de Brie, 1603, Pierre d'Escoublant, mari d'Anselme de la Ronsardière, 1634, Philippe de St Offange, mari de Madeleine Delaunay, 1685 (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

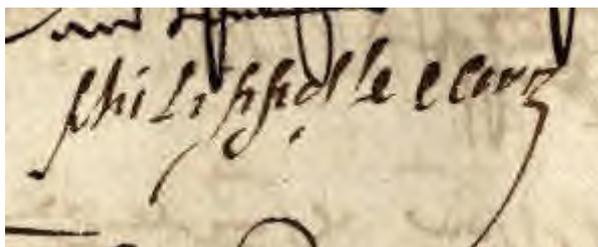
¹⁴⁰ de Boylesve de Gillière, - de Soucelle, - du Saulay, - de la Brisarderie, - de Noyrieux, - de Goismard, - des Roches, - de Princé, - de la Maurousière, - du Planty, - de Chamballan, - de la Malnour, - de la Bauche, - du Sollain, - du Plessis, - de la Moricière, - des Aulnais, - des Noulis, - de la Galaisière, - de Taunay ; - dont René, maire d'Angers en 1632 ; et plusieurs conseillers au Parlement de Bretagne et au Parlement de Paris ; François, échevin perpétuel de la ville d'Angers ; Marin, lieutenant-général au siège présidial d'Angers, 1590, créé chevalier en 1597 ; Mathurin, conseiller du roi, juge audit présidial ; Gabriel, abbé de Saint-Georges en 1650, et évêque d'Avranches, mort en 1667 ; un brigadier de cavalerie en 1747 ; François, avocat en la sénéchaussée d'Angers en 1560. *D'azur à trois sautoirs alaisés d'or posés deux et un*. Mss. d'Orléans. – Audouys, mss. 994, p. 17. – D'Hozier, mss., pp. 134, 122, 544, 352, 156, 1505, 615, 58, 59, 62, 63 et 586. – Mss. 993. – Sceau 17^e siècle. – Gencien, mss. 996, p. 7. – La branche aînée de la Maurousière et de la Brisardière ajoutait *en chef trois fleurs de lis d'or*, par concession du roi en 1598. – Vois mss. 439 et 14, généalogie de 1667. – Mss. 995, p. 120. – L'Armorial mss. de 1608, p. 8. – Audouys, mss. 994, p.17. (Denais, *Armorial d'Anjou*)

¹⁴¹ Louis BOYLESVE, Ecuyer, S^r de la Gillière. - François BOYLESVE, Ecuyer, Sr des Noulis. - Jacques BOYLESVE, Ecuyer, ses fils. - Charles BOYLESVE, Ecuyer, S^r des Aulnais, Conseiller au parlement de Bretagne. - Henry BOYLESVE, Eeuyer, S^r de la Moricière, ses frères, eurent acte le la représentation de leurs titres le ... - Perrine Binelle, Ve d'Henry BOYLESVE, Ecuyer, S^r d'Auverée. - Michel BOYLESVE, Ecuyer, S^r de la Galaisière, demeurant à Baugé, eurent acte de la représentation de leurs titres le 9 aoust 1669. - Marin BOYLESVE, Ecuyer, S^r de la Maurouzière, demeurant à Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 7 juin 1667. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

Pierre Le Clerc

f°162 : Du mercredi 30^e mars 1639

Pierre Leclerc¹⁴² escuyer S^r de Lourmaye demeurant en sa maison seigneuriale de la Ferrière¹⁴³ dite paroisse lequel a déclaré qu'il ... en équipage convenable à sa condition dont luy a esté dressé acte et à luy enjoint de se trouver en équipage convenable à sa condition ... dans sept semaines.



René Veillon S^r de la Rivière

f°162 - Du mercredi 30^e mars 1639

Ledit Clerc a remonstré que René Veillon¹⁴⁴ escuyer S^r de la Rivière son beau-frère est à présent en la ville de Rhennes pour les affaires particulières et en ... iceluy de la Rivière ... cy dessus dont luy a esté décerné acte et à luy enjoint de donner avis audit S^r de la Rivière de se tenyr prest et se trouver à la monstre généralle en équipage convenable à sa condition.

Signé Philippe Leclerc

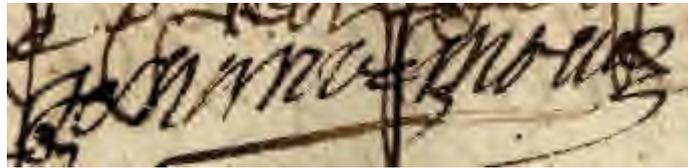
Jean Veillon S^r de la Basse-Rivière

¹⁴² Louis LE CLERC, Ecuyer, S^r de Maunay et de la Bretesche, demeurant paroisse de Martigné-Briand, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour luy que pour son père et frère le 16 avril 1667. - Philippe LE CLERC, Ecuyer, S^r de la Ferrière, y demeurant et - Jean LE CLERC, Ecuyer, S^r des Aimereaux, demeurant en la ville d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 23 avril 1667. - René LE CLERC, Ecuyer, Baron de Sautré, S^r de la Roche-Joullain, de Noyant et de Grée-sur-Maine, demeurant en son château de Sautré, par. de Feneux, El. d'Angers, produisit ses titres par devant M. Voisin, tant pour lui que pour - René LE CLERC, et Urbain Le Clerc, son cousin. Renvoyé au Conseil avec avis de les maintenir le 7 may 1667, qui maintient Charles, Louis et Urbain Le Clerc en leur noblesse. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

¹⁴³ la Ferrière, commune (49). - ... Le fief formait une seigneurie importante, relevant, à 40 jours et 40 nuits de garde, avec armes et chevaux, de Château-Gontier. Le tenancier devait, quand il chassait en personne dans la forêt de Flée, envoyer à son suzerain les 4 pieds et la tête de la première bête noire abattue par lui, et quand son suzerain chassait, lui mettre en état la chasse, loger un jour et une nuit ses compagnons, soigner les chiens blessés. -... En est seigneur ddans les premières années du 15^e siècle, Guillaume de Courcierieux, mari de Jeanne d'Avaugour, de qui avait hérité dès avant 1451 Cesbron de Villeprouvée, et dès le commencement du 16^e siècle jusqu'à la fin du 18^e siècle, la famille Leclerc, alliée aux Veillon, aux d'Orvaux, aux Rodais, - puis la marquise de Vézins, qui possédait la terre en 1789... (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

¹⁴⁴ Veillon, de la Garoullaye ou Garoulaie, - de la Basse-Rivière, - de la Rivière-Cormier, - de la Basse-Ville, - de la Deniollaye ; - dont Marguerite, abbesse du Perray-aux-Nonains, 1508 ; une religieuse du Ronceray en 1500 ; Jean, capitaine de la bastille du château de Saumur en 1648 ; Maurice-Julien, qui prit part aux assemblées de la noblesse d'Anjou en 1789. - *D'argent à un bâton écoté et mis en pal de sinople, accosté de deux losanges de gueules posés un au canton dextre du chef ; et l'autre au canton senestre de la pointe.* - D'Hozier, mss. p. 113. - Gohory, mss. 972, p. 25. - Sculpt., 1766, à la cloche de Combrée. - Roger, mss. 995. p.9, Gencien, mss. 996, p. 67, disent *les losanges de gueules*. Le mss. 439 dit : *tronc d'arbre d'azur...* (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

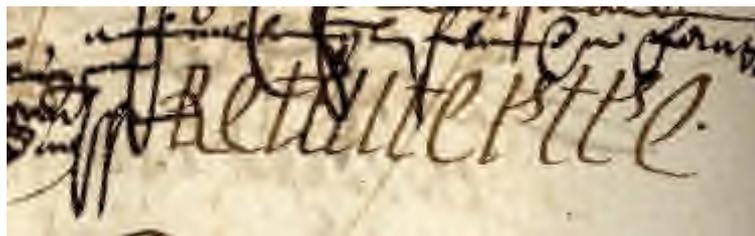
Jehan Veillon¹⁴⁵ escuyer S^r de la Basse Rivière¹⁴⁶ y demeurant paroisse Ste Jamme près Segré a déclaré qu'il est gentilhomme ordinaire de la chambre de Monseigneur frère unique du Roy, servant actuellement ... exempt dudit arrière-ban dont luy a esté décerné acte et enjoint que dans quatre semaines il fera apparoyr de ses lettres de service et ...



René Du Tertre S^r du Bois-Joulain

f°162v : Du mercredy 30^e mars 1639

René Du Tertre¹⁴⁷⁻¹⁴⁸ escuyer S^r du Bois-Joulain¹⁴⁹ y demeurant en la paroisse d'Angrye, lequel a déclaré qu'il avoit toutes volontés de servir le Roy en ceste occasion et toutes autres mais que les infirmités et maladies différentes ...l'en empeschent joint son grand aage de cinquante et sept ans ou environ, offre contribuer selon ses facultés et moyens dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il fournira déclaration de son bien dans quinzaine pour contribuer à proportion d'iceux, aultant qu'il fera de ... sy besoing est ... à sa Majesté en quallité d'... du chasteau de ceste ville.



Jean Du Chesne S^r des Vallées

Jehan Duchesne¹⁵⁰ escuyer S^r des Vallées¹⁵¹ et y demeurant paroisse de Marigné près Daon,

¹⁴⁵ René VEILLON, Ecuyer, S^r de la Basse-Rivière, y demeurant paroisse de Sainte-Jamme, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 16 avril 1668. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

¹⁴⁶ la Basse-Rivière : commune de Sainte-Gemmes-d'Andigné (49). – autrement la Rivière Veillon – du nom de la famille qui y réside aux 16^e-17^e siècles. – Ancien fief et seigneurie avec maison noble, dont est sieur n.h. Michel Veillon, 1577, mari de Madeleine de Cheverue. – Jean Veillon mari de Jeanne Chevreul, 1620, parrain le 18 mars 1635 de la cloche de Feneu † le 17 avril 1640. – Leur fils René y fonde une chapelle en l'honneur de son patron le 31 octobre 1642 – y demeurait Jules-César Leclerc ed la Ferrière en 1785. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

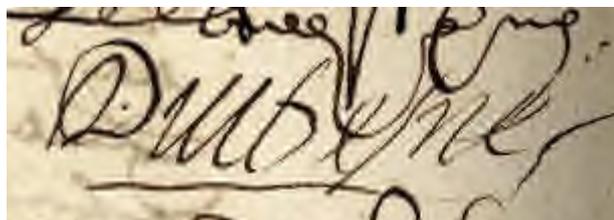
¹⁴⁷ Du Tertre, de Goubis, - de Sancé ou Censay, - de Montalais, - de la Gabinellière, - de Bois-Joulain, - de Mée. – *D'argent au lion de sable armé, couronné et lampassé de gueules*. – Audouys, mss. 994, p. 168. – D'Hozier, mss. p. 122. – Armorial de Dumesnil, p. 19. – D'Hozier, mss. p. 422, ajoute : *le bout de la queue de même*. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

¹⁴⁸ René du TERTRE, Ecuyer, S^r dudit lieu et de Mée, El. de Châteaugontior, eut acte de la représentation de ses titres le 21 août 1668. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

¹⁴⁹ le Bois-Joulain : commune d'Angrie (49). – Ancienne terre seigneuriale dont les seigneurs avaient leur enfeu dans l'église paroissiale. – Elle donnait son nom à une famille noble qui l'a possédée jusqu'à la fin du 16^e siècle. – n. h. François du Tertre en 1589, René du Tertre, 1619, 1650. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

¹⁵⁰ Du Chesne : il existe 3 familles de ce nom dans l'Armorial de l'Anjou (Josphe Denais) – 1^o *De gueules à un lion d'or* – D'Hozier, mss. p. 963. – 2^e Duchesne de la Berthelotière *D'azur à un chevron d'or accompagné de trois glands de même, deux en chef et un en pointe*. D'Hozier, mss. p. 173) – 3^o

lequel a déclaré qu'il est de ses grandes incommodités de gouttes ... tant aux pied que mains ainsy qu'il nous est apparu et son grand aage de soixante dix ans il luy est de présent impossible de servir en personne en ceste occasion, offre contribuer à proportion de ses moyens ... dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il fournira sa déclaration de ses biens dans quinzaine.



Pierre Du Chesne

Pierre Duchesne¹⁵² escuyer S^r de **Contigné** demurant en sa maison de Contigné paroisse de **Cherré** lequel a déclaré qu'il y a trente ans ou environ qu'il sert les Roys en leurs armées et qu'il a eu plusieurs commendements et reçu plusieurs blessures entre autres sur le braz dont ainsy qu'il nous est apparu joint son aage de soixante ans et de ses incommodités qu'il ne peut servir en personne offre néanmoins contribuer selon ses moyens dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il fournira la déclaration de ses biens dans quinzaine.



Jean de Fesques S^r de Marmande

f^o163

Jehan de Fesques¹⁵³⁻¹⁵⁴ escuyer S^r de Marmande¹⁵⁵ demurant en sa maison de Marmande

¹⁵¹ les Vallées : commune de Marigné (49). – Ancien fief et maison noble, domaine et résidence en 1393 de Jean de Chemens et dès la fin du 16^e siècle à la famille Duchesne. – Passe vers le milieu du 17^e à la famille Tendron. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

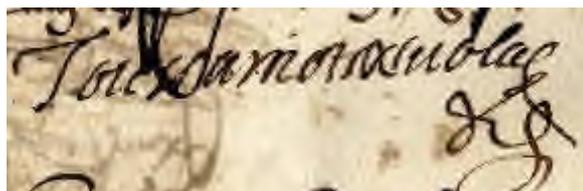
¹⁵² René du CHESNE, le jeune, Ecuyer, S^r de la Bardélière, paroisse de Pressigné, El. de Saumur, eut acte de la représentation de ses titres le 31 décembre 1666. - Joseph du CHESNE, Ecuyer, S^r de Mareil, demurant paroisse du Viel-Baugé, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres tant pour luy que pour sa soeur le 1^{er} février 1669. - Joseph du CHESNE, Ecuyer, S^r de la Bertelotière y demurant paroisse de Chanzeaux, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 7 avril 1668. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

¹⁵³ de Fesques – de Marmande, - de la Roche-Boisseau, - d'Arbonville, - de Beauchêne, - du Paillé, - de Chartrigny, - de la Ferrière, - de Gennetor, - de Lesperonnière. – *D'or à l'aigle éployée de gueules, armée et beccuée de sable*. – Audouys, mss. 994, p. 74. – D'Hozier, mss. Pierre. 319, 340. – Le mss. 439 ajoute au seigneur d'Arbonville... *une étoile de sable en chef*... (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

¹⁵⁴ Charles de FESQUE, Ecuyer, S^r de Marmande, demurant paroisse de la Fosse, El. de Montreuil–Bellay, - Jacques de FESQUE, Ecuyer, S^r de l'Eperonnière, demurant par. de Clezé, El. d'Angers, eurent acte de la représentation de leurs titres le 23 février 1668. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

¹⁵⁵ Marmande : commune de la Fosse-de-Tigné (49). – Ancienne terre seigneuriale avec château for et chapelle dans une enceinte de douves à pont-levis, dont les ruines encore condirérables en 1830, peu à peu démantelées, ont été récemment rasées par des marchands de biens, acquéreurs du domaine : les écussions en provenant se voient encastrés sur une maison de la Roche-Coutant. Le fief relevait d'Aubigné-B. et appartenait aux 15-16^e siècles à la famille Le Veneur – à la famille de Fesques dès au moins 1626, alliée aux Delhommeau, aux Ferrière, aux Souvigné. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

paroisse de la Fosse de Tigné a comparu par Me Toussaintz Ni.. son advocat procureur, lequel Ni... en vertu de la procuration présentée passée par Ogereau notaire soubz la cour de Passavant le vingt neuf de ce moys a déclaré que ledit S^r de Marmande est tellement travaillé de gravelle qu'il ne peult aller à pied et ne à cheval, et pour raizon de laquelle il a cy devant esté ... en la ville de Paris ainsy qu'il a fait apparoyr par certificat du médecin et chirurgien du vingt huit de cedit moys, c'est ... son très grand regret il ne peult servir personnellement le Roy dans ses armées et ... offre contribuer selon ses facultés et moyens dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il fournira sa déclaration de ses biens dans quinzaine pour contribuer selon iceulx.



Gabriel Sarazin

f°163

Gabriel Sarazin¹⁵⁶⁻¹⁵⁷ escuyer S^r de la Rouillerye¹⁵⁸ sénéchal de la baronnie de Candé et y demeurant à déclaré que à cause de son office de sénéchal de ladite baronny de Candé appartenant à Monseigneur le prince de Condé, il est obligé de faire continuellement résidence sur le pays pour y rendre la justice aux subjectz de Monseigneur le prince, c'est pourquoi il ne peult servir personnellement sa Majesté en ceste occasion, et attendu qu'il ne possède aucun fief ny terre seigneuriale dont luy a esté décerné acte.



Zachary Des Landes

f°163 - f°163v

Zacary Deslandes¹⁵⁹ escuyer S^r de Mauny¹⁶⁰ demeurant au lieu de Mauny paroisse de St Augustin des Boys lequel a déclaré qu'il est incommodé en sa personne et outre de la jambe enflée d'ung coup de mousquet qu'il a reçu en l'abbaye St Michel et Florant y estant l'une au service de sa

¹⁵⁶ de Sarazin de la Rouvillerie ou Rouillerye ; - dont Jeanne, abbesse de Nyoiseau, 1410. – *De sable au lion d'or armé, lampassé et couronné de gueules à la fasce en devise de même brochant sur le tout.* – Audouys, mss. 994. p. 164. – Armorial mss. de Dumesnil, p. 18. – D'Hozier, mss. p. 146 (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

¹⁵⁷ Charles SARAZIN, Ecuyer, S^r de Vezins, demeurant paroisse de Mayet, El. de La Flèche, eut acte de la représentation de ses titres le 29 mars 1667. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

¹⁵⁸ la Rouillerye : commune de Bécon (49). – En est sieur n. h. J. Sarrasin, écuyer, mari de Perrine du Breil, 1585, Hector de Sarrazin, mari de Françoise Amoureux, 1616, Jacques-Gabriel de S. 1719 (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

¹⁵⁹ Deslandes de Vaufontaine ; - dont Maurille, maire d'Angers en 1574. *De gueules à une épée d'argent posée en pal.* D'Hozier, mss. p. 349. – Gencien mss. 996 p.5 – D'après M. Port, Maurille portait : *D'azur à trois chevrons d'or posés l'un au dessus de l'autre.* (J. Denais, *Armorial d'Anjou*)

¹⁶⁰ Mauny : commune de St Augustin-des-Bois (49). (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

Majesté en qualité ... des compagnies du régiment du S^r de la Roche Giffard soubz la charge et le commandement du S^r Duchesne Guichonnière en telle sorte qu'il ne peult à présent servir sa Majesté en ceste occasion joint qu'il ne peult se montrer et entretenir ... par vingt livres de rente dont luy a esté décerné acte ...



Marquis de Salles S^r de Beaumont

Marquis de Salles¹⁶¹⁻¹⁶² escuyer S^r de Beaumont¹⁶³ de Me.. y demeurant paroisse de St Laurent des Mortiers, lequel a dict qu'il a servi depuis ... les Roys ... en quallité de lieutenant de sa Majesté en la citadelle de **Bellemont** en Lorraine le temps de trois ans et demy sans ... du Roy que les gages de ... en telle sorte qu'il est demeuré grandes ... en l'avancze qu'il a faicte pour le ... de la garnizon ... volonté de servir le Roy et son pays, ... son aage de soixante quatre ans ... le luy puisse permettre estant incommodé de malladye de Gravelle qui luy donne fort peu de répis, dont luy a esté décerné acte et enjoint qu'il fournira la déclaration de ses biens dans quinzaine.



Louis de Cheverüe

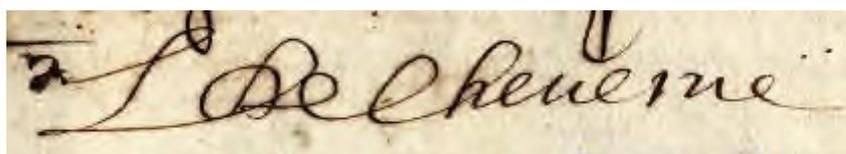
f^o164

Loys de Cheverue écuyer S^r des (manque partie de la ligne) ... au siège de la prévosté de ceste ville d'Angers et y demeurant paroisse St Maurille, lequel a déclaré comme il a cy davant fait en l'année six cens trente lors de la convocation du ban et arrière-ban qu'il désiroyt très volontiers rendre le service qu'il doit à sa Majesté en ceste occasion ... qu'il est obligé à la résidence actuelle pour randre la coustume aux subjects de sadite Majesté en ladite charge dont luy a esté décerné acte par Me Jacques La... commissaire de sa Majesté.

¹⁶¹ cette famille de Salles a été omise dans l'Armorial de l'Anjou de Joseph Denais

¹⁶² de Salles : famille noble dont deux branches sont connues dans la Mayenne, celle de l'Escoublère et celle de Beaumont et Saint-Laurent-des-Mortiers. Elle portait *d'hermine au chef d'or chargé de 5 losanges de gueules*. Robert de Salles, fils de Jean de S., témoin en 1217 de la fondation du prieuré de la Barre de Cosmes, est peut-être un ancêtre commun. – *Urbain*, de la branche de l'Escoublère alliée aux d'Andigné, Le Maçon, Serpillon, Lancreau, fut commandeur de Thévalle, 1620, 1648. Accusé au moins de mai 1623 d'avoir abandonné Talmont, où il était lieutenant du commandeur de Villegars, décrété d'arrestation par le comte de la Rochefoucauld, gouverneur du Poitou 'd'où il arriva de grands excès», il fut reconnu innocent, habita souvent sa commanderie, à Thévalle ou au Breil, souvent aussi l'Écoublère, Écuillé, Laval enfin, où il mourut dans sa maison du Pont-de-Mayenne en 1648. La cloche du Breil-aux-Francis était gravée à ses armes, et son portrait était au logis du commandeur. – *Antoine*, des seigneurs de Beaumont nommé gouverneur de Sablé pour la Ligue le 2 février 1589, eut commission le 2 avril de la part d'Urbain deLaval de lever une compagnie de cent vingt arquebusier de pied et de six à cheval, fut maintenu dans son grade par le duc de Mayenne le 29 juin, passa la montre de la garnison de Sablé le 2 novembre, et après sa soumission eut des lettres personnelles d'abolition avec permission de port d'armes et droit de chasse. – *Marquis*, fils du précédent et de Jeanne Bourel, mari de Jeanne de Charnacé, fut lieutenant de son beau-frère, gouverneur de Clermont. (Abbé A. Angot, *Dict. de la Mayenne*, 1900)

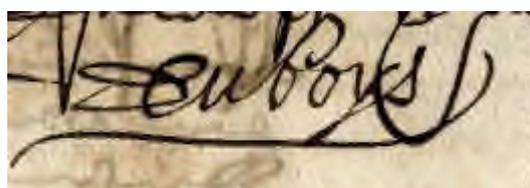
¹⁶³ Beaumont : commune de Saint-Laurent-des-Mortiers (53). à la famille de Salles au 16 et 17^e siècles (cf article in Abbé A. Angot, *Dict. de la Mayenne*, 1900)



Claude Du Bois S^r de Maquillé

f^o164v : Jeudy 31 mars 1639

Claude Du Boys¹⁶⁴⁻¹⁶⁵ escuyer S^r de Maquillé¹⁶⁶ et y demeurant en la paroisse de Contigné lequel a déclaré qu'il est en volonté comme il a cy-davant ... servir le Roy en ceste occasion de servir en ceste occasion (sic) en équipage convenable à sa condition dont luy a esté décerné acte.



Mathurin Sibille S^r de la Buronnière

f^o165 - Jeudy 31 mars 1639

Mathurin¹⁶⁷ Sibille¹⁶⁸⁻¹⁶⁹ escuyer S^r de la Buronnière¹⁷⁰ [59 ans] et y demeurant paroisse de Juardeil lequel a déclaré qu'il avait toutes les volontés de servir le Roy en ceste occasion et toutes autres de sa personne et de ses moyens mais que son grand aage de soixante ans et plus et l'incommodité personnelle de maladie d'hernie qui l'empesche pouvoyr monter à cheval ... offre contribuer selon ses facultés et moyens dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il fournira la

¹⁶⁴ Du Bois de Maquillé – de Vaujourns, - de la Buronnière, - d'Estival, - de Champlivré, - du Verger, - des Bordeaux, - de Flaccé, - de la Bourdellière, - de Courcieriers ou des Courcellières, - de la Ferrière ; - dont François, député de la noblesse du Maine aux états de Blois en 1588 ; André, qui comparut par fondé de pouvoir à l'Assemblée électorale de la noblesse du Maine en 1789. – Coupé, emmanché d'argent et de sable de cinq pièces et deux demies. – Audouys, mss, 994, p. 20. – Mss. 439. – Gencien, mss. 996, p. 16. – Mss. 995, p. 102. – Carré de Busserolle. – P. de Courcy. – Mss. 993. – Roger, mss, 995, p. 6. – Armorial mss. de 1608, p. 9. – Gohory, mss. 972, p. 15, ajoute un lambel de sable... (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

¹⁶⁵ Mathurin DU BOIS, Ecuyer, S^r du Bois de Maquillé, paroisse de Contigné, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 24 août 1667. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

¹⁶⁶ Maquillé : commune de Contigné (49). – Ancien fief et seigneurie avec hébergement composé aux 16-17^e siècles de trois maisons, dont l'une habitée par le maître, les deux autres délaissées aux servitudes et à la cuisine. – Pierre Dubois de Maquillé, chevalier, est inhumé le 7 décembre 1734 dans l'église de Juardeil. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

¹⁶⁷ Mathurin Sibille Sr de la Buronnière est baptisé le 26 mai 1580 à Juardeil - agé donc de 59 ans en 1639

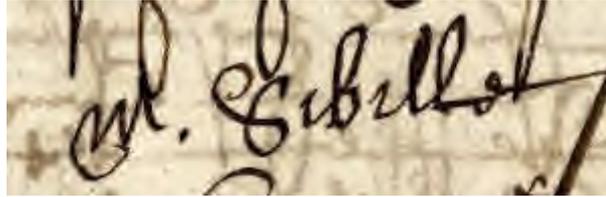
Charles Sibille Sr de la Loge (un peu plus jeune que son frère) est baptisé le 24 06 1584 à Juardeil - agé de 55 ans en 1639

¹⁶⁸ Sibille de la Coquemillière, - de la Buronnière, - de la Moisandière. – D'azur à la bande d'or bordée de sable, chargée de trois roses en quintefeilles de gueules. – Gaignières, Armorial, mss. P. 75 - Gohory, mss. 972, p. 27. – Audouys, mss. 994, p. 161. – Armorial mss. de Dumesnil, p. 18 ne donne pas la bordure de sable pour la bande. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

¹⁶⁹ Charles SIBILLE, Ecuyer, S^r de la Buronnière, demeurant paroisse de Juardeil, El. de Chateaugontier, eut acte de la représentation de ses titres le 18 avril 1667. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

¹⁷⁰ la Buronnière : commune de Juardeil (49). – Ancien fief et seigneurie relevant à foi et hommage de Juardeil et appartenant à Foucques Sebille en 1507. – François Sebille rend aveu en 1545 pour « sa maison, manoir, court et colombier, avec un petit jardin ou anciennement souloit avoir mottes et douves » ; - Mathurin S. 1644. Sa fille épouse le 13 mai 1684 Pierre Dubois de Maquillé, dont les descendants possèdent la terre depuis la fin du 17^e jusqu'à la Révolution ... (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

déclaration de ses biens dans quinzaine pour contribuer à proportion d'iceux.



Louis Du Bois

f°165 - Jeudy 31 mars 1639

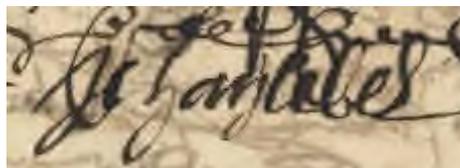
Louis Du Boys escuyer S^r de la **Potairye** et y demeurant paroisse de la Cornuaille lequel a déclaré qu'il est sur son partement pour s'en aller servir le Roy dans son régiment des gardes soubz le commendement du S^r du S... l'ung des cappitaines dudit régiment par ce moyen ne peult servir en l'arrière ban attendu mesme qu'il n'est que puisné et n'a moyens suffisants pour ... il offre demeurer pendant le temps prescript par les ordonnances de sa Majesté dont luy a esté décerné acte.



Jean Le Bel S^r du Chatelier

f°165 - f°165v - Jeudy 31 mars 1639

Jehan Lebel¹⁷¹⁻¹⁷² escuyer S^r du Chastellier et y demeurant avecq Michel Lebel escuyer S^r de de la Jallière¹⁷³ son père en la maison de Jallière paroisse de la Chapelle de Montrelays pays de Bretagne lequel a déclaré qu'il est dans le service du Roy depuis trois ... dans la compagnie de chevaux legers du S^r des Roches Baritiaux ... par le moyen de quoy il s'estime de ... exempt dudit ban et arrière ban pour raizon de ses biens qu'il possède et est ... sondit père fera apparoyr le certificat en la forme prescrite par le règlement de sa Majesté du service qui sera rendu par son fils et ...



¹⁷¹ Le Bel du Chatellier, - de la Jaillière, - de la Tour, - de la Motte, - d'Orvaux, - d'Aviré, - du Launay, - du Rossignol, - de la Senerie, - de Louresse, - dont Pierre, secrétaire du duc de Bretagne, anobli en 1454 ; deux chevalier de Malte en 1545 et 1717 ; un chevalier de Saint-Lazare en 1647. *D'or fretté d'azur de six pièces.* – Audouys, mss. 994, p. 19, - Mss, 439, - Mss, 995, p. 80 – Gencien, mss. 996, p. 16 – Carré de Busserolle dit : *D'or fretté de gueules.* (J. Denais, *Armorial d'Anjou*)

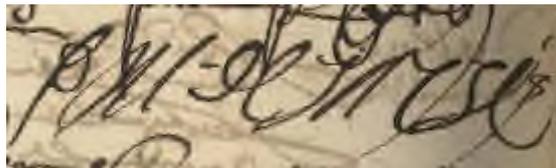
¹⁷² Le Bel : *D'or fretté d'azur* ; aliàs : *d'azur fretté d'or.* – S^r de la Rochefordière, paroisse du Cellier, - de la Clartière, paroisse de Machecoul, - de Lesbaupin, paroisse de Maisdon, - de la Ville-Fougeré, par. de Nozay, - de Villehouin, paroisse de Bouvron, - de Penhoët, paroisse d'Avessac, - de la Jallière, paroisse de Montrelais, - du Chastelier, en Anjou. – Anc. ext. réf. 1669, huit gén., réf. et montres de 1427 à 1543, paroisse d'Orvault, du Cellier et Machecoul, év. de Nantes. – Pierre, clerc de la chambre des comptes et secrétaie du duc, eut sa maison de la Jallière anoblie en 1451 et épousa Jeanne Raumont. Deux chevaliers de Malte en 1545 et 1717 et un chevalier de Saint-Lazare. (Potier de Courcy, *Armorial de Bretagne*)

¹⁷³ la Jallière : commune de Montrelais (44).

Mathurin de Jarzé S^r de Millé les Loges

f°165v - Jeudi 31 mars 1639

Mathurin de Jarzé¹⁷⁴⁻¹⁷⁵ écuyer S^r de Millé les Loges¹⁷⁶ et y demeurant paroisse de Chavaignes lequel a déclaré que Mathurin de Jarzé escuyer S^r de B... son fils est dans l'actuel service de sa Majesté en quallité d'enseigne de la compagnie du sieur de Saint Bonnet dans le régiment du S^r de la Fuzellière autrement appelée le régiment ... est exempt du ban et arrière ban et mesme que la contribution ... dont luy avons décerné acte et ordonné que quatre moys il fera apparoyr par certificat en la forme prescrite par le règlement de sa Majesté comme son fils est ... service et fournira la déclaration de ses biens dans quinzaine.



Charles Honoré de Marval S^r de Marval, de Picardie

f°165 - f°166 - Jeudi 31 mars 1639

Charles Honoré de Marval¹⁷⁷ escuyer S^r dudit lieu demeurant en la maizon seigneuriale de la Poucqueraye paroisse de Chazé-Henry, lequel a déclaré qu'il est l'ung des gentilhommes ordinaires et ... de la compagnie de cent hommes d'armes des ordonnances du Roy, conduite par Mr le duc de Brissac seigneur ... de l'isle et citadelle de ... depuis vingt cinq ans six cens trente cinq ...

ne peult servir le Roy en ceste occasion et en est exempt, joint qu'il n'a aucuns moyens en ... de son chef, et est de naissance de la province de Picardye et est incommodé en infirmité par les playes qu'il a receues au service du Roy et qui luy ont causé d'autres malladyes personnelles dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il servira le Roy en ceste occasion et à ceste fin se mettre en équipage convenable à sa condition dans **le prochain mois**.



Paul Crespin S^r de Cussé

¹⁷⁴ de Jarzé de Millé, - des Loges, - des Varennes. – *D'azur à trois jars d'or, deux en chef et un en pointe*. – Mss. 429. – Audouys, mss. 994, p. 98. – D'Hozier, mss. pp. 102, 511. – Gencien, mss. 996, p. 42, dit : *les jars d'argent*. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

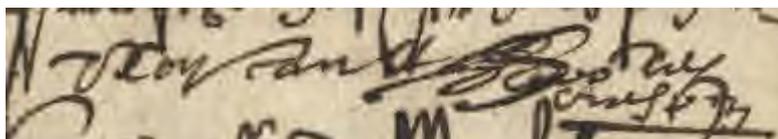
¹⁷⁵ Mathurin de JARZÉ, Ecuyer, S^r de Millé, les Loges, y demeurant paroisse de Chavagnes, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres tant pour luy que pour Gabrielle Maubert, sa tante, le 12 mars 1668. - René de JARZÉ, S^r de Varennes, demeurant paroisse de Martigné-Briand, El. de Saumur, au nombre des maintenus par M. Voisin. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noiraix*, 1890)

¹⁷⁶ Millé-les-Loges : commune de Chavagnes-les-E. (49). – La seigneurie, relevant de Milly-le-Meugon, appartenant en 1470 à James Louet, et à partir au moins de 1478 jusqu'au 17^e siècle à la famille de Jarzé, alliée à celle de Lesperonnière. En est sieur encore Mathurin de Jarzé, qui épouse à Érigné le 4 août 1664, Charlotte Gencien ... (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

¹⁷⁷ Note d'Odile Halbert : J'ai longtemps étudié Charles Honoré de Merval, qui vit dans le Pouancéen, où il s'allie aux Fouin. Mes nombreuses recherches pour identifier son orgine étaient restées vaines à ce jour, et ce document atteste son origine Picarde, ce qui le donne venu dans le Pouancéen à la suite du duc de Cossé-Brissac, baron de Pouancé, qu'il avait servi. Il existe bien en Picardie, plus exactement dans l'Aisne, une commune du nom de Merval.

f°166 - Jeudy 31 mars 1639

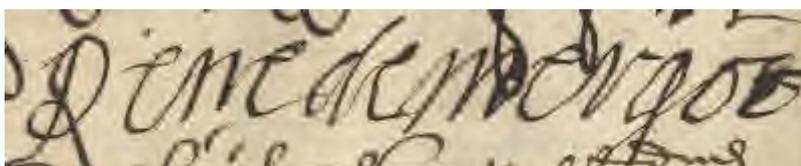
Me Philippe Coiscault advocat en ceste ville nous a remonstré que Paul Crespin¹⁷⁸ escuyer S^r de Cussé¹⁷⁹ demeurant en la paroisse de la Jaille Yvon est aagé de soixante neuf ans¹⁸⁰ et incommodé d'une paralisie sur la moitié du corps en telle sorte qu'il ne peult aller à pied ni à cheval et par le moyen de ce ne peult comparoyr en personne dont luy a esté décerné acte et ordonne qu'il fera apparoyr par ... procuracion de ses incommodités ...



René de Mergot S^r de Montergon

f°166 - Jeudy 31 mars 1639

René de Mergot¹⁸¹ escuier S^r de Montergon¹⁸² et y demeurant paroisse de Brain sur Longuenée lequel a déclaré que raizon de son grand aage qui est de soixante dix huit ans et de ses incommoditez corporelles il ne peult servir en personne en ceste occasion mays offre contribuer selon ses facultés et moyens dont luy a esté décerné acte et enjoint qu'il fournira sa déclaration de ses biens dans quinzaine pour contribuer à proportion d'iceux.



Jean de la Martinière

f°166 - f°166v - Jeudy 31 mars 1639

¹⁷⁸ Paul Crespin est donné né vers 1581 dans les généalogies publiées. Il serait décédé en 1656 sans postérité de Sara Drieu. François Neveu, qui héritera de Cussé (cf Cussé) est sa nièce par alliance, car épouse de Pierre Crespin, fils de Pierre, le frère aîné de Paul.

Selon la date de naissance qui lui est généralement donnée, il n'aurait que 58 ans lors du ban de 1639, et non 69 ans, mais il convient de préciser que les dates de naissances sont mal connues.

On peut également supposer que son rang est en fait mal connu à ce jour et qu'il est né bien avant 1581.

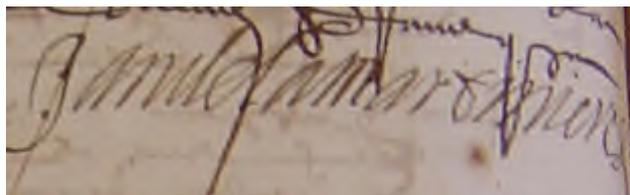
¹⁷⁹ Cussé : commune de la Jaille-Yvon (49). – Ancienne terre seigneuriale avec château et cour enclose de murs ; dans la cour, une chapelle de Ste-Croix, fondée par Me Jean Pasqueraie communiquait au logis par une galerie. – Françoise Neveu, veuve de Pierre Crespin, donna la terre en dot à sa fille Renée qui épousa en 1662 Pierre de Cheverue et la lui légua. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

¹⁸⁰ Paul Crespin est le 8^e enfant de Pierre Crespin, écuyer Sr de la Chabosselaye, du Gast, des Loges, de la Thibaudaie (Challain-la-Potherie, 49), du Tertre (Chazé-sur-Argos) °ca 1530 †/1594 C^r au parlement de Bretagne x (Ct 3.12.1563 à Genève) 1564 Marguerite de BAGLIONI.

¹⁸¹ de Mergot de Montergon, - du Carqueron, - des Cours, - de la Verrie. - *D'azur à trois chevrons d'or.* – Gohory, mss. 1672, p. 20 – Gaignières, Armorial, mss., p. 54. – Audouys, mss. 994, p. 111 – Roger, mss. 995, p. 9 – Mss. 995, p. 112 – Gencien, mss. 996, p. 53, dit ... *d'argent à trois chevrons d'Azur.* - (Denais, *Armorial d'Anjou*)

¹⁸² Montergon : commune de Brain-sur-Longuenée (49). – Ancien fief et seigneurie tenue partie en franc alleu du Lion-d'Angers, partie à foi et hommage de la Bodinière, - et appartenant dès avant le 16^e siècle à la famille de Mergot, qui vendit la terre, en quittant le pays, à l'avocat Bucher d'Angers, le 3 avril 1662. Par suite de saisie judiciaire, elle fut adjugée le 17 juin à Christophe Dupineau, mari de Marie Gaillard qui fit reconstruite le logis, tel qu'on le voyait encore récemment, simple mesure sans caractère... (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

Jehan de La Martinière¹⁸³ escuyer S^r dudit lieu demeurant en sa maison de la Baudouinaye¹⁸⁴ paroisse de Ste Jame près Segré lequel a déclaré qu'il ne peut servir le roy en ceste occasion quoy qu'il ... attendu les nécessités de ses affaires tant de son ostel que dans la curatelle aux personnes et bien des enfants du S^r de la M... de la paroisse de ... joint qu'il n'a moyens suffisants pour se mettre en équipage convenable à sa condition, ce à quoy ... remonstre à la dernière convocaation qui fut faite en l'année six cens trente cinq il fut receu à contribuer selon ses facultés et moyens, offre comme il a cy-davant fait contribuer selon ses facultés et moyens dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il fournira la déclaration de ses biens dans huitaine.



François de Scépeaux

f^o167 : Du vendredy premier avril 1639

François Despeaux¹⁸⁵⁻¹⁸⁶ escuyer demeurant en sa maison du Boys Guynot¹⁸⁷ paroisse de Bescon lequel a déclaré qu'il est en qualité de gentilhomme domesticque du S^r Marquis de Leze demeurant avecq luy en sa maison de Tres... ressort de ... par le moyen de quoy il ne peut servir en personne en ceste occasion de l'arrière ban et n'est tenu à la contribution à iceluy, ... S^r de Leze et aller avecq luy où il ira, dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il fournira la déclaration de ses bien dans huitaine.

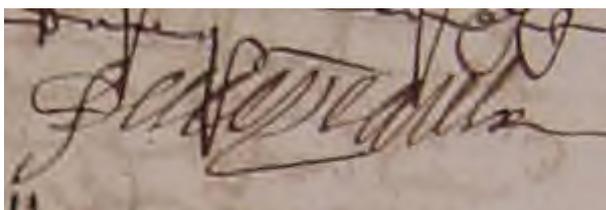
¹⁸³ Pour Denais : de La Martinière voir d'Abattant, de la Cour, de Chergé, de la Barre, de Perriers

¹⁸⁴ la Baudouinaie : commune de Sainte-Gemmes-d'Andigné (49). – Ancien fief et seigneurie, appartenant en 1379 à Marie Lespicier, en 1452 à Hélie de la Péroussaie, en 1539 à Charles de la Péroussaie, en 1619 à Mathieu de Goheau, en 1633 à Jean de la Martinière, gendre de Pierre de Goheau – fut acquis vers 1634 par Pierre Hatton sieur de la Mazure, lieutenant des gardes du corps de la reine-mère. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

¹⁸⁵ de Scepeaux, du Houssais, - de Saint-Brice, - de Maubon, - de Bouche-d'Uzure, - de l'Épronnière, - de la Chatière, - de Gaubert, - de Vieilleville ou Vieuville, - de Durtal, - de Chemillé, - de Beaupréau, - de la Cherbonnerie, - de Beauchesne, - de Boisguignot, - de Landevy, - de Chalonge, - du Chemin, - de Moulinvieux, - de la Roche, - de la Motte-de-Balot, - de la Mortraye, - du Coudray, - de la Roche-de-Noyant, - de Saint-Sauveur, - de Bécon ; - dont Madeleine-Joseph-Catherine, abbesse de Nyoiseau, 1760-1790 : François, dit le maréchal de Vieuville, en 1571 ; Marie, chef vendéen en 1794 ; Yves, premier président au Parlement de Paris, recteur de l'Université d'Angers, mort en 1463. – *Vairé et contrevairé d'argent et de gueules de six ou huit pièces*. – Devise : *Spem in contra spem*. – Cimier : *Un cerf*. – Supports : *Deux lions*. – Mss. 703. – Armorial mss, de 1608, p. 20 – Salles des Croisades – Armorial mss. de Duplessis, p. 14. – Audouys, mss. 994, pp. 67 et 160 – Gaignières, Armorial mss, p. 11. – D'Hozier, mss, pp. 95, 138, 140, 143, 520, 429, 430. – Gencien, mss, p. 33. – Portrait du temps gravé par Moitte. – Yves de Scepeaux écartelait aux deuxième et troisième d'Amboise qui est *pallé de six pièces d'or et de gueules et sur le tout d'or à deux fasces de gueules*. – Gaignières, Armorial mss, p.11, dit ... *Vairé d'argent et de gueules*, et Gohory, mss, p. 50 : *Vairé d'argent et d'azur*. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

¹⁸⁶ d'Espeaux, - du Coudray, - de la Roche-Hue, - de Chemillé, - de Beaupréau. – *Vairé d'argent et de gueules de huit pièces*. – Mss. 439. – Mss. 995, p. 72. – Mss, 993. – Roger, mss. 995, p. 3, dit ... *vairé d'argent et d'azur*... - Le mss, 995, p. 108, dit : *cinq pièces à un croissant d'azur sur la première*. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

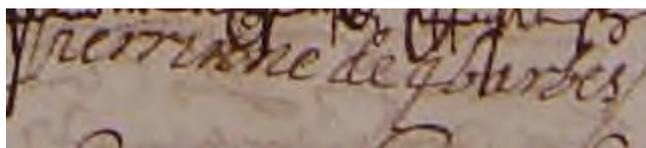
¹⁸⁷ le Bois-Guynot : commune de Bécon (49). – appartient à la famille noble du nom de Moreau au 14^e siècle. – En est sieur Jean Guesdon, écuyer, à cause de sa femme Avoie Moreau, 1522, 1539. – n. h. Jean de Lingré, par sa femme Renée Guesdon, 1563. – François Bouchet, 1637. – Jacques de Scépeaux, mari d'Elisabeth Aubert, 1700 ; - Perrine-Paule de Scépeaux, qui vend la terre à son frère Mathieu en 1763 ; Leshénault de Saint-Sauveur, 1788. – La chapelle conserve encore les sépultures des Scépeaux, notamment celle du général de ce nom. C'est sur les dépendances de la terre que sont exploitées les principales carrières de granit, si recherché, dit pierre de grison ou de Bécon. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)



François de Pennard S^r du Port de Miré

f°167 - Du vendredy premier avrill 1639

A comparu damoiselle Perrine de Quatre Barbes femme et espouze de François de Pannard¹⁸⁸ S^r du Port de Miré¹⁸⁹ demeurant paroisse de Miré laquelle en vertu de la procuration passée par René Geslin notaire royal résidant en ladite paroisse de Miré le trentiesme mars dernier qu'elle a représenté le S^r du Port ... estant à présent mallade et ... en une très grande indisposition de sa personne ... à son grand regret il ne peut ... personnellement a raizon du peu de bien qu'il a estant cadet ... en l'arrière ban ... offre contribuer ... dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il fournira la déclaration de ses biens dans huitaire et ...



Guillaume Drouet

f°167 - f°167v - Du vendredy premier avrill 1639

Guillaume Drouet¹⁹⁰ escuyer S^r de Marconné¹⁹¹ et de Cimbré demeurant en sa maison de Cimbré paroisse de Tiercé, lequel a déclaré qu'il est aagé de soixante quatre ans et plus ce qu'il ... de servir le Roy en ceste occasion sinon qu'il a deux de ses enfants dans le service du Roy que les ... Charles Drouet¹⁹² escuyer S^r de Cimbré¹⁹³ son fils aîné dans la garnizon de Brouage en quallité d'enseigne dans

¹⁸⁸ de Pennard, du Port-d'Arouesse, - de Miré, - de la Guedonnière, - de Forges, - de la Balluère, - de Chantepie ; dont Olivier, prieur de la Papillaye, confesseur de Jeanne de Laval, 1455. – *D'argent à deux bandes de gueules*. – D'argent à deux bandes de gueules. – D'Hozier, mss, p. 42. – Audouys, mss, 994, p. 131, dit *trois bandes...*, il cite en outre une note de Menard indiquant : *D'azur à deux aigles d'or armées et membrées de gueules en chef ; et un dragon rampant d'or en pointe*. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

¹⁸⁹ le Port : commune de Miré (49). – En est sieur n. h. Jean Vachereau, 1508, François de Pennart, mari de Perrine de Quatrebarbes, 1646, René de Pennart 1670, qui avait épousé le 15 novembre 1650 Marie d'Anthenaise, Philippe de Pennart 1694 (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

¹⁹⁰ Drouet de Marconnay, - de Cimbray, - de la Subellerie, - de la Croix, - de Tiercé ; - dont Benoist, homme d'arme en la compagnie de Puy-Gaillart, annobli pour service en 1586. – *De gueules au lion d'argent*. – Armorial mss. de Dumesnil, p. 14. – Audouys, mss, 994, p. 65. – Mss, 439. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

¹⁹¹ Marconnay : commune de Pannay (49). – Séparée seulement par un chemin du château de Parnay. – En est sieur Benoît Drouet, homme d'armes en la compagnie de Puygaillard depuis 1577, anobli pour ses services en juin 1586, avec armoiries *de gueules au lion d'argent* ; Guillaume Drouet, mari de Madeleine Lenfant, 1608, 1617 ; - Charles de Lhopitau 1620 ; Guillaume Drouet, mort à Angers et inhumé dans l'église de Tiercé le 18 septembre 1651 ; - Joseph Gigault, commissaire d'artillerie, un des cent privilégiés, mari de Louise-Rosalie de Brie, 1745 (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

¹⁹² Charles DROUET, Ecuyer, S^r de Cimbray, demeurant paroisse de Tiercé, El. d'Angers, au nombre des maintenus par M. Voisin. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

la compagnie du S^r du ... Marteau depuis six ans ...ou plus et l'autre ... dans la compagnie du S^r baron de Neufville depuis de 3 ans où il fait le service actuel comme il a fait apparoyr par certificat dudit S^r baron de Neufville qu'il a représenté signé de Neufville ... dont luy a esté décerné acte et ordonné que dans deux moys il fera apparoyr par certificat conforme à la volonté de sa Majesté du service actuel de sesdits enfants et baillera déclaration de ses biens dans huitaine.



René Du Mortier S^r de la Ruchênière

f°167v-f°168 - Du vendredy premier apvril 1639

René Du Mortier¹⁹⁴⁻¹⁹⁵ escuyer S^r de la Ruchesnière¹⁹⁶ et y demeurant paroisse de Seronne de Chasteauneuf a déclaré qu'il a deux de ses enfans dans le service du Roy escuyer Loys Du Mortier S^r d'Aussigné son fils aîné dans la compaignye de chevaux légers ... et René Du Mortier escuyer S^r des Chasteniers son puisné aussy en quallité de cheveu leger dans la compaignye de son esminance soubz la charge du S^r de **Biscavar** ... le service continuel depuis l'an mil six cens unze et que Henri Du Mortier S^r du Pin son troisième fils est sur son partement pour les ... aussy au service de sadite Majesté et par ce moyen ... de service personnel ... et mesmes ...

dont luy avons décerné acte et ordonné que dans deux moys il fera apparoyr de certificats en la forme prescrite par les règlements de sa majesté et fournira sa déclaration de ses biens dans quinzaine.



Tristan Erreau S^r de la Batardière

f°168 - Du vendredy premier apvril 1639

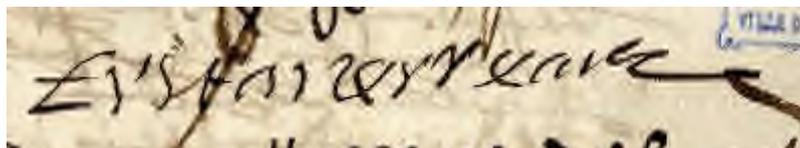
¹⁹³ Cimbré : commune de Tiercé (49). – Ancien fief et seigneurie, donnant son nom aux 11^e et 12^e siècles à une famille de chevalerie. – Il appartient en 1497 à Guyon Lenfant, en 1608 à Guillaume Drouet, écuyer, mari de Madeleine Lenfant, - à Charles Derouet ou Drouet, écuyer, en 1620, dont le veuve Marie Cadore est inhumée à St Samson d'Angers en 1688 ... (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

¹⁹⁴ Du Mortier, de la Ruchanière, - des Chateliers, - de la Selinaye, - de Thouvoye, - de Loiré, - de Travailé, - de Rougé, - de Châteauneuf-du-Pin. – *De gueules à une croix pattée et alaisée d'argent* qui est Rougé. – Gaignières, Armorial, mss. p.59. – Audouys, mss. 994., p. 111 – Mss. 703. – D'Hozier, mss. Pierre. 95 et 140. – Roger, mss. 995, p. 14 – Mss. 439. – Mss. 995, p. 93. – Gencien, mss. 996, p. 52. – Gohory, mss. 972, p. 14. – Armorial, mss. de Dumesnil, p. 14. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

¹⁹⁵ René DU MORTIER, Ecuyer, S^r de Thuré, demeurant paroisse de Bruslon, El. de La Flèche, au nombre des maintenus par M. Voisin de la Noirays. - Honoré DU MORTIER, Ecuyer S^r du Pin, demeurant paroisse de Juvardeil El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 23 avril 1667. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

¹⁹⁶ la Ruchênière : commune de Châteauneuf (49). Ancien fief et maison noble appartenant du 16^e au 18^e siècle à la puissante famille Dumortier, et en dernier lieu aux Amelot sur qui elle fut vendue nationalement le 2 ventôse an II. La tenue d'un prêche huguenot y fut autorisée en mars 1571, puis interdite avant même l'ouverture. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

Tristan Erreau¹⁹⁷ S^r de la Bastardière¹⁹⁸ demeurant en sa maison de la Brosse¹⁹⁹ paroisse de Chanzeaux, lequel a déclaré qu'il est aagé de soixante quinze ans ou environ, ce qui l'empesche de rendre les services qu'il désiroyt rendre en ceste occasion, joint les incommodités des blessures qu'il a receues par le passé aux armées de sa Majesté, offre néanmoins contribuer selon ses facultés et moyens dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il fournira dans huitaine sa déclaration de ses biens pour contribuer à proportion d'iceux.



Pierre de la Motte S^r de la Motte-Baracé

f^o168 - Du vendredy premier apvril 1639

Pierre de La Motte²⁰⁰-²⁰¹ escuyer S^r de la Motte de Baracé²⁰² et demeurant à Senonnes lequel a déclaré qu'il estayt aisé de sa maizon néanmoins il est sans moyens d'autant que dame Peronnelle Le Cornu sa mère dont jouit du peu de biens que son père luy a laissé tant par les conventions matrimoniales que ses propres aliens ... mais il offre servir le Roy en ceste occasion en telles équipages qu'il pourra selon ses facultés et moyens dont luy avons décerné acte avecq intimation de se fournir en équipage armé selon sa condition pour servir en ceste occasion.

¹⁹⁷ Erreau de la Nevoire, - de la Jarye, - de la Myothièrre, - de la Girouardièrre, - de la Brosse, - de la Bastardièrre, - de la Petite-Orchèrre. – *D'azur à la bande d'argent accostée de deux étoiles d'or, la pointe rompue.* – Armorial mss. de 1608, p. 21 – Roger, mss. 995. p.11. – Audouys, mss. 994. p. 68. – Mss. 995, p. 115. – Gencien, mss. 996. p. 37. – Gohory, mss. 972. p. 58. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

¹⁹⁸ la Batardièrre : commune de Saint-Macaire-du-Bois (49). En est sieur n. h. Tristan Erreau, 1595. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

¹⁹⁹ la Brosse, aliàs la Brosse-Batardièrre : commune de Chanzeaux (49). – Ancien fief et seigneurie qui de simple tenure au 14^e siècle devient au 15^e une terre hommagée avec domaine, manoir, jardins, garennes, et au 17^e avec château et chapelle entourés de douves vives. Le fief relevait du Fresne-en-Faye. Thomas de la Grue, valet, l'arrente perpétuellement en 1699 à Perrot Papin. – En est sieur Geoffroy le Moulinier, 1447. Guillaume Lebrun 1495, Pierre Lebrun, écuyer, 1504, 1507, Guillaume Lebrun, 1557, Tristan Erreau sieur de la Batardièrre, 1599. Françoise Erreau l'apporte en dot à Claude Malineau, qui y fonde avec elle la chapelle seigneuriale sous l'invocation de l'Ange gardien le 29 novembre 1667. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

²⁰⁰ de La Motte-Baracé, - des Places, - de Senonnes, - d'Aligny, - d'Aubigné ou d'Aubigny, - de Beaugard, - de la Jourdrrie, - du Coudray, - de Montpensier ; dont Juhel, croisé en 1191 ; Jean, chevalier de l'Ordre du roi en 1610 ; Alexandre, chevalier de Malte et de Saint-Louis en 1789. – *D'argent au lion de sable accompagné ou cantonné de quatre merlettes de même, au cœur du lion un écusson d'argent à la fasce fleurdéliée et contrefleurdéliée de gueules* qui est de Bréon. – Supports : Deux lions. – Devise : *Lenitati fortitudo comes.* – Armorial mss. de Dumesnil, p. 17. – Audouys, mss. 994, p. 111 – D'Hozier, mss. pp. 121, 219. – Le même, p. 693, le mss. 439, Roger, p. 9, disent : *une fasce fleurdéliée et contrefleurdéliée d'or, brochant sur le tout*, comme les peintures de la salle des Croisades à Versailles. – Gohory, mss. 972, p. 101, dit : *le lion couronné d'azur* et supprime l'*écusson d'argent posé en cœur.* – Gencien, mss. 996, p. 51, dit seulement *trois merlettes de sable.* – Une note du mss. 993, dit que la maison de la Motte portait d'abord *d'argent à la fasce fleurdéliée et contrefleurdéliée de gueules*, quand par alliance, en 1263, avec les de Fougerolle, elle prit les armes ci-dessus. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

²⁰¹ François de LA MOTTE, Ecuyer, S^r de la Motte-Baracé, demeurant paroisse de Senones, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 6 juillet 1667. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

²⁰² la Motte-Baracé : commune de Baracé (49). – Ancien fief et seigneurie, avec manoir, cour, jardins, étangs, fuie, qui donne son nom à une famille de chevalerie. – En est sieur Jean Marquis de la Motte, écuyer, chevalier de l'ordre du roi, mari de Péronelle Lecornu, 1610, 1626, dont le fils Antoine y a pour marraine, le 5 octobre 1614, Antoinette de Bretagne, dame de Guéméné. – Pierre de la Motte, marié le 23 février 1645 avec Adrienne de Salles et qui réside à Senonnes... (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

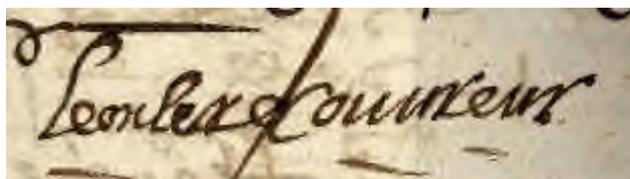


Léon le Recouvreur S^r du Ponge

f^o168 - f^o168v - Du vendredy premier avril 1639

Léon Le Recouvreur escuyer S^r de Ponge²⁰³ et demeurant audit lieu de Ponge paroisse de Chavaignes, lequel a déclaré qu'il est ... gentilhomme chargé de femme et de quatre enfant et n'est

privé de cent livres de rente néanmoins qu'il offre servir en personne en ceste occasion si on luy ... donne des aydes suffisantes pour se mettre en équipage convenable à sa condition dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il se tiendra prest en telle équipage qu'il pourra servir en ceste occasion au jour de la monstre générale et cependant fournira sa déclaration de ses biens dans huitaine.



Jean de Saint-Aubin S^r de la Pincaudière

f^o168v - Du vendredy premier avril 1639

Jehan de Saint Aubin^{204, 205} escuyer S^r de la Pincaudière²⁰⁶ demeurant en sa maison natifve en

²⁰³ le Ponge : commune de Chavagnes-les-E. (49). – En est siseur n. h. Léon Le Recouvreur, 1649, mari de Françoise Delaire. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

²⁰⁴ de Saint-Aubin. Cette famille s'appelait Aubin, et classé comme tel par Denais : Aubin de Chambille, - de la Picardière. – *D'argent à trois chevrons alaisés ou coupés de gueule*. – Audouys, mss, 994, p. 7. – Armorial mss. de 1608, p. 14 – Roger, mss. p. 8. – Gencien, mss. 996. p. 30 (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

²⁰⁵ Le nom de cette famille est Aubin, bien que certains se soient fait appeler de Saint-Aubin.

« Le vint et unieme jour de septambre en l'an mil six sans huit fut ansepulthuré an et au dedans de l'église parochiale de nostre damme de Seronnes an Chastiauneuf le corps de deffunt Simon de Saint Aulbin vivant esquier sieur de Chambilles »

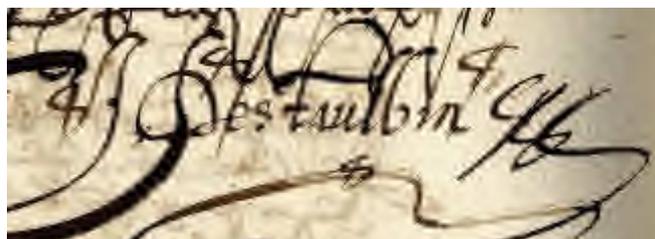
« Le 18 février 1607 a esté fait la proclamation des bans de noble homme Jehan de St Aulbin escuyer S^r de la Picardière et de damoysselle Jacquine fille de noble homme Claude Souguier et certifie avoir baillé permission au curé ou vicaire de la paroisse de Sainte Croix d'Angers pour en faire la bénédiction nuptiale – Jean de St Aubin est décédé le 18^e et le lendemain 19 janvier 1641 son corps a esté inhumé dans l'église de Seronnes (Registre de Châteauneuf, Seronnes, collection communale) - Le dimanche 18 février 1607 ont esté célébrées les espouzailles et ont reçu le St sacrement de mariage en la chapelle du Pin en ceste ville d'Angers paroisse de St Lau nobles personnes Jehan de St Aulbin sieur de la Picardière et damoysselle Jacquine Saguier fille de noble homme Claude Saguier S^r de la Luigné et ce par permission de vénérable et discret Me René Fossier chanoine en l'église d'Angers et vicaire en spirituel et temporel de révérend père en Dieu monseigneur Charles de Miron évesque de ce diocèse d'Angers, lesdites espouzailles et sacrement de mariage administrées et célébrés par ,ous Jehan Bonvoisin curé de l'église parochiale de Ste Croix en Angers présents mondit sieur de Luigné, Claude Saguier et plusieurs aultres le tout fait sur les dix à onze heures de la matinée dudit jour. (Registre d'Angers Ste Croix, collection communale) »

1: **Françoise de Saint Aubin**, née après 1607, décédée vers 1690. Parents: [2](#) et [3](#). Mariée le 29 avril 1635, Bouchemaine, avec **Louis Gallichon**, *Sgr, de Princé, la Mabillière, Vau Gaillard, de la châtellenie de Courchamps*, né vers 1610, Angers, décédé le 19 avril 1648, la Douetterie, Laillé (à l'âge de peut-être 38 ans), conseiller au Parlement de Bretagne, fils de **Zacharie Gallichon**, *Sgr, de Princé, la Mabillière 1578* et **Charlotte Bitaut**.

Génération 2

2: **Jean de Saint Aubin**, *écuyer Sgr de la Picardière*. ... marié le 18 février 1607, Châteauneuf sur Sarthe, avec... **Jacquine Saguier**.

Chasteauneuf sur Sarthe paroisse de Seronnes lequel a déclaré ... qu'il est aagé de soixante ans et plus et qu'il a porté les armes pour le service du Roy pendant environ dix huit ans, il est encore à présent en ... de servir sa Majesté en ceste occasion ... sinon offre contribuer selon ses facultés et moyens dont luy avons décerné acte et à luy enjoint de se tenyr ... l'équipage et armes convenables selon sa condition pour servir au ... de malladye et incommodité de sa personne contrinuer à proportion de ses biens et aussi fournira sa déclaration de ses biens dans quinzaine.



Claude Collasseau S^r du Houx

f°168v - f°169 - Du vendredy premier aprvil 1639

Claude Collasseau²⁰⁷⁻²⁰⁸⁻²⁰⁹ escuyer S^r du Houx²¹⁰ demeurant en sa maison du Houx paroisse de St Georges du Puy de la Garde, lequel a déclaré qu'il est aagé de soixante quatorze ans et que pendant ses jeunes années et jusques à ...pendant le temps ... servy le Roy en toutes les occasions et que s'est à cause de son grand aage et incommodité de la veue qu'il est ... qu'à peyne se ... conduire occasion qu'il ne peut servir en personne à son très grand regret mays offre contribuer selon ses facultés et moyens

Génération 3

4: **Simon de Saint Aubin**, Sgr de Chambille. ... marié avec... **Madeleine de Cerizay**.

6 : **Claude Saguier**, Sgr, de Luigné, le Temple, de la châteltenie de St Lambert de la Poterie, né le 9 février 1546, Angers, baptisé - Ste Croix, Angers, décédé le 2 juin 1613, Angers (à l'âge de 67 ans), marchand drapier, juge consul des marchands, bedeau de la faculté de théologie en l'université d'Angers, munitionnaire de l'armée du prince de Condé. ... marié avant 1573, Angers, avec... **Barbe Fouquet**, née le 7 mars 1550, Angers, décédée après 1585.

²⁰⁶ la Picaudière : commune de Juvardail (49). Vieux logis carré avec toit en cône tronqué, appartenant au 18^e siècle à Duverdier de Genouillac (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876) – Le même dictionnaire donne aussi : la Picaudière, commune de Juvardail, *Duo quarteria enmoris apud locum qui dicitur vulgariter la Picaudière 1293* (St Aubin). Ancien logis relevant de Princé en Champigné sur Sarthe, en est sieur Guillaume d'Annière 1392, Thomin d'A., 1500, Jean Aubin, comme on l'appelle, ou de St-Aubin, comme il signe, 1606, 1632, mari de Jacqueline Saguyer ; Y réside en 1658 Pierre Béron, drapier drapant, qui y meurt le 22 novembre.

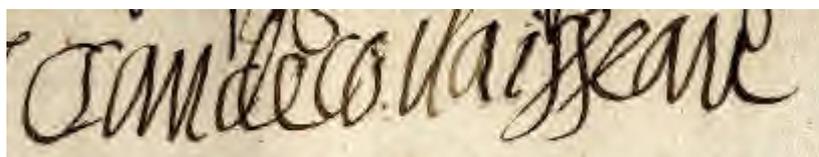
²⁰⁷ Colasseau des Roches, - du Houx, - de la Machefollière, - de la Besnerie, - de Briacé, - de Maligné, - de Grandine, - de Noyant, - de Poyen, - de la Touche. – *D'argent à une rose de gueules en cœur, accostée de trois molettes d'éperon de sable de six pointes*. Audouys, mss, 994, p. 55. – Armorial mss. de Dumesnil, p. 14. – D'Hozier, mss, p. 94. – Le même, p. 226 à Colasseau de la Touche, dit ... *trois molettes de gueules au lieu de sable*. – Roger, mss. 995, p. 17. – L'Armorial mss. de 1608, p. 18 ; Gohory, mss. 972, p. 51, et Gencien, mss. 996, p. 29, disent ... *trois étoiles d'azur au lieu de trois molettes de sable*... (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

²⁰⁸ Collasseau de la Fortrie, - de Saint-Germain : *De gueules à un lion d'or accolé de sable*. D'Hozier, mss., p. 1423 – Cloche de Distré, 18^e siècle (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*, 1899) – Originaire d'Anjou, S^r de la Machefollière paroisse de la Renaudière en Anjou, - de Poulguéan. Déb. ref. 1670, ress. de Lannion. *D'argent à une rose de gueules, accompagnée de trois molettes de sable* (Arm, 1696). Famille alliées en 1804 aux Cambout de Coislin. (Potier de Courcy, *Armorial de Bretagne*)

²⁰⁹ Claude Collasseau : était sieur de la Frogerie et lieutenant criminel à Saumur, quand il devint l'ami et le compagnon de plaisirs de Bussy d'Amboise, rélégué en Anjou. Louvet n'hésite pas à affirmer qu'il se chargeait de procurer des femmes à l'appétit du gouverneur et lui donne le nom qui convient. Le fait est sûr qu'il accompagnait Bussy à la Coutancière le 19 août 1579, soir du drame. Il fut assassiné (l'on a dit étouffé entre deux matelas) en même temps que lui. (Jacques Levron, *La véritable histoire de la Dame de Montsoreau, Angers*, 1951) – Il s'agit sans doute du père du déclarant.

²¹⁰ le Houx : commune de Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde (49). – Simple métairie transformée au 16^e siècle en domaine noble avec manoir, chapelle et prison, dit-on, détruits vers 1830. – appartenait aux 16^e-17^e siècles à la famille Collasseau, en 1784 à Mathurin-Michel Cesbron de la Roche (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876).

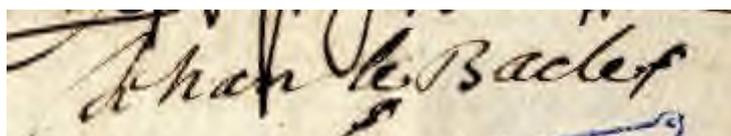
dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il fournira dans quinzaine sa déclaration de ses biens pour contribuer à proportion d'iceux.



Jean Le Bascle S^r du Marais

f^o169 - Du vendredy premier apvril 1639

Jehan Lebascle²¹¹ escuyer S^r du Marays²¹² cy-davant demurant en la paroisse de Longué et à présent dans le chasteau de ceste ville d'Angers depuis trois semaines, lequel a déclaré que le S^r Chevallier de Julliensne commandant le chasteau le receu et enrolla en la compagnie de la garnizon au lieu et place du S^r d'Aubigny que ledit S^r Chevallier de Julliesne a fait son lieutenant ... en l'armée commandée par sa Majesté l'évesque de Bordeaux par le moyen de quoy il ne peult servir sadite Majesté audit arrière-ban et n'est contribuable en icelluy, dont luy a esté décerné acte.



François de la Poëze S^r de la Jonchère

f^o170 : Du lundy 4 avril 1639

François de La Poeze²¹³⁻²¹⁴ escuyer S^r de la Jonchère²¹⁵ demurant paroisse de Chantoceaux

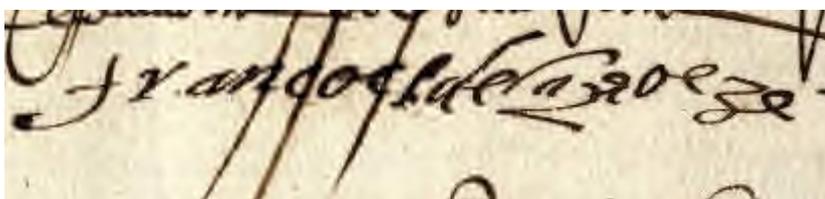
²¹¹ Le Bascle du Pin, - du Fesne, - de Monnet, - du Marais, - d'Argenteuil ; dont Jean, taxé un écu pour la rançon du roi Jean, en 1360 ; et François, chevalier de Malte en 1603. *De gueules au chevron d'or accompagné de trois macles de même posées deux en chef et une en pointe. Cimier : Un léopard tenant une macle de l'émail de l'écu en chacune de ses pattes. Supports : Deux lions léopardés d'or.* Gaignières, *Armorial mss.* p. 66. – Mss. 703. – Audouys, mss. 997, pp. 28, 16, 124. – Roger, mss. 995, p. 18. – Mss. 995, p. 117. – Gencien, mss. 993, p. 20 – D'Hozier, mss. p. 138, dit simplement : *De gueules à trois macles d'argent.* (J. Denais, *Armorial d'Anjou*)

²¹² le Marais : commune de Longué (49). – Ancienne maison noble avec chapelle dédiée à Ste Anne. – en est sieur Jean de Chérité, 1373, la famille Lebascle 16^e et 17^e siècles. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876).

²¹³ de La Poëze de la Collessière et de la Colaisière, - de Brain, - de Bison, - de la Bretesche, - de la Naullière, - du Marais, - de la Varanne, - de la Landière, - de la Jonchère, - de la Collinière, - de Landemont, - de la Massenièrre, - de Ponthières, - de Saint-Sauveur ; - dont Parmenas, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre ; Charles, agronome, ancien capitaine d'état-major, maire de Broc et de Saint-Sauveur-de-Landemont † en 1875 ; Louis, capitaine au corps de carabiniers de Monsieur, 1788 ; Marie-René et René-François, qui comparurent en 1789 à l'assemblée électorale de la noblesse d'Anjou ; François, commandant en chef les armées de Jean IV, duc de Bretagne ; Olivier, député de la Vendée, 1860-1870. – *D'argent à trois bandes de sable.* Supports : *Deux chevaux d'hermines.* Devise : *Auxilium ad alta.* – Mss. 703/ - Audouys, mss. 994, p. 137. – Mss. 439. – D'Hozier, mss. p. 92. – Saint-Alais, *Armorial*, tome IX, p. 335. – Borel d'Hauterive, *annuaire 1848*, p. 241. – *L'Armorial*, mss. de Dumesnil, p. 995, donne aux de la Poëze de la Colaisière ... *bandé d'argent et d'azur de six pièces* ... - Par ordonnance royale du 17 septembre 1817, Louis-René-Ambroise fut autorisé à ajouter à son nom celui de Harembure. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

²¹⁴ de La Pouëze ou Poëze, S^r dudit lieu paroisse de Vallet, - de la Landière, paroisse du Loroux-Botttereau, - de la Jonchère, paroisse de Juigné, - de la Bretesche, paroisse de Maisdon, - de la Naulière, en Poitou, - de la Collezière. Maint. à l'intend. en 1699 : fef. de 1428 à 1446, paroisse de Chantenau et Le Loroux-Botttereau, év. de Nantes. *D'argent à trois bandes de sable ; aliàs D'argent à la bande de sable* (Sceau, 1352) ; aliàs ; *d'argent à un pont de gueules*, Devise *Auxilium ad alta.* François, archer de la garde de Clisson, épouse en 1440, Jeanne Couppegorge, dame de la Bretesche ; Michel, conseiller au parlement en 1586. – La seigneurie de la Pouëze, aliénée en 1485, a été possédée ensuite par les Rogues, puis Kergus de Kerstang : la branche de

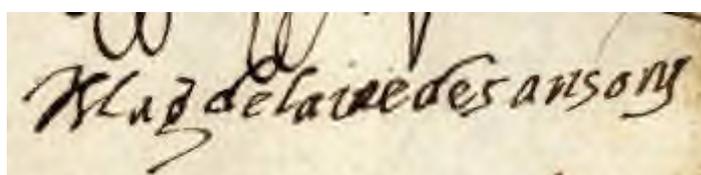
lequel a déclaré qu'il est cadet de maison grandement incommodé de sa personne d'une courte ... en telle sorte qu'il ne ... à pied ny à cheval joint qu'il n'a pas de moyens ... pour la nourriture de luy et de sa famille par le moyen de quoy ne peult servir en ceste occasion ny mesmes contribuer pour les raisons cy-dessus dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il fournira sa déclaration de ses biens dans huitaine pour ce fait estre jugé sur la conduite ou inconduite.



Ollivier de la Perrine

f°170 - Du lundy 4 avril 1639

Damoiselle Magdelaine de Samson veuve feu Pierre de La Perrine²¹⁶ vivant escuyer S^r dudit lieu demeurant en la paroisse de Saugé l'Hospital laquelle a déclaré que Ollivier de la Perrine escuyer S^r dudit lieu son fils aîné est au service du Roy en quallité de cheval léger dans le régiment du S^r de la Frezelière soubz la charge du S^r du Loumetière ... en icelle y a ung an et plus par le moyen de quoy elle est exempte de la contribution à l'arrière-ban dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'elle fera apparoyr dans deux moys par certificat en la forme prescrite par le règlement de sa Majesté du service qui sera rendupar ledit de la Perrine son fils et ordonné qu'elle fournira la déclaration de ses biens dans quinzaine.



René Nicolas S^r de la Fardelière

f°171-f°171v : Du mardy 5^e avril 1639

A comparu en personne René Nicollas²¹⁷⁻²¹⁸ escuyer S^r du Boys et de la Fardelière²¹⁹ demeurant

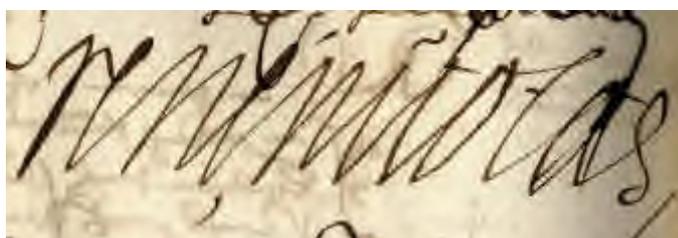
la Brestesche fondue en 1570 dans Jousseaume ; une autre branche transplantée en Anjou, y a été maintenue en 1667. (Potier de Courcy, *Armorial de Bretagne*)

²¹⁵ la Jonchère : commune d'Aviré (49). – Ancien fief dont relevaient la Plansonnerie, la Rondonnaie, la Babinaie et partie de la Guyonnaie et de l'Angleucherie. – en est sieur en 1350 Michel de Jonchères, qui était représenté par sa femme, Colonie d'Anthenaise, dans le vitrail armorié du grand autel de la Trinité d'Angers ; - Jean de Monteclerc, mari de Béatrix de Jonchères, 1540 ; - n. h. François de la Pouëze 15569, Jacques de la Pouëze 1602, Madeleine Legay 1604, Paul de la Saugère 1647 ; - Pierre de la Barre 1750. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

²¹⁶ la Perrine : commune de Saugé-l'Hôpital (49). – Ancien fief et seigneurie, dépendant du prieuré de Cunaud, plus tard du Séminaire St Charles d'Angers, et qui comprenait pour tout doane une maison avec vaste grange couverte d'ardoise, cour au devant servant d'aire à battres les dîmes, jardin et petit pré, le tout attenant au jardin de la cure et traversé en partie par la route neuve en 1775 de Doué. – mais le seigneur était patron fondateur de l'église paroissiale, présentateur des cures de Saugé et de Luigné, et il avait dans sa mouvance les fiefs des Brosses-Marquier, des Touches-Raumont et de nombreuses et importantes rentes dans les paroisses de Saugé, de Gennes et des Rosiers. Comme gros décimateur, il devait au curé de Saugé 14 setiers de froment, 8 de seigle, 4 d'orge, à celui de Luigné, 3 de froment, 3 de seigle et 6 de froment au prier de la Haie-aux-Bonshommes d'Angers. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

²¹⁷ Nicolas de la Fardelière, - de Gourbellons. – *D'or au lion de sable armé, couronné et lampassé de gueules, au chef de sable.* – Audouys, mss. 994. 127. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

en sa maison de ladite Fardelière paroisse de Gonnord lequel nous déclare qu'il est que sexafénaire et que pendant sa jeunesse il a toujours eu l'honneur de servir le Roy en plusieurs occasions de service tant comme lieutenant que comme cappitaine pour sa Majesté en la Marine et gendarme des compagnies d'ordonnance de sadite Majesté soubz le commandement des déffuntz seigneurs de Monmorency et de Dauville vivants ducz pairs et admiraux de France, ce dit quant à présent a dit que Joseph Nicollas escuyer S^r de la Fardelière son fils ayné non maryé est dans le service du Roy portant continuellement les armes ... dans les troupes de sa Majesté autrement pour la protection des estats ... de Mr le prince d'Orange amy du Roy et ... luy a donné équipage convenable à sa condition et moyens pour y estre tout ... de ceste armée, et ... que ledit service de sondit fils ... suffisant de l'exempter dudit arrière-ban il offre ... luy estant impossible d'y aller en personne à cause des incommodités de la vieillesse, contribution qu'il ... qu'il doibt à sa Majesté, dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il fera apparoyr dans deux moys de certificat du service actuel rendu par sondit fils en la forme prescrite par le règlement de sa majesté et cependant fournira dans huitaine déclaration de ses biens.



Esmar Le Roy S^r de la Roche Verouillère

f^o171v - Du mardy 5^e apvril 1639

Damoiselle Gabrielle Du Petit Jan²²⁰⁻²²¹ veufve de deffunct Esmar Leroy²²²⁻²²³ escuyer S^r de la

²¹⁸ Nicolas : plusieurs familles de ce nom, manifestement non rattachées à la précédente, in (Potier de Courcy, *Armorial de Bretagne*), dont : Nicolas, S^r de la Touche, - du Chamgérault, paroisse d'Evran, - de Clayes paroisse de ce nom, - de Beauchesne, - de Clairmont, paroisse du Cellier. *De gueules à la fasce d'argent, chargée de trois merlettes de sable accomp. de trois têtes de loup arrachées d'or.*

²¹⁹ la Fardelière : commune de Gonnord (49). – Ancienne maison noble, où réside en 1618, 1630, René Nicolas, écuyer, capitaine du château de Gonnord, 1610. Il y fonda le 25 janvier et fit bâtir dans le verger une chapelle sous l'invocation de St René ; - Joseph Nicolas, écuyer, 1652, 1683, inhumé à 81 ans le 6 mai 1699 ; Henri-Augustin Duverdier de Genouillac, 1746, 1790, sur qui la terre est vendue nationalement en l'an VI. Rien d'y subsiste d'antique. Au bas seulement du verger, se voit la chaussée de l'étang desséché, une fontaine et un lavoir sur le ruisseau. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

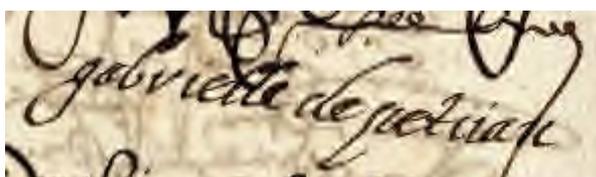
²²⁰ de Petit-Jean – *D'argent à une barre de gueules, écartelé de gueules à une bande d'argent.* – D'Hozier, mss. p. 1530 (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

²²¹ Antoine PETIT-JEAN, Ecuyer, S^r des Hommeaux, demeurant paroisse de Linière Bouton, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres le 19 juin 1667. - Antoine-Joachim PETIT-JEAN, Ecuyer, S^r de Linière, demeurant paroisse de Meigné-le-Vicomte, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres le 8 octobre 1668. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

²²² Le Roy de la Roche-Verouillère ou Verouillerie, - de Beauchesne, - de la Troussière, - du Haut-Trobhais, - de la Roche, - de Cramailé, - de la Groussinière, d'Armangis. – *D'argent à trois chevrons de sable et une fasce en devise de gueules brochant sur le tout.* – D'Hozier, mss. pp. 442, 121, - Mss. 703. – Roger, mss. 995, p.9 – Mss. 995, p. 87. – Gencien, mss, 996, p. 60. – Gohory, mss. 972, p. 32, *D'argent à trois chevrons de sable et une bande de gueules brochant sur le tout.* – Audouys, mss. 994, p. 146, dit : *De sable à trois chevrons d'argent à la fasce de gueules brochant sur le tout ; ou encore : D'or à trois chevrons de gueules à la babde de sable brochant sur le tout.* (J. Denais, *Armorial d'Anjou*)

²²³ Guillaume LE ROY, Ecuyer, S^r de la Roche-Vérouillère, demeurant à Saint-Denis d'Anjou, El. de Châteaugontier eut acte de la représentation de ses titres, le 7 juin 1667. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890) – Le Roy de la Roche-Vérouillère : famille noble de Saint-Denis-d'Anjou, où l'on connaît : Simon Leroy, mari de Catherine des Chesnais, 1502, - n. h. Aimé Leroy, mari de N. de Petit-Jean, inhumés dans l'église, 1638, 1641 ; - Guillaume Leroy écuyer, mari d'Anne Mondière, 1647 ; - Honorat Leroy, mari d'Elisabeth de Villeprouvée, 1658 ; - Guillaume Leroy, mari

Roche Verouillère demeurant en la paroisse St Denys d'Anjou laquelle a déclaré que Guillaume Leroy escuyer S^r de la Roche Verouillère son fils est dans le service du Roy actuellement servant dans la compagnie de gendarmes de son esminance conduite par le S^r Marquis de l'Estonelle et de présent sadite compagnie en garnizon à Saiges pays de Normandie par le moyen de quoy elle n'est contribuable à l'arrière-ban dont luy a esté décerné acte et ordonné que dans deux moys elle fera apparoyr par certificat en la forme prescrite par le règlement de sa Majesté du service actuellement rendu par sondit fils et cependant fournira dans quinzaine la déclaration de ses biens.



François d'Aubigné S^r du Bois-Robert

f°171v - Du mardy 5^e apvril 1639

Messire François d'Aubigné²²⁴⁻²²⁵ chevalier S^r de Boys-Robert²²⁶ et y demeurant paroisse de Bescon lequel a déclaré qu'il a passé sa jeunesse à porter les armes pour le service du Roy en toutes occasions, mais qu'à présent attendu son aage de soixante dix ans il ne peult servir en personne en ceste occasion, offre néanmoins y servir à envoyer ung homme en sa place avec chevaux et équipage convenable à sa condition, ou en ... contribuer selon ses facultés et moyens dont luy avons décerné acte et à luy enjoinct de faire ... ung gentilhomme avec arme chevaux et équipage à la ... et déclaration de ses biens dans quinzaine.



René de Gascouin

f°172 : Du mercredi six apvril 1639

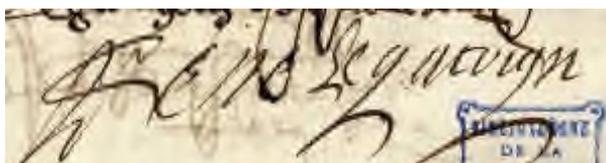
de Marie Courtois, maintenu en 1667 et portant : *D'argent à 3 chevrons de sable, à la fasce brochante de gueules.* (Abbé A. Angot, *Dict. de la Mayenne*, 1900)

²²⁴ d'Aubigné, de Bois-Mozé, - de Saint-Jammes ou Sainte-Gemmes, - de Carteron, - de Bois-Robert, - de la Besnardière, - de Tigné, - de la Roche-Ferrière, - de Surineau. – *De gueule au lion d'hermines, armé, lampassé et couronné d'or.* Supports : *Deux lions d'hermines.* – Audouys, mss. 994, p. 5. – Gencien, mss. 996. pp. 12, 78. – Gohory, Armorial mss. de 1608, p. 4. – Mss. d'Orléans. – Dumesnil d'Aussigné, mss. 995, p. 11. – Roger, p. 6. – Mss. 993. – Sceau de 1380 cité par Courcy. – Mss 439. – D'Hozier, mss. pp. 96 et 167. – Roger, mss. 995, p. 2, attribue au baron de Rigné les armes suivantes : *D'argent à la croix pattée alaisée de gueule et de sable.* (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

²²⁵ Urbain d'AUBIGNÉ, Chevalier, S^r baron de Tigné, demeurant paroisse de Tigné. Election de Saumur. René d'AUBIGNÉ, Chevalier S^r de la Salle, demeurant paroisse de Cernusson, El. de Saumur, eurent acte de la représentation de leurs titres le 14 août 1667. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

²²⁶ le Bois-Robert : commune de Bécon (49). En est dame D^{elle} Françoise Guédon, veuve de n. h. René de Ville. N. h. Jean Guédon, sieur d'Armaillé, se dit à la même date « puiñé de la maison de Bois-Robert » (C 106, f°417). – Jacques Richard, bourgeois échevin d'Angers, et dans le même acte, n. h. Jacques de Billé, 1533 (E 109), rendent aveu à Bécon pour « l'hostel, lieu, fief et appartenances de B. » - François d'Aubigné, chevalier, 1624. – Claude d'A. 1669 ... (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

René de Gascoin²²⁷ escuyer S^r de la **Missonière** y demeurant paroisse de Tilliers pays d'Anjou, lequel a comme cy-davant dès l'année six cent trente cinq déclaré que raison de sa malladye et infirmité d'une harnye et des ... qui l'empeschent de faire aucun exploit violent à pied ny à cheval sans peine, comme nous est apparu par certificat de médecin et chirurgien de ce jour, il ne peult servir en personne en ceste occasion ny ... envoyer ung gentilhomme ou autre homme en sa place pour n'avoir moyens suffisants mayz offre contribuer selon ses facultés et moyens dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il fournira dans quinzaine sa déclaration de ses biens pour contribuer à proportion d'iceulx.



Vincent Morisson

f°172 - Du mercredi six avril 1639

Vincent Morisson²²⁸⁻²²⁹ escuyer S^r de la **Motterye**²³⁰ demeurant en sa maison noble de Faye²³¹ paroisse de St Germain près Monfaucon lequel a déclaré que raizon de la malladye appelée collique de Poitou²³² fébrilisté de tous ses membres ... avec rétraction de nerfz dont il est affligé y a ung an et plus ... retiré de l'armée dans laquelle il estayt ... en laquelle il commandant une compagnye de gens de pied

²²⁷ René GASCOINQ, Ecuier, S^r de la Musse, de la Rondellière et du Chesnay, demeurant paroisse de Tilliers, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres tant pour luy que pour son fils le 29 may 1667. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

²²⁸ Morisson de la Foy, - de la Morellerie. – *De sable à deux épées d'or passées en sautoir les pointes en haut, surmontées au milieu du chef d'une molette d'argent.* – Audouys, mss. 994, p. 116. – Armorial, mss. de Dumesnil, p. 17. – Le mss. 439. dit : ... les pointes en bas et une molette d'éperon d'argent en pointe... (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

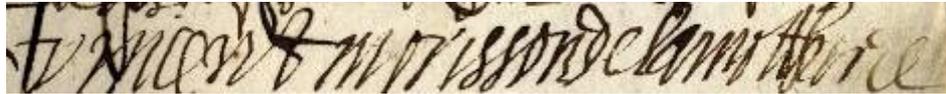
²²⁹ Jacques MORISSON, Écuier, S^r de la Fay, demeurant paroisse de Germain près Montfaucon, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 6 septembre 1666. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

²³⁰ sans doute la Morellerie : soit à Charcé, Chaudefonds, Fougeré, Montjean, Saint-Barthélémy ou Saint-Clément-de-la-Place

²³¹ Foi : commune de Saint-Germain-lès-Montfaucon (49). – *Le lieu de la Faye, 1540 – La maison seigneuriale de la Faye avec les pourpris, issues, vergers, fossés, futaies, garennes et trois étangs* 1704, dont un seul subsiste, de 2 ha 89 a – Naguères encore charmant château entouré de fossés et tout déchiqueté de fines sculptures, mais découvert et démoli vers 1855 par le meunier pour bâtir des toîts à bestiaux ; - relevait de Beauchesne et du Plessis de Gesté, et appartenait à la famille Dolbeau jusqu'au commencement du 17^e siècle. – à Pierre Lebel de la Jaillère, 1630, à Joseph Verdon 1689, à Louis Bérault, chevalier, 1704. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

²³² Colique de Poitou, (Médecine) espece particuliere de colique qui provient des exhalaisons, des préparations de plomb, & de l'usage des vins sophistiqués avec des préparations de ce métal ; en latin colica Pictonum. En 1572, dit M. de Thou, t. VI. p. 537. la France fut affligée d'une maladie jusqu'alors inconnue, qu'on nomma colique de Poitou, parce qu'elle commença à se faire sentir dans cette province. Dès qu'un homme en est attaqué, ajoute-il, son corps devient comme paralytique ; il a le visage pâle, l'esprit inquiet ; des maux de coeur, des vomissemens, un hoquet continuel, une soif ardente, une difficulté d'uriner, une douleur violente dans l'estomac, les intestins, les hypochondres, les reins : il y en a même dont les piés, les jambes, & les mains, deviennent paralytiques, après avoir été attaqués de convulsions épileptiques, &c. Ce trait historique est d'autant plus singulier, que d'un côté il renferme une description exacte des symptômes de la colique des plombiers, autrement dite colique des peintres, colique convulsive saturnine ; & que de l'autre on ne comprend guere comment elle est restée inconnue dans ce royaume jusqu'au tems où M. de Thou en rapporte la naissance. Quoi qu'il en soit, c'est une colique nerveuse, qui depuis n'a fait que trop de progrès dans l'Europe, & dont voici la cause & les symptômes. Le malade est attaqué de douleurs aiguës & insupportables dans le bas-ventre, qui sont vagues ou fixes : il ressent une douleur lancinante & poignante, dans l'estomac, dans le nombril, dans les hypochondres, une constipation opiniâtre, qui cede à peine aux lavemens & aux laxatifs ; des agitations continuelles, le dégoût, des nausées, la pâleur, la frigidité, des sueurs, des syncopes fréquentes, l'abattement de toutes les forces, le trouble dans toutes les secrétions, le tremblement, la paralysie qui en est une suite, ou un asthme spasmodique incurable ; symptômes qui ne se manifestent dans toute leur étendue que lorsqu'il n'y a plus de remede. (*Encyclopédie de Diderot et d'Alembert*)

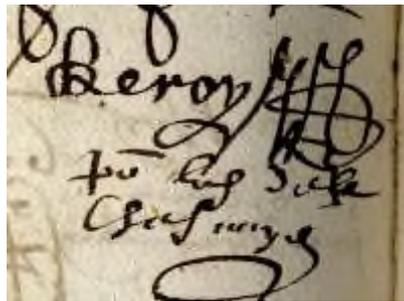
dans le régiment du S^r du Gré St Esme comme nous est apparu par attestation de médecin et chirurgien de ce jour d'huy ... il ne peult à on très grand regret servir en personne à ceste occasion ... may's offre contribuer selon ses facultés et moyens dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il fournira la déclaration de ses biens dans quinzaine pour contribuer à proportion d'iceux.



Joachim de La Chesnaie S^r de Congrier

f°172v

Jouachin de La Chesnaye²³³ escuyer S^r de Congrier demeurant en la paroisse de Congrier a comparu par Me Richard Leroy son advocat procureur par procuration spéciale passée par Nupiedz nottaire de la baronnye de Pouancé le 4^e dernier lequel a déclaré ... est tellement incommodé en sa personne de gouttes qu'il luy est impossible d'aller à pied ne à cheval ainsy ... il ne peult servir en ceste occasion c'est pourquoy il offre contribuer à raison de ses biens dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il fournira sa déclaration dans huitaine pour contribuer à proportion d'icelle.



Louis de l'Estoille S^r de Bouillé St Pol

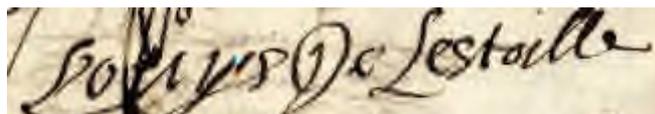
f°173 : Du jeudy septiesme avril 1639

Lois de l'Estoille²³⁴ escuyer S^r de Bouillé St Pol demeurant en sa maison noble de l'Espinau²³⁵

²³³ Joachim de la Chesnaie : d'une famille qui posséda le seigneuries de Congrier et de la Lande de Niafle, était fils de Nicolas de la Chesnaie. On ne sait si c'est lui ou Nicolas, son frère aîné, qui figure parmi les conspirateurs d'Amboise en 1560. Le 9 février 1589, il prête à Angers le serment de fidélité au roi, entre les mains du duc de la Rochepot, promettant de « garder et entretenir sur son honneur la religion catholique, apostolique et romaine, ... suivant la profession qu'il en a faite ce jourd'huy et aburition de la nouvelle opinion ». Nommé par Henri IV en 1589 gouverneur de Château-Gontier, il fut cause que beaucoup d'habitants se réfugièrent à Angers « à raison des grandes garnisons de M. de la Lande de Niafle, leur gouverneur, auroit mises audit Château-Gontier et grande levée de deniers qu'il faisoit sur eux, et aussi les tyrannies qu'on leur faisoit. Lequel auroit voulu, comme hugenor, mettre le feu dans le couvent de Saint-Julien, où il y avoit des religieuses bien vivantes ». Il fit du moins incendier beaucoup de maisons du faubourg. Joachim de la Chesnaie rendit Château-Gontier aux Ligueurs aussitôt la bataille de Craon, mai 1592. Il était mort en 1602, laissant une fortune très compromise. (Abbé A. Angot, *Dict. de la Mayenne*, 1900, citant le Mémoire de Louvet)

²³⁴ de l'Estoille : de Bouillé-Saint-Pol, - de la Grange, - des Roches, de l'Eschasserie, - des Tafaiteries, - de Beauregard (à la Lande-Chasle), - d'Ardancourt, - de Volanpuit. *D'Azur au lion léopardé d'argent surmonté de trois étoiles rangées en chef de même*. D'autres disent : *Accompagné de trois étoiles posées deux et une*. Audouys, mss.994, p. 69. – L'armorial mss. de Dumesnil, p.15, dit... *chargé de trois étoiles du fond ou de gueules...*, et comme un sceau ancien (chartrier du château de la Lande-Chasle). *D'azur à la croix d'or cantonnée aux trois premiers quartiers de trois molettes et au dernier d'un besan de même*. Le mss.439 dit ... *cantonnés aux premier et troisième quartiers d'une quintefeuille d'or et au quatrième d'un tourteau de même*. Audouys, mss 994, p.108, dit : *D'azur à la croix d'argent cantonnée de trois étoiles d'or et d'un croissant de même placé au troisième canton*. Les de l'Estoille portent actuellement : *D'azur à la croix accompagnée aux premier, deuxième et troisième quartiers d'une étoile d'or ; au quatrième d'un croissant d'or*. Sceaux modernes. (Denais, *Armorial d'Anjou*)

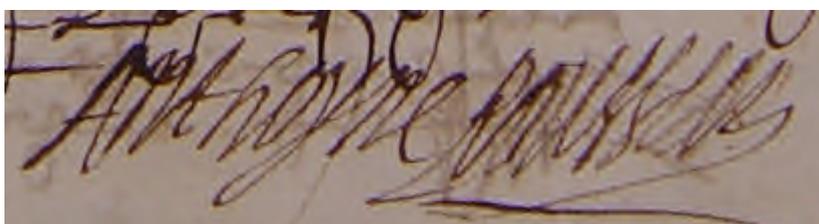
paroisse de Thouarcé lequel a déclaré qu'il avoyt deux de ses enfants dans le service du Roy que l'ung d'iceux avoyt charge de lieutenant en la compaignye du S^r de Mause dans le régiment de Mr Le général des gallaires, ayant esté commandé de mener le ... perduz à l'atacque de Sainte Margueritte ... et l'autre ayant esté noury paige dans la maizon de Mr de la Tremouille luy ... dans la compaignie ... en laquelle il a servy sa Majesté et y sert actuellement encore à présent actuellement ... et attendu son aage de soixante ans il ... de servir en personne en ceste occation ny mesmes de contribuer dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il fera apparoyr dans deux moys par certificat en la forme prescrite par le règlement de sa Majesté du service actuel rendu par son fils ... et fournira la déclaration de ses biens dans quinzaine.



Antoine Rousseau S^r du Perrin

f^o173 - Du jeudy septiesme apvril 1639

Anthoine Rousseau²³⁶⁻²³⁷ escuyer S^r du Perrin de Denazé²³⁸ et demeurant audit lieu de Nazé et paroisse dudit lieu de Nazé, lequel a déclaré qu'il est aagé de soixante huit ans et qu'il est tellement incommodé de gouttes sciatiques qu'il luy est de lors impossible pouvoyr servir en personne en ceste occasion et qu'il n'a aulcuns bien en propriété ... que vingt livres de rente et qu'il ... par le moyen d'un uzufruit de la moitié d'une petite mestairye qui luy a esté rescoussée par le S^r de la Roche ... héritier de sa déffunte femme dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il fera la déclaration de ses biens dans huitaine.



René de Saint-Offange S^r de l'Espronnière

f^o173v - Du jeudy septiesme apvril 1639

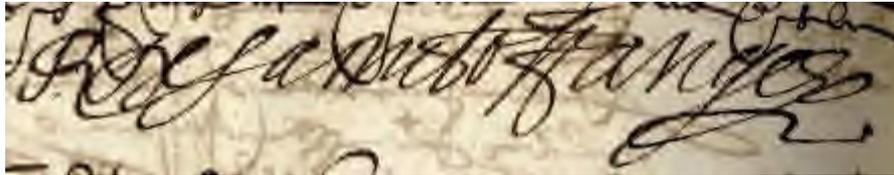
²³⁵ l'Épinay : commune de Thouarcé (49). (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

²³⁶ Rousseau de la Ramée, - de la Houssaye, - du Plessis-de-Varades, - de la Richaudaye, - du Perrin, - de Villemorge, - du Chardonay, - de la Grand'Maison. *Burelé d'or et de sinoble de dix pièces au lion d'azur brochant sur le tout*. Roger, mss. 995, p.8. – Audouys, mss.884, p. 147. – Armorial, mss, de Dumesnil, p.18. – Gohory, mss, 972, p.7 – D'Hozier, mss., pp. 103, 117, 527, 502. – Mss. 993. – Gencien, mss. 993, p. 61. – L'armorial manuscrit de Dumesnil, p.18, le mss. 993 et Audouys, mss. 994, p.153, disent ... *Fascé d'or et de sinoble de six pièces au lieu de dix...* - Gaignières, Armorial, mss. p. 18, et le mss. 439, donnent *le lion d'azur couronné, armé et lampassé de gueules*. (Denais, *Armorial d'Anjou*)

²³⁷ René ROUSSEAU, Ecuier, S^r du Chardonay, demeurant paroisse de Chalain. El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres, le 7 may 1667. - François ROUSSEAU, Ecuier, S^r de la Richaudaye, demeurant paroisse de Chalain, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour lui que pour François, son cousin, le 7 may 1667. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

²³⁸ le Perrin : commune de Denazé (53). (Abbé A. Angot, *Dict. de la Mayenne*, 1900) – Il existe aussi le Perrin à La Chapelle-sur-Oudon, que Célestin Port donne comme appartenant à la famille Rousseau.

A comparu messire René de St Offange²³⁹⁻²⁴⁰ chevalier S^r de l'Espronnière²⁴¹ et de la Frappinière²⁴² paroisse de Cossé, lequel a déclaré qu'il a toujours et acoutumé la volonté de servir le Roy en ceste occasion et toutes autres mayes que son aage plus que ... et la réforme faicte de luy par Mr le mareschal Gouverneur de ... de sa personne dont il nous a fait apparoyr par certificat de ce jour qu'il a représenté signé de Brezé, ... et plus bas par monseigneur Fardel l'un des ... dont luy avons décerné acte.



Louis Gastinel S^r de la Feillotière

f°173v - Du jeudy septiesme avril 1639

Louis Gastinel escuyer S^r de la Feillotière²⁴³ [56 ans]²⁴⁴ et y demeurant en sa maison de ... et à présent dans le chasteau de ceste ville en la garnizon, auquel il sert à présent sa Majesté en quallité ... dans la garnizon de la citadelle de ... c'est pourquoy il n'est quant à présent subject au ban et arrière-ban ne contribuable à iceux, dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il fera apparoyr par certificat du service actuel par luy rendu à sa Majesté dans deux moys, et fournira la déclaration de ses biens dans huitaine.

²³⁹ de Saint-Offange, de Heurtault ou Hurtault, - de la Houssaye, - de l'Eperonnière, - de la Frapinière, - de la Poëze, - du Vivier, - de Saint-Sigismond, - de la Jousselinère, - des Chateliers, - de la Jaille, - de Cossé ; dont Artus et Amaury gouverneurs du château de Rochefort ; François, capitaine d'Anceis ; Charles, chevalier de Malte, en 1597, et René en 1592 ; trois abbés de Saint-Maur, Claude en 1591, Claude-Madelon en 1626 et René en 1671 ; - Philippe, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur de Baugé 1694, famille éteinte au 18^e siècle, dans celle des Turpin de Vihiers. – *D'azur au chevron d'argent accompagné de trois molettes d'éperon de même, posées deux en chef et une en pointe*. – Audouys, mss. 994, pp. 90 et 129. – Roger, mss. 995, p.3 – Armorial, mss. de Dumesnil, p. 18. – D'Hozier, mss. p. 302. – Mss. 995, p. 86. – Gencien, mss. 996, p. 54. – Gaignières, Arm. mss. p. 76. – Mss. 439. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

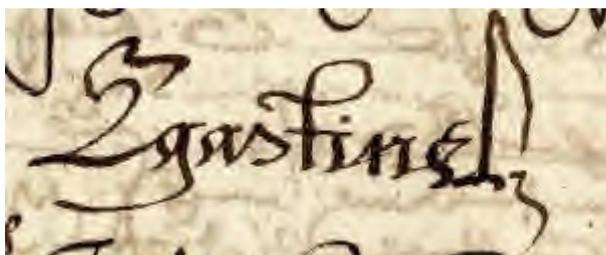
²⁴⁰ Philippe de SAINT-OFFANGE, Chevallier, S^r de la Poëze, demeurant paroisse du Pin-en-Mauges, El. d'Angers, - Artur-Charles de SAINT-OFFANGE, Ecuyer, S^r des Chastelliers, demeurant paroisse de Grézillé, - François de SAINT-OFFANGE, Ecuyer, S^r de la Jaille, enfans dudit Philippe, demeurant paroisse de Saint-Maur, El. de Saumur, eurent acte de la représentation de leurs titres le dernier juillet 1667. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

²⁴¹ l'Eperonnière : commune de Rochefort-sur-Loire (49). – Ancien fief et seigneurie relevant pour partie de Saint-Aubin-de-Luigné et de Rochefort. Sa mouvance s'étendait jusque dans ce denier bourg. – En est seigneur François de Saint-Offange en 1502, 1540, René de Saint-Offange en 1599, 1616. Dès la fin du 17^e siècle la terre appartient à la famille Collas de la Mare. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

²⁴² la Frapinière ; commune de Cossé (49). – Ancien fief et seigneurie, relevant de Chemillé par l'intermédiaire de la Gourdouère. Olive Lechat en hérité en 1437 dans la succession de son père et l'apporte à la famille de Saint-Offange en épousant Jean de Saint-Offange avant 1436. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

²⁴³ la Foltière : commune de Sainte-Gemmes-d'Andigné (49). – aliàs la Foulrière, 1579, Etat-Civil, la Feuiltière (Cassini). – Ancienne maison noble, relevait de Bugnons, réduite en ferme vers la fin du 18^e siècle. – En est sieur n. h. Charles Gastinel, 1555, Louis de Gastinel, 1615, mari de Guyonne Foucher. A leur mort, elle passe par acquête du 11 mai 1773 à Pierre Moreau qui y résidait en 1787. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

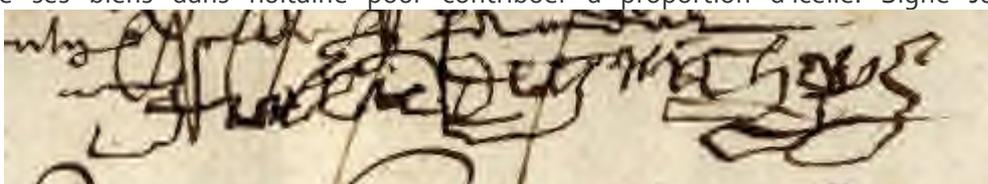
²⁴⁴ Louis Gastinel Sr de la Feilletière (Sainte Gemmes d'Andigné, 49) y est baptisé le 23 février 1583 donc 56 ans en 1639. Il n'a pas de postérité - héritière ses 2 soeurs Jeanne et Charlotte Gastinel (source : Stéphane Delanoue, 2014)



Julien de Guerchais S^r de Fontenaye

f^o173v - f^o174 - Du jeudy septiesme apvril 1639

Jullien de Guerchoys²⁴⁵ escuyer S^r de Fonteney²⁴⁶ et y demeurant paroisse de Combrée lequel a déclaré qu'il est tellement incommodé de gravelle et de ... et tremblement des membres qu'à peyne peult il aller à pied ne à cheval ny faire ... c'est pourquoy il ne peult servyr le Roy en personne en ceste occasion ny mesmes contribuer attendu qu'il n'a moyens suffisants pour la nourriture de luy et de sa famille, et pour tout revenus cent livres de rente dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il fournira la déclaration de ses biens dans huitaine pour contribuer à proportion d'icelle. Signé Julien de



Guerchays²⁴⁷

Jean Jarret S^r de Davy

f^o174 - Du jeudy septiesme apvril 1639

Jehan²⁴⁸ Jarres²⁴⁹⁻²⁵⁰ escuyer S^r de Davy²⁵¹ et y demeurant paroisse de Bouchamps lequel a

²⁴⁵ de Guerchais de Fontenay, - de Combrée – *D'argent au lion de sable couronné d'or, armé et lampassé de même, le chef de gueules.* - Mss. 703. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

²⁴⁶ Fontenay : commune de Combrée (49). – Le lieu, maison et court de Fontenay, entouré de douves anciennes avec vergers, jardins, chânaies, futaies, taillis, relevant de Bois-Joulain. – En est sieur Pierre Guyerchais, écuyer, 1540 ; - Julien de Guerchais, mari de D^{elle} Anne de Limesle, inhumé le 12 mai 1641 dans l'église, près l'autel de St Etienne. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

²⁴⁷ cette signature est totalement hachurée et typique de tremblements

²⁴⁸ Le manuscrit retranscrit ici orthographe Jarris, mais il signe Jaresse et l'abbé Angot le désigne Jarret. Je me suis fiée sur l'Abbé Angot, généralement très fiable.

La Trousselière est à Essé (35) : l'ancien manoir de la Trousselière. Sa chapelle privative datait de 1666. Dès 1434, Jean Jarret possédait la Trousselière. Le 4 octobre 1666, Pierre Jarret, également seigneur de la Trousselière, ayant fait bâtir une chapelle près de ce manoir, la fonda de deux messes hebdomadaires (Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 9 G, 80 - Pouillé de Rennes). Propriété de la famille Jarret en 1434 et en 1513

Jean Jarret est un fils cadet de Charles Jarret S^{gr} de la Trousselière, des Roches et autres lieux, qui a épousé le 23 août 1584 Lancelotte Amyot, fille de Nicolas, S^{gr} de l'Ansaudière, et de Marguerite de Beaudenis, dame de la Joubardière. Lancelotte est sa cousine germaine. Elle est décédée avant le 1^{er} mars 1595, laissant 4 fils : Nicolas, Jean, François et Charles. Charles Jarret, devenu veuf, se remarie le 5 juin 1602 avec Charlotte Godet qui lui donnera 4 autres enfants.

Jean Jarret est né entre 1584, date du mariage de ses parents, et 1595, date avant laquelle sa mère était décédée.

En 1639, il est âgé de 39 ans plus (5 à 16 ans), soit 44 à 55 ans au plus.

Il n'a pas « soixante et plus »

²⁴⁹ Jarret S^r de Troze paroisse de Marcillé-Robert, - de la Trousselière, de la Giffardière et de Ménant, paroisse d'Essé, - des Roches, - de la Mairie, paroisse de Braye-sur-Maulne, en Anjou. – Ancienne extraction, réf. 1669, cinq générations, réf. de 1427 à 1513, dites par., év. de Rennes. – *D'argent à la hure de sanglier de sable, arrachée de gueules ; aliàs : cantonnée à dextre d'un*

déclaré que raizon de son grand aage²⁵² de soixante ans et plus et des blessures qu'il a receues en plusieurs endroits de son corps portant les armes pour servir le Roy il est tellement incommodé de sa personne et de biens qu'il ne peut ... à son très grand regret servir en personne en ceste occasion ny mesmes contribuer pour estre ses biens ... de quatre vingt livres de rente environ qui ne sont suffisants pour la nourriture et entretien de luy et de sa famille dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il fournira sa déclaration dans huitaine pour contribuer à proportion sy faire ce doit.



Guy Du Morderet²⁵³ S^r de la Chevrie

f^o174 - Du jeudy septiesme avrill 1639

Ledit de Guerchays nous a remonstré que Guy Du Morderet escuyer S^r de la Cheverye²⁵⁵ et y

tourteau d'azur. (Sceau 1419). – *Guillaume*, écuyer de la retenue de Bonabes de Rougé, sire de Derval en 1351 ; *Raoulet*, l'un des commissaires de la réformation de Marcellé en 1427 ; *René*, épouse en 1483 Charlotte Amamrt ; Louis, connétable de Rennes en 1520, père de 1^e *Hardy*, qui a continué la filiation en Bretagne ; 2^e *Artur*, auteur de la branche établie en Anjou, maintenue à l'Intendance de Tours en 1668. (Potier de Courcy, *Armorial de Bretagne*)

²⁵⁰ Jarret de la Mairie, - du Boulay, - des Roches, - de la Tressoullière, - de la Roullerie, - des Terres-Noires, - de la Vilaine, - du Baril, - d'Alboeuf. – *D'argent à la hure de sanglier, la gueule bordée de gueules et défendue d'argent.* – Audouys, mss. 994, p. 98. – Mss. 439. – D'Hozier, mss, pp. 161, 309, 425. – D'Hozier, dit : *éclairée et arrachée de gueules et défendue d'argent.* – Le même, p. 1200, donne aux Jarret de la Boulay, les armes suivantes : *D'argent à deux loups de gueules passant l'un sur l'autre.* (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*).

²⁵¹ David : commune de Bouchamp (53). – En sont sieur et dame : Jean Jarret, 1620 ; D^{elle} de Beaudevis, 1646 (Abbé A. Angot, *Dict. de la Mayenne*) – La Ferronnière : commune de Saint-Martin-du-Limet (53). - Fief vassal de Craon. En sont seigneurs : Jean Jarret, 1617. – Marguerite de Limelle, 1641 – Paul de la Saugère, qui vend en 1681 à René Belociet. (Abbé A. Angot, *Dict. de la Mayenne*). A la date de 1641, l'Abbé Angot donne Marguerite de Limelle, alors que Jean Jarret n'est inhumé qu'en 1648, si c'est bien le même ?

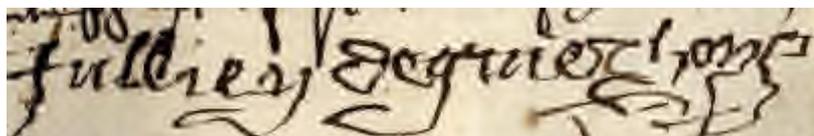
²⁵² Sa sépulture ne mentionne pas son âge : « Le 22 mars 1648 a esté par moy curé sousigné inhumé le corps de deffunct Jehan Jarret vivant escuyer sieur de la Ferronnière, en l'église de la paroisse de Bouchamps » (Registre paroissial de Bouchamps-lès-Craon, collection communale). Les registres de Bouchamps ne commencent qu'en 1610 et ne permettent pas de remonter plus haut.

²⁵³ Mordret, de Louvrinière, - de la Chevrie, - de la Chesnaie, - des Barres. – *D'azur à une tête de loup arrachée d'or.* – Gohory, mss. 972, p. 14. – Gaignières, *Armorial*, mss. p. 30. – Roger, mss. 995, p. 14 – Mss. 995. p. 14. – Mss. 995, p. 102. – Gencien, mss. 996, p. 53. – Audouys, mss. 994, p. 110, dit : *la tête de loup arrachée de gueules.* (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

²⁵⁴ Mordret : famille d'écuyers de Saint-Aignan-sur-Roë, à laquelle on donne pour armes : *D'azur à 2 épées d'argent en sautoir, la pointe en haut.* (Abbé A. Angot, *Dict. de la Mayenne*)

²⁵⁵ la Chevrie : commune de Saint-Aignan-de-la-Roë (53), - à 2 500 m S.-E. du bourg. — Étang desséché en 1615. — Le fief, qui s'étendait sur les Hautes-Barres, la Fresnaie, la Chicottière, la Princerie, la Paigerie, etc., relevait de Brécharnon. La maison seigneuriale fut presque toujours habitée. Le seigneur avait droit « de levaige et petite coustume et estallaige de marchandises et menues denrées qui se vendent au bourg de Saint-Aignan, droit de quintaine et de contraindre ses sujets à la frapper et pour cela avoit un poteau élevé dans le paty de l'Écu, proche le bourg. » Il prétendait même contre le seigneur de Brécharnon aux droits honorifiques qui appartenaient aux seigneurs fondateurs. Le différend fut réglé en 1624, entre messire Jean-Marquis de la Motte, chevalier, seigneur dudit lieu, Senonnes, Brécharnon, et Guy Mordret. Le seigneur de Senonnes « demeura d'accord s'estre informé que les prédécesseurs de Guy de Mordret, sieur de la Chevrie, y demeurant, et luy sont en immémoriale possession de jouir du droit de banc au chanceau de ladite église de Saint-Aignan au lieu et endroit où estoit le banc du sieur de la Chevrie. Il consent qu'icelluy banc soit restably comme auparavant le procès, et qu'ensemble lui soit rendu le droit de sépulture. Mais le seigneur de Brécharnon pourra, luy et sa femme, six fois par an, venir en ladite église et occuper ledit banc. » - En sont seigneurs : Hamelin de Saint-Aignan déclare relever de Brécharnon pour « ses fiefs de Saint-Aignan et de la Chevrie », 1409, 1417. — Jean Mordret, fils aîné de Jean M. et d'Agaisse de Monseau, 1441. — Jean M., 1464. — Jean de la Roë achète, le 11 novembre 1497, de Jean Mordret et de Jeanne Minault, sa femme, la « seigneurie de la Chevrie, alias fief de

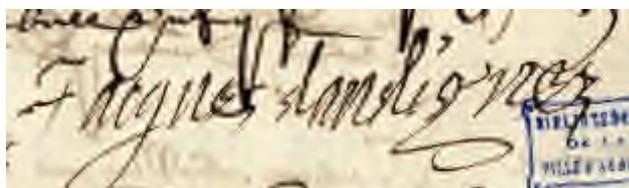
demeurant paroisse de St Aignan, est encore à présent affligé de malladye contagieuse avecq le reste de sa famille estant décédédé plus de vingt personnes en sa maizon et demeure et a esté tellement affligé qu'il a esté contrainct de se réfugier en une petite maizon proche le bourg dudit St Aignan comme de ce appert par attestation du général de ladite paroisse **mesme de ce** par chappellains d'icelle du quatriesme de ce moys par le moyen de quoy ne peult quant à présent comparoyr devant nous, dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il fournira la déclaration de ses biens dans quatre jours.



Jacques d'Andigné S^r de Maubusson

f^o175 : Du vendredy 8 apvril 1639

Jacques d'Andigné²⁵⁶ escuyer S^r de Maubusson²⁵⁷ demeurant en sa maison seigneuriale de la Gresleraye²⁵⁸ paroisse St Michel de Fains lequel a déclaré qu'il est aagé de soixante dix ans²⁵⁹ et plus, et raison de son grand aage incommodé en sa personne de gouttes ... particulièrement dont une jambe à ... de l'yver passé et est tellement incommodé qu'il ne seroyt servir en personne en ceste occasion joint qu'il est exempt de la contribution attendu que Adrien d'Andigné escuyer S^r de la Grange l'un de ses enfants est au service du Roy dans le régiment du S^r de la Roche Giffart soubz la conduite et commandement du S^r du Chesne Guihenneulc premier cappittaine dudit régiment dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il fera apparoyr par certificat en la forme prescrite par le règlement de sa Majesté dudit service et fournira la déclaration de ses bien sans quinzaine.



Saint-Aignan », à charge d'une rente de 14 L envers le chapelain de la Galicheraie, en l'église de Bécon. L'objet de cette acquisition passa de Charles et Guyon de la Roë à René Augier, et de celui-ci, en 1566, A Clément Jamelot, sieur de la Turpinière ; mais les Mordret possédèrent toujours le domaine et gardèrent le titre ; Jean Mordret, 1501, 1531. - Marin M., 1548, veuf de Catherine de Rommy et bail de ses enfants, 1567. - Joachim M., marié le 24 juin 1560 à Renée de Champagne, fille de Jean de C. et de Renée de Saint-Aubin ; en 1616, « A cause de sa foi blé vieillesse », il se fait transporter aux assises de Brécharmon sur une charrette à boeufs. - Guy M., 1624, 1657. - Jean de Cadelaç, fils de Charles. de C., seigneur de la Boulevaie, mari de Marguerite Mordret, 1678, puis de Perrine de la Bécannièrre, dont un fils est baptisé A Saint-Aignan en 1680. - René de Juigné, 1705, 1730, mari d'Angélique de Guiche, dont deux enfants nés à la Chevrerie : Marie-Renée, 1705, Anne-Françoise, 1706. Propriétaire actuel, M. du Boberil. - Chart. de Senonnes. - Chart. de M. le duc de la Trémoille. - De Bodard, Chron. Craonn. p. 487. - Arch. de la M., B 2.976. (Abbé A. Angot, *Dict. de la Mayenne*)

²⁵⁶ Jacques d'Andigné écuyer S^{gr} de Maubusson, de la Gresleraye, de Chivré, à St Michel-de-Feins, baptisé le 13 février 1572 à Challain, épousa, par contrat passé à Rennes, le 20 octobre 1610, damoiselle Jeanne de la Porte, fille puînée de Jean de la Porte, chevalier, S^{gr} de Val-Dieu-le-Fils, président à mortier au Parlement de Bretagne, et de défunte Jeanne Coison. Elle fut inhumée à St Michel-de-Feins en avril 1625 et lui en octobre 1646. Dont 10 enfants. (Généalogie de la Maison d'Andigné, par Marie-Antoinette d'Andigné)

²⁵⁷ Maubusson : commune de Challain-la-Potherie (49). - Ancienne maison noble, relevant de l'Epinaie en Combrée. En dépendaient les métairies des Huraudières et de la Blonnerie et une grande futaie ; - appartenant depuis au moins le 16^e siècle à la famille d'Ansigné ; - en 1675, 1700 à Claude Brillat, écuyer, mari de Renée Dumortier. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

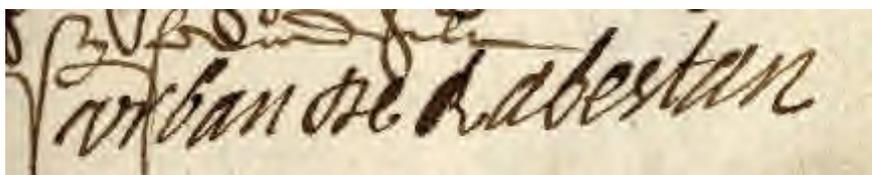
²⁵⁸ la Gresleraye : commune de Saint-Michel-de-Feins (49). - Fief mouvant de Moiré, dont le seigneur possédait le fief de la Gresleraye, 1438. ... En sont seigneurs : Jean Aubry, 1478, 1498. - Jean duchesne, écuyer, 1514. - Jacques d., sieur de la Ragotière, 1531. - Jean d'Andigné, seigneur de Maubusson (La Potherie, Maine-et-Loire), 1574, - Jean d'A., 1602. - Jacques d'A., mari de Jeanne de la Porte (dont est question ici). (Abbé A. Angot, *Dict. de la Mayenne*, 1900)

²⁵⁹ il a exactement 67 ans, puisqu'on possède son baptême (cf ci-dessus)

Urbain de Rabestan S^r de Sourches

f°175 - Du vendredy 8 avril 1639

Urban de Rabestan²⁶⁰⁻²⁶¹ escuyer S^r de Sourche et y demeurant paroisse de Précigné²⁶² lequel a déclaré qu'il est en toutes ses volontés de servir le Roy mais qu'à son très grand regret il ne peut servir en personne en ceste occasion ... des maladies de dissanterye et ... qui le tourmentent et luy ont continué depuis l'arrière-ban qu'il plut à sa Majesté convocquer en l'année mil six cens trente où il demeura mallade en ... et de puis son retour ce dont il a fait apparoyr par certificat de médecin et apothiquaire fait en volonté de ... et ce jourd'huy ... mais offre contribuer selon ses facultés et moyens dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il fournira la déclaration de ses biens par escript dans quinzaine pour contribuer à proportion d'iceux sy faire ce doit.



François Crespin S^r de la Chabosselaie

f°175v - Du vendredy 8 avril 1639

François Crespin²⁶³ escuyer S^r de la Chabosselaye²⁶⁴ et y demeurant paroisse de Chazé sur Argos, lequel a déclaré que Pierre Crespin escuyer S^r de la Chabosselaye son père est aagé de soixante dix sept ans environ et à raison de son grand aage ne peut plus aller à pied ni à cheval et par cemoien n'a pu comparoyr devant nous, joint qu'il n'est contribuable audit ban ne arrière ban attendu que son fils non marié est dans l'actuel service du Roy en quallité de lieutenant de la compagnie du S^r de Chasteau-Vieux dans le régiment de Touraine de puis dix années, dont luy a esté décerné acte et ordonné que sondit père fera apparoyr par certificat en la forme prescrite par le règlement de sa Majesté dans deux moys prochain du service actuel rendu par ledit Crespin son fils et fera la déclaration de ses biens dans huitaine.

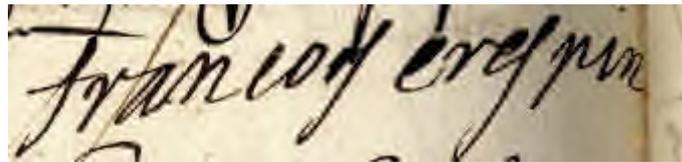
²⁶⁰ Rabestan de Bocé, - de Sourches, - de la Verrie. – *D'azur à la croix d'or accompagnée de quatre coquilles d'or.* – Audouys, mss. 994, p. 147 – Mss. 439. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

²⁶¹ Henry de RABESTAN, Ecuier, S^r de Sourches, demeurant paroisse de Précigné, El. de la Flèche, eut acte de la représentation de ses titres le 27 mars 1667. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

²⁶² Précigné est aujourd'hui dans la Sarthe (72).

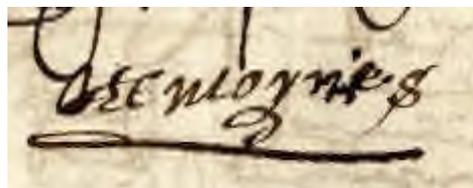
²⁶³ Pierre CRESPIN, Ecuier, S^r de la Chabosselais, demeurant, paroisse de Chazé-sur-Argos, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 16 avril 1667. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

²⁶⁴ la Chabosselaie : commune de Chazé-sur-Argos (49). – Ancien fief relevant de Précort et pour partie d'Ingrandes. La terre appartenait jusqu'à la fin du 15^e siècle à une famille qui en portait lenom. N. h. Vincent Crespin, abbé des Roches chanoine de N.D. de paris, en 1539, 1547. – Julien Haton S^r de la Masure, acheta la terre de René Crespin et de Louis du Chatelet le 4 mars 1563 ; mais le contrat ne tint pas. La famille Crespin en resta propriétaire jusqu'à ce que Marie Crespin l'apporta en mariage le 16 décembre 1697 à Georges-Gaspard de Contades, dont les héritiers la possédaient encore à la Révolution. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)



Jean Le Moyne

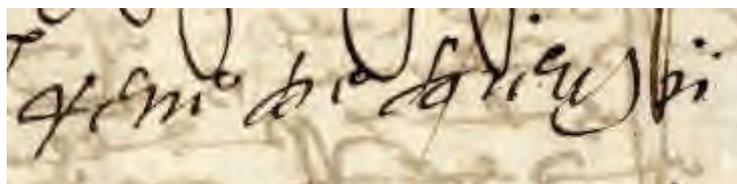
Jehan Le Moyne²⁶⁵ escuyer S^r de la Bellangerye et y demeurant paroisse de Précigné, lequel a déclaré qu'il est aagé de soixante ans et plus et à raizon de son grand aage est tellement incommodé en sa personne tant de hernye que ... qu'il ne peut aller et venir sans ... beaucoup de peyne et d'incommodité et pour ce moyen ne pouroyt servir le Roy en ceste occasion, ny mesmes contribuer pour estre desmuni de tous moyens et pour raizon des debtes qu'il a contractées pendant ses jeunes années au service du Roy et le peu de bien qu'il possédait a esté saisy et mis en ... par bannyes et ... dont luy a esté décerné acte.



René de Dieusie S^r de Sermont, pour son père

f^o176 - Du sabmedy 9 avril 1639

Noble et discret René de Dieuzye²⁶⁶ aulmosnier de la paroisse et prieuré de Segré ... noble de Sermont²⁶⁷ paroisse Ste Jame près Segré, lequel a remonstre que Bonaventure de Dieuzye son père escuyer S^r de la Giraudière [86 ans]²⁶⁸⁻²⁶⁹ demeurant en sa maison de Sermont est aagé de quatre vingt six ans et par le moyen de son grand aage est tellement incommodé de sa personne qu'il ne peult aller à pied ne à cheval, c'est pourquoy il ne peult servir en personne en ceste occasion mays a offert contribuer selon ses facultés et moyens dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il demandra à sondit père de fournir la déclaration de ses biens dans quinzaine pour contribuer à proportion d'iceux.



²⁶⁵ Le Moyne : *D'or à trois fasces de sinople*. D'Hozier, mss. p. 970 (J. Denais, *Armorial d'Anjou*)

²⁶⁶ voir autre membre de cette famille folio 156

²⁶⁷ Sermon : commune de Sainte-Gemmes-d'Andigné (49). – La terre de Cermont, tenue en seigneurie de La Roche-Joullain, appartenant au 16^e siècle à la famille d'Andigné. Mathurin d'Andigné la vendit le 18 novembre 1548 à Maurice Bautru, juge des cens d'Anjou ; pourtant Louis d'Andigné en prend encore le titre et y réside en 1572, sans doute par suite de retrait. – En est sieur Jacques de Dieusie 1624, mari de Béatrice de Clisson, morte le 8 mars 1633, Bonaventure de Dieusie † le 8 mai 1640 (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

²⁶⁸ Bonaventure de Dieusie Ecuyer sr de Sermon et de la Giraudière a exactement 86 ans fils de Jacques de Dieusie et de Charlotte de la Vezouzière baptisé à Sainte-Gemmes d'Andigné le 17 mars 1553 selon index de la commune (Source : Stéphane Delanoue, 2014)

²⁶⁹ René de Dieusie fils puisné (baptisé à SGA le 08/11/1606 - 33ans en 1639) V et D aumônier en 1639 épousera Perrine du Cerisay le 13/06/1640 à SGA Ecuyer Sr de la Rivière

Jacques de Dieusie S^r de Sermont

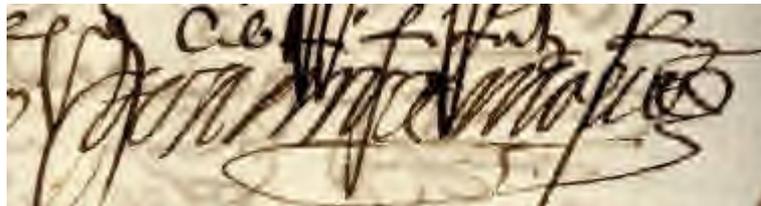
Ledit de Dieuzie nous a pareillement remonstré que Jacques de Dieuzye²⁷⁰ escuyer S^r de Sermont son frère aîné n'est dans le pays ... est dans l'isle de Noirmoustier en quallité d'enseigne de la garnizon y establie par sa Majesté où il est actuellement servant c'est pourquoi il ne peult comparoyr en ceste occasion et n'est obligé de contribuer à l'arrière-ban dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il demandra advis à sondit frère de représenter certificat de son service actuel en la forme prescrite par le règlement de sa Majesté dans deux moys et fournyr la déclaration de ses biens dans quinzaine pour contribuer à proportion s'il doibt.

Signé : René de Dieusie

Jean Veillon S^r de la Basse-Rivière

f°176 - f°176v : le 30 mars 1639, dit le 11 avril 1639

a derechef comparu ledit²⁷¹ Veillon S^r de la Basse Rivière demeurant an la paroisse de Ste Jame près Segré lequel ... 30 mars dernier a représenté les lettres de provision de la charge de gentilhomme ordinaire de la chambre de Mr le frère unique du Roy signé Gaston et plus bas par monseigneur Goulaine en datte du 18 novembre mil six cens trente quatre, les certificats du service par luy rendu à monseigneur frère unique du Roy en quallité de gentilhomme de la chambre tant en service ... et en ceste quallité est ... sur l'estat de ses domestiques et ... a esté payé des ... et droictz attrinués à sadite charge selon certificats en datte aparu du vingt deux et vingt cinq mars dont l'ung signé Roulleau et l'autre **Ofbrant** dont luy a esté décerné acte et de ce que lesdits certificats luy ont esté rendus par Me Jacques S... ..



Pierre Crespin S^r des Clotteaux

f°176v - 11 avril 1639

Pierre Crespin²⁷² escuyer S^r des Clotteaux demeurant en la maison de la Guienay²⁷³ en la

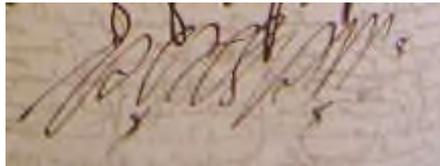
²⁷⁰ Jacques de Dieusie fils aîné Ecuyer sr de Cermont (né avant 1606)

²⁷¹ ceci est une 2^e comparution pour certificat, voir folio 162

²⁷² Pierre II Crespin, né vers 1564 † Chazé-sur-Argos 10 avril 1647 « ... a esté elève auprès de Henri IV pendant qu'il estoit Roy de Navarre et l'a toujours suivi dans les armées ». Son fils aîné, Pierre III Crespin S^r de la Chabosselaye, des Clotteaux, de Brochigné, est né vers 1601 †21 décembre 1639

²⁷³ La Guiénaie : commune de Chazé-sur-Argos (49). – La Guyennaye, 1444, 1492. La Guénaye, 1628. – Simon Auvé, chevalier, seigneur de Bellefontaine, rend aveu à la baronnie de Candé pour une partie du lieu de la Guiénaie, 1er décembre 1444. – Jehan Auvé, 8 mai 1481. – Louis Auvé, 22 août 1492. – Idem, 25 octobre 1512. – Yves Pierres, mari de Françoise Auvé, 10 mai 1535. – Charles Pierres, 29 janvier 1563. – Par acte passé devant René Serezin, notaire royal à Angers le 23 septemvre 1628, Anne Pierres, seigneur de Bellefontaine, et son frère Guy Pierres, sieur de la Quérie, héritier principal de défunte Louise Pierres, leur tante, épouse de Étienne de la Carye,

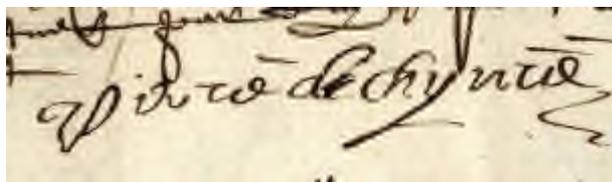
paroisse de Chazé sur Argos, lequel a déclaré qu'il avoit tous les désirs de servir le Roy en ceste occasion, ainsy qu'il a faict par le passé, mays qu'à son très grand regret il ne peult servir en personne ayant des infirmités corporelles de malladye de ... et autres incommodités desquelles il est affligé depuis six ans environ en telle sorte que pourquoy ne peult il faire le moindre ... ny haller soyt à pied et à cheval ainsy mesmes qu'il nous en appert par le rapport de médecins et apothiquaires de ceste ville qu'il a visité en vertu de nostre ordonnance et vériffier leur rapport ... c'est pourquoy il offre contribuer selon ses facultés et moyens dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il fournira sa déclaration de ses biens dans quinzaine pour contribuer à proportion d'iceux.



Pierre de Chivré S^r des Châtaigners

f^o177 - - 11 avril 1639

Pierre de Chivré²⁷⁴⁻²⁷⁵ escuyer S^r des Chastaigners²⁷⁶ et y demeurant paroisse de Feneu lequel a déclaré qu'il est incommodé en sa personne d'une blessure et ... de laquelle il est affligé en la cuisse droite depeus sept moys environ et n'ayant moyens de servyr en ceste occasion en quallité d'homme de cheval, mays offre servyr dans l'infanterye comme il a cy-davant faict sy ... luy peult permettre dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il fournira certificat en la forme prescrite par le règlement de sa Majesté du service actuel par luy rendu dans deux moys et cependant bailler la déclaration de ses biens dans quinzaine.



François Erreau

écuyer, sieur de la Grève, reconnaissent pour valable le don fait à celui-ci, par sa femme, de la métairie de la Guiénaie, à charge de la tenir à fois et hommage simple du fief de Bellefontaine et de payer deux sols de service, chaque année. – Pierre Crespin, écuyer, sieur des Clotteaux, acquéreur de la Guiénaie, reconnaît devoir au seigneur de Bellefontaine deux deniers de service, au terme du dimanche après la Notre-Dame Angevine, 25 août 635. (de l'Esperonnière, *Histoire de la baronnie de Candé*)

²⁷⁴ de Chivré ou de Chivray du Plessis, - de la Barre, - de la Guenaudière, - de l'Étang, - de la Chevalerie, - d'Igné, - des Moulins-d'Ivray, - de Bestor, - de Millaud ou Meliau, - de Varennes, - de la Guillochonnière, - de la Lousserie, - de la Bouletière, - du Plessis-Boureau, - de la Brière, - du Bois-au-Baron, - de Bierné, - de Marigné, - de la Roche-d'Écuillé. – *D'argent au lion de sable armé, lampassé et couronné d'or*. – Mss. 995, p. 85. – Roger, mss. 995, p. 1. – Mss. 439 – Audouys, mss. 994, pp. 55, 52 – Gencien, mss. 996, p. 27 – Mss. 703. – Gohory, mss. 972, p. 113, dit : *le lion de sable armé, lampassé et couronné de même*, et p. 45 dit aussi : *D'or à un lion de sable armé et couronné de gueules*. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

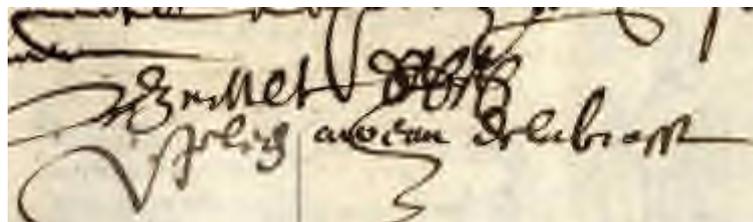
²⁷⁵ Henri DE CHIVRAY, Chevalier, S^r Marquis de la Barre, y demeurant paroisse de Bierné, El. de Châteaugontier, eut acte de la représentation de ses titres tant pour luy que pour sa mère et pour - Gédéon DE CHIVRAY, son oncle, Chevalier, S^r Baron de Mélian, demeurant en la maison de la Touchemoreau, paroisse de Seurdres, El. d'Angers, et ce le 19 aoust 1667. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

²⁷⁶ les Châtaigners : commune de Feneu (49). – En est sieur Pierre de Chivré, mari de Renée Houllière, 1631. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

f°177 - 11 avril 1639

Me Anthoine Brillet advocat au siège présidial en vertu du pouvoyr à luy donné passé par Blouin notaire royal rézidant à Chanzeaux le sixiesme de ce moys a remonstré que François Erreau²⁷⁷ escuyer S^r de la Brosse est tellement mallade et incommodé des blessures qu'il a eust et receues au service du Roy tant au siège de la Rochelle et près la ville de Mortagne où il estoit en garnison qui l'ont rendu goutteux et privé d'une cuisse et jambe en telle sorte qu'il ne peut qu'à peyne monter à cheval et mesme ... et desquels appert par attestation et certificat des médecin et chirurgien de ceste ville qu'il nous a représenté ce jourd'huy vériffié ... qu'il n'a peu comparoyr et néanmoins qu'à son très grand regret servir en personne en ceste occation mays offre contribuer selon son peu de biens qu'il a plut à Dieu luy donner dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il fournira sa déclaration de ses biens dans quinzaine pour contribuer à proportion d'iceux sy faire ce doit.

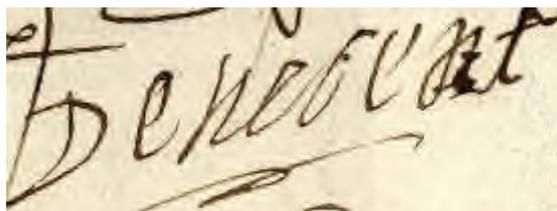
Signé : Brillet pour ledit Aireau de la Brosse

A close-up photograph of a handwritten signature in dark ink on aged paper. The signature is written in a cursive, historical style and appears to read 'Anthoine Brillet'.

Benoît de Hebert

f°178 : Du samedi 11 avril 1639

Benoist de Hebert escuyer S^r d'Allemant demeurant en la paroisse de Chantoceaux lequel a déclaré ... que pendant le temps de son jeune aage il a porté les armes pour le service du Roy mays à présent attendu son aage de soixante huit ans et plus et de ses incommodités corporelles de dissenterie et autre desquelles il est affligé depuis ... il luy est dès lors impossible de servir en ceste occasion joint qu'il n'a moyen pour la nourriture de sa famille dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il fournira la déclaration de ses biens dans huitaine pour contribuer à proportion d'iceux.

A close-up photograph of a handwritten signature in dark ink on aged paper. The signature is written in a cursive, historical style and appears to read 'Benoist de Hebert'.

François de Torchart S^r de la Chevallerie

f°178 - Du samedi 11 avril 1639

François de Torchart²⁷⁸⁻²⁷⁹ escuyer S^r de la Chevallerye et y demeurant paroisse de Sillé le

²⁷⁷ voir autre membre de cette famille folio 168

²⁷⁸ de Torchart de la Giraudière, - de la Panne, - du Tertre, - de la Chevallerie, - de la Gauvrière, - de la Mourière, - de la Bigottière, - de la Beraudière. – D'or à cinq bandes ou cotices de gueules, au canton d'argent chargé d'un porc-épic de sable. – Audouys, mss. 994, p. 168. – Gaignières, Armorial, mss. p. 27. – Roger, mss. 995, p.11. – Gohory, mss. 972, p. 64. – D'Hozier, mss. p. 356, - Mss. 995, pp. 64, 97. - Gencien, mss. 996, p. 65. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

²⁷⁹ Louise et Marie-Anne de TORCHARD, filles, demeurant paroisse dudit Auvers-le-Hamon, El. de la Flèche, au nombre des maintenus par M. Voisin. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays, 1890*)

Guillaume²⁸⁰ lequel a déclaré qu'il a volonté de servir le Roy en ceste occasion et toute autre mais qu'il est bien ... pour se mettre en équipage selon sa qualité ny fournir lever un homme d'armes offre néanmoins servir en personne sy ... des aydes pour se mettre en équipage dont luy a esté décerné acte et avec enjoins qu'il ... de se tenir prest à ... équipage qu'il pourra pour servir le Roy et ... et cependant fournir la déclaration de ses biens dans huitaine.



de Cheverue S^r de Chemant

f^o178 - Du samedi 11 avril 1639

De Chevreue²⁸¹ escuyer S^r de Chemans²⁸² demeurant en ceste ville d'Angers paroisse St Denis lequel a déclaré qu'il ne peult servir en ceste occasion attendu qu'il est à présent au service du Roy en qualité de lieutenant de la compagnie du S^r de la B... dans le régiment du S^r du Chauday dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il fera apparoyr par certificat en la forme prescrite par le règlement de sa Majesté du service actuel qu'il rend dans deux moys.

Guillaume de la Tribouille S^r de Beauchêne

f^o179 - Du mardi 7 avril 1639

Guillaume de La Tribouille²⁸³⁻²⁸⁴ escuyer S^r de Beauchesne²⁸⁵ et y demeurant paroisse de St

²⁸⁰ Sillé-le-Guillaume (72)

²⁸¹ de Cheverüe de Chemans, - de Chateauceaux, - de la Boutonnière, - de l'Antorterie, - de Launay, - d'Arduanne, - de la Lande, - de Souvardainne, - de la Guidoire, - de la Mazière, - de la Gaudrée, - de Vaux ; dont Jouffroy, taxé un écu entre les nobles de Chateauceaux pour la rançon du roi Jean en 1360 ; Mathieu « sigillator curiae Andegavensis » en 1300 ; François, écuyer d'écurie du duc en 1451. – *De gueules à trois têtes de chèvres arrachées d'argent posées de profil deux et une.* – Armorial de Dumesnil, p. 13. – Mss. 429 et 703. – Ménage, pp. 439, 449. – Audouys, mss. 994, p. 49. – D'Hozier, mss, pp. 585, 548, 507, 167, 160, 144, 123, 72. – Le mss. 995, p. 99 ; l'Armorial mss. de 1608, p. 16, et l'Armorial mss. de Roger donent : *le champ d'azur...* (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

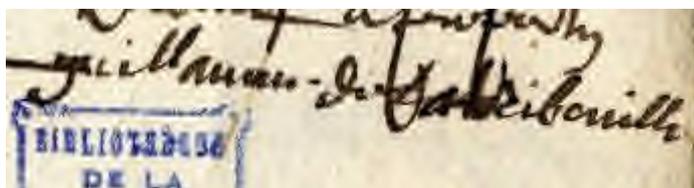
²⁸² Chemant : commune de Blaison (49). – Ancien fief et seigneurie avec hôtel noble construit au 14^e siècle, reconstruit et enclos de murs vers la fin du 16^e siècle et comprenant au 18^e siècle, outre le château formé de trois corps de logis flanqués d'un grand pavillon carré avec escalier d'honneur, grande cour avec portail, vastes terrasses, douves et fossés, deux jardins, deux doubles vergers, maison, cour et jardin du closier, charmilles, près de 8 boisselées, emplacement de l'ancien étang, où jusqu'à la fin du 16^e siècle le ruisseau de la fontaine de Chemant faisait tourner deux moulins, un second pré, le tout entouré de murs, vastes vignes, closiers, des pâtures autrefois en bois de hautes futaies, un taillis de châtaigniers, des garennes à conils et autres bêtes fauves et noires... Pierre de Cheverue et sa femme Charlotte Cochelin fondèrent de nouveau en 1661 une chapelle, autrefois délaissée, sous le vocable de St Pierre et de St Charles... (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

²⁸³ de La Tribouille de Blanchêne, - de la Haye. – *D'azur à trois roquets ou rocs d'échiquier d'argent posés deux et un.* – Mss. 439. – Audouys, mss. 994, p. 171. – Armorial mss. de Dumesnil, p. 19. – D'Hozier, mss. pp. 151, 152. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*). Il s'agit en fait de Beauchêne et non Blanchêne. (voir ci-dessous)

²⁸⁴ Claude de la TRIBOUILLE, Ecuyer, S^r de Beauchesne, demeurant paroisse de Saint-Crespin, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour luy que pour sa mère et Anthoine, son oncle, le 17 juin 1667. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

²⁸⁵ Beauchêne : commune de Saint-Crespin (49). – Le château, avec croisées à meneaux, qui datait du 15^e siècle, a été réédifié vers 1830, en forme de petit castel, rappelant le style du château primitif. Les deux doubles fenêtres centrales ont même été construites avec les matériaux de l'ancien rez-de-chaussée. Au dessus de l'entrée, du côté du village, un écusson porte en chef la date de 1620 et en pointe un fleur de lys. – Appartenait à Charles de la Tribouille, écuyer en 1610, à Guillaume de la Tribouille, 1682. Sa veuve Renée Boesson épousa le 17 février 1689 Claude Joubert de la Jarrie... (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

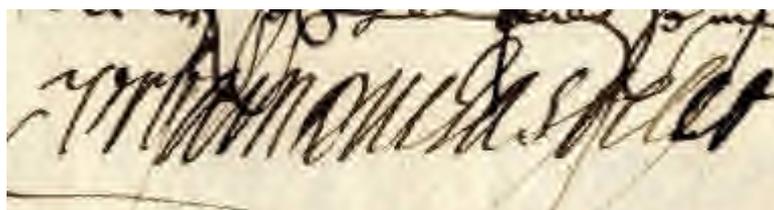
Crespin le quel a déclaré qu'il avayt tous les désirs de servir le Roy en personne en ceste occasion et toutte, mayz que la pauvreté et incommodité de sa personne et de celle de damoiselle Françoisye Richard sa femme demeurée aveugle par infirmité de maladie et chargé de quatre petits enfants dispensent ... ayant représenté en pareille occasion ... dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il fournira sa déclaration de ses biens dans quinzaine pour contribuer à proportion d'iceux sy faire ce doibt.



Urbain Du Chastelet S^r du Rossay

f°179 - Du mardy 7 avril 1639

Urbain du Chastelet escuyer S^r du Rossay²⁸⁶ et y demeurant paroisse de Saint Clément de la Place le quel a déclaré qu'il est sur son partement pour aller au service du Roy dans les troupes qui sont actuellement pour son service dans la Hollande dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il fera apparoyr dans deux moys par certificat conforme à la volonté du Roy ... dans deux moys prochainement venant et fournira la déclaration de ses biens dans quinzaine.



Charles Le Restre S^r de l'Aubinière

f°180 - Du mercredy treze avril 1639

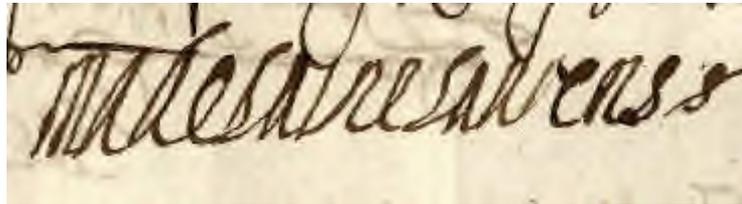
Damoiselle Magdeleyne de Laurent espouze de Charles Le Raistre²⁸⁷ escuyer S^r de Laubinière²⁸⁸ et y demeurant paroisse de Ste Jame près Segré laquelle en vertu de procuration spéciale à elle ... par ledit Le Raistre son mary passée le Le Gaigneulx nottaire de la chasttelenye de Roche d'Iré le douziesme de ce moys qu'elle a représentée a déclaré que Claude Le Reistre escuyer S^r de la **Cassinière** leur fils aîné est au service du Roy dans la compagnie de chevaux legers commandée par le S^r de P... y a cinq à six ans comme a dit apparoyr par certificat dudit S^r de ... qu'elle a représenté signé ... et en outre a dit

²⁸⁶ le Rossay : commune de Saint-Clément-de-la-Place (49). – *Le lieu, terre et seigneurie de Rossay, avec vignes, estangs, jardins*, 1540 (AD49-C106 f°290) – Acquis au 11^e siècle par l'abbé de Saint Nicolas, le domaine avec ancien manoir noble et chapelle, dédiée à St Léobin, relevait de Bithoire, et appartenait à n. h. Louis Moreau 1542, puis à n. h. Jean de la Bergerie, dont la femme Catherine Dupré est inhumée en avril 1626 ; - la même année, sans doute par acquêt, à Urbain du Chastelet – Jean du Chastelet en 1698 ... (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

²⁸⁷ François LE RESTRE, Escuyer, S^r de Laubinière, demeurant paroisse de S^{te}-James, près Segré, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 21 mai 1667. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

²⁸⁸ l'Aubinière : commune de Sainte-Gemmes-d'Andigné (49), dépendant de la terre de la Blanchaie, et relevait de Bugnons en Sainte-Gemmes. En est sieur Pierre Gardais 1535, Charles Lecompte 1602, Alexandre Lerestre 1638, Charles Lerestre 1646. Alexandre Lerestre, ancien chanoine de Saint-Pierre d'Angers, la vendi le 29 avril 1729 à d'Andigné de Ribou, qui, pour faire cesser le débat de fief, prétendu au moins pour partie par le seigneur d'Ingrandes, et par suite le retrait féodal réclamé, s'engagea, ainsi que son fils, en 1732, à ne jamais habiter la maison et à n'y faire bâtir que des logements de colons. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

que René Le Raistre escuyer S^r de Laubinière leur fils puisné est sur son partement pour aller aussy servir sa Majesté dans le régiment de Mr le mareschal de Brezé gouverneur de ceste province dans la compagnie du S^r de **Launay Guignellière** l'un des cappitaines d'icelle, dont luy avons décerné acte et ordonné que dans deux moys ledit Le Raistre fera apparoyr par certificats en forme à la volonté du Roy par son règlement comme ses enfants et l'ung d'eux sert dans le ...



Simon de La Porte

f^o180 - f^o180v - Du mercredi treze avril 1639

Messire Simon de La Porte²⁸⁹⁻²⁹⁰ chevalier S^r du **Saiges** demeurant en sa maison de la Crilloire²⁹¹ paroisse dudit lieu lequel a déclaré que s'il estait saint et garmy de la malladye de gouttes de

²⁸⁹ de La Porte de Vezins, - de Pordic, - de la Jaille, - de la Meilleraye, - de Rhetelais, - de Parthenay, - de Mazarini, - de la Vallade ; - dont Louis, chevalier de Malte en 1561 ; frère Amador, grand prieur de Champagne en 1630, gouverneur des ville et château d'Angers, ambassadeur de son ordre en France et depuis grand prieur de France en 1639. — *De gueules à un croissant d'hermines, resarcellé d'or.* — Supports : *Deux hermines au naturel.* — Cimier : *De même.* — Généalogie, mss. de Quatrebarbes. — Audouys, mss. 994, pp. 135, 138. — Roger, mss. 995, p. 1 — Gaignières, Armorial, mss., p. 1. — Mss. 995, p. 85. — Gencien, mss. 996, p. 55. — Gohory, mss. 972, p. 119. — Mss. 703. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

²⁹⁰ de La Porte : *De gueules au croissant d'hermines* (Sceau 1345). — Originaire du Poitou ; S^r dudit lieu, - baron de Vezins et S^r de la Jaille en Anjou etc... (Potier de Courcy, *Armorial de Bretagne*)

²⁹¹ la Crilloire : commune de Tout-le-Monde et précédemment d'Yzernay (49). — Ancienne seigneurie avec château-fort au fond d'une vallée, coupée jadis de nombreux étangs, dont deux subsistent. Le château entouré de vastes douves vives encore existantes, formait un quadrilatère irrégulier, les plus grands côtés vers l'E. et vers S., avec cour intérieure, flanqué de quatre énormes tours rondes. Il ouvrait vers l'E. par une porte unique à pont-levis... La terre donnait son nom jusqu'au XVIe s. à une famille de chevalerie de qui elle passa à la famille Laurent ou de Laurens. En 1588 Pierre Laurent ou de Laurens, sieur de la Crilloire, guerroyait dans l'armée du roi de Navarre. En peine d'argent sans doute, comme son maître, et piqué d'ambition, il envahit un jour le château de Vézins et avec l'aide de quelques soudards, enleva la jeune baronne, Louise de Maillé de Lathan, récemment veuve, qu'il conduisit à la Crilloire, Après un jour de réflexion pour tout répit, il la traîna le pistolet au poing dans la chapelle, où un prêtre consacra le mariage. Mais ni prières ni menaces n'ayant pu dompter la belle, il espéra mieux en lui rendant sa liberté, après une captivité de onze jours. La baronne porta plainte immédiatement au Présidial d'Angers, et pendant que ses parents et tenanciers venaient assiéger le ravisseur, celui-ci, hors d'état de se défendre, regagna l'armée. Couvert un instant par l'amitié du roi, il se laissa prendre dans une embuscade d'archers, fut conduit à Angers, condamné à mort et décapité le 7 mai 1588. C'est le sujet d'un des Arrêts célèbres recueillis par Pocq. de Liv., qu'a rajeuni d'un style romantique M. Charles Thenaisie. — La terre néanmoins resta dans la famille Laurens, qui la possédait encore en 1626 ; elle était passée quelques années plus tard à la famille de Vézins. — En est dame en 1709 Louise-Madeleine de Gargain, veuve de Charles de la Porte de V. — En 1723 en est seigneur messire Philippe-Alexis Durand de Saint-Eugène, chevalier, conseiller d'Etat, maître d'hôtel ordinaire du roi, président de la Chambre des Comptes de Bourgogne. — Pierre-François de Siry, chevalier, comte de Marigny, président au Parlement de Paris, en 1766. — Paul Robert de la Palun, en 1781. — Guili.- Robert Pinel de la Palun, en 1786, † le 21 août 1821 à la Guadeloupe où il résidait. Il est dit dans des actes officiels « millionnaire américain » — Etienne-Joseph de Fourmont, ancien député, mort à Paris le 12 octobre 1854, acquit la terre de ses héritiers et fit reconstruire le château vers 1847. La seigneurie de la Crilloire formait une paroisse, comprenant le château — dont la chapelle dédiée à St Sébastien servait d'église, — une métairie, un moulin, quelques-unes seulement des borderies et non pas même toutes celles qui s'élevaient aux alentours du château. Il ne reste plus trace ni de l'église ni du cimetière, placé en dehors du château vers S. La Cure qui a conservé son nom est une mon b. à 900 m. à PO. du bourg, datée à la clé de sa porte principale 1776 — avec les lettres CITE de signification inconnue. Elle a servi quelque temps d'habitation à l'ancien seigneur après la Révolution. — Cette paroisse, qui comptait tout au plus 12 ou 13 feux en 1789, n'élut alors ni syndic ni municipalité et ne payait ni taille ni vingtième ni aucun impôt par une libéralité de Louis XIV, dit-on, au regard du seigneur, Charles de la Porte de Vézins. Elle dépendait de l'évêché de la Rochelle et du doyenné de Bressuire. — On trouve comme curés : René Chatain, anc. curé de Mazières, 1660, 1670. — Lorient, 1693. — Gilbert, 1705. — François Malineau, 1706, † le 23 juillet 1123. — Sébastien Souchereau, 22 octobre 1723, † le 26 février 1742, âgé de 64 ans. — Pierre Desnard, précédemment vicaire d'Yzernay, 11 avril

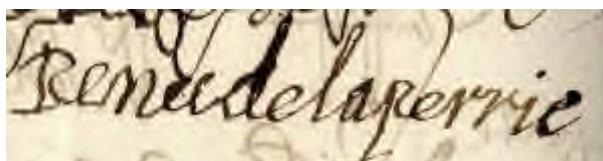
laquelle il est ... depuis deux ans environ il servirait le Roy en ceste occasion et toute, et en cas que la malladye continue offre contribuer selon ses facultés et moyens ... à présent de son bien à cause des grandes charges et et tailles que ... les fermes de son bien ... depuis dix ans environ dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il se mettra en équipage convenable à sa condition en ladite ... diposition ... et fournira la déclaration de ses biens dans quinzaine.



César Lefebvre S^r de Champigné

f^o180v - Du mercredy treze avril 1639

Damoiselle Renée de la Perrière femme de Cezar Lefebvre escuyer S^r de Champigné demeurant au lieu de la Tesserye²⁹² paroisse de Moranne laquelle a remonstré que ledit Lefebvre est au service du Roy dans le régiment de Mr le mareschal de Brezé gouverneur de ceste province, soubz la conduite et commendement su S^r de Gouvellon cappitaine de ladite compagnie ... signée trente huit comme elle a fait apparoyr par certificat qu'elle a représenté signé Gouvellon en datte du quinziesme janvier six vens trante huit par le moyen de quoy il n'est tenu au service personnel en ceste occasion ne de contribuer à iceluy dont luy a esté décerné acte et ordonné que ledit Lefebvre fera apparoyr dans deux mois par certificat en la forme prescrite par le règlement de sa Majesté du service actuel par luy rendu et cependant fournira dans quinzaine la déclaration de ses biens.



Adrien Le Jumeau

f^o180v - f^o181 - Du mercredy treze avril 1639

Adrien Le Jumeau²⁹³⁻²⁹⁴ escuyer S^r de Launay du Chenne et y demeurant paroisse de Neuvy lequell a déclaré qu'il est prest de servir le Roy en ceste occasion bien qu'il soyt incommodé de ... et des gouttes et plusieurs ... en équipage convenable à sa condition ... de contribution ...

de se mettre en équipage et faire lever ung homme d'armes dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il se mettra en ledit équipage qu'il pourra et se tiendra prest ...et ordonné qu'il fournira sa

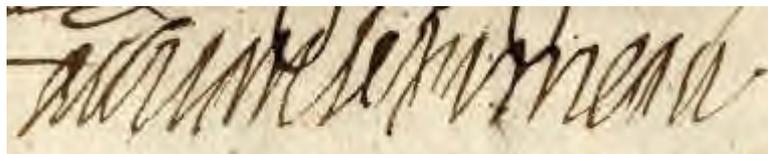
1742, † le 23 avril 1771, âgé de 63 ans. — Jean-François Verdon, ancien vicaire de St-Pierre de Cholet, 12 août 1771, jusqu'à la suppression. Arch. de M.-et-L. C 198.— Notes Mss. de MM. Boutillier de Saint-André et Spal — Pecq. de Liv., Cota. d'Anjou, t. II, col. 1149. - lieu. d'Anjou, 1859, p. 337. - Savary, Guerres des Vendéens, t. I. — Moniteur. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

²⁹² la Tesserie : commune de Morannes (49). (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876) *Sans plus de détails*

²⁹³ Le Jumeau de Perrière, - de Kergaradec, - de Blou, - de Launay, - de Tunes, - de Chennes. *D'argent à trois bandes d'azur au chef de gueules chargé d'un léopard d'or passant*. D'Hozier, mss. pp. 292, 165. — Audouys, mss. 994, pp. 136, 99 — Le Mss. 439 dit : *D'argent au chef de gueules chargé d'un lion de même...* - M. de Courcy, donne à celle de Blou : *de gueules au léopard passant et contourné d'or...* (J. Denais, *Armorial d'Anjou*)

²⁹⁴ Toussaint LE JUMEAU, Ecuyer, S^r des Perrières, demeurant paroisse de Blou, El. de Saumur, eut acte de la représentation de ses titres tant pour luy que pour : - Michel LE JUMEAU, Ecuyer, S^r de Salvert, son oncle, demeurant, paroisse de Neuillé, El. de Saumur, le 2 may 1667. - Adrien LE JUMEAU, Ecuyer, Sr de Layman (?) demeurant paroisse de St-Pierre de Chemill, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 17 juin 1667. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou*, 1666, par Voisin de la Noirays, 1890)

déclaration de ses biens dans quinzaine.



Claude de La Crossonnière S^r de la Crossonnière

f°181 - Du mercredy treze apvril 1639

Messire Claude de La Crossonnière²⁹⁵ chevalier S^r dudit lieu²⁹⁶ gentilhomme de la chambre du Roy demeurant en ceste ville d'Angers paroisse de la Trinité, qui a dict qu'il ne s'est point passé d'occasion qu'il n'ayt rendu le service qu'il doibt à sa Majesté tant près de sa personne en ladite quallité de gentilhomme servant qu'en ses armées may à présent à cause de son grand aage et de son indisposition il ne serait servir en personne en ceste occasion, offre néanmoins contribuer selon ses facultés et moyens dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il fournira la déclaration de ses biens dans quinzaine pour contribuer à proportion d'iceux su faire ce doibt.



Charles Jarret S^r du Boulay

f°182 - Du jeudy quatorze apvril 1639

Charles Jarret²⁹⁷ escuyer S^r du Boullay demeurant au lieu et mestayrie du Barril²⁹⁸ en la paroisse St Martin de Limel lequel a dict qu'il est cadet de maizon aagé de soixante deux ans et tellement incommodé en sa personne et ses biens s'estant chargé en l'année mil six cens trente cinq pour se mettre en équipage pour le subject de l'arrière-ban, qu'à son très grand regret il ne seroit servir en ceste occasion, ne pouvant en quelque fasson que ce soyt entreprendre ung voiage de journées seulement ...

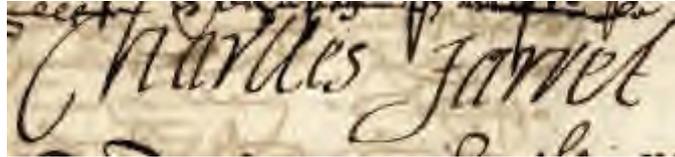
²⁹⁵ de La Crossonnière : *D'argent à la cotice ou bande de gueules et une fasce d'azur brochant sur le tout*. - dont Amboise, qui donné vers 1260 le prieuré de Lochereau à l'Abbaye de Noyseau. Gohory, mss 972, p. 68 – Armorial mss de 1608, p. 19 – Armorial mss, de Dumesnil, p. 14 – Roger mss 995, p. 11 – mss 995 P. 86. – Gencien, mss 996 p. 28 – Audouys, mss 994, p 55, - mss 703 – Voir Le Marie. – de Sevigné. (Denais, *Armorial d'Anjou*)

²⁹⁶ la Crossonnière : commune de Mozé (49). – Ancienne terre seigneuriale, relevant de Claye. Elle donnait son nom à une famille de chevalerie, jusqu'au milieu du 17^e siècle. D^{elle} Renée de la Béraudière, veuve de Joachim de la Crossonnière, en rend encore son aveu en 1571, au nom de ses enfants. Vingt ans plus tard (1595) en est seigneur Joseph Lemarié, conseiller au Présidial d'Angers, comme mari de dame Marie Becquet. – Dans la nuit de Noël 1603 y mourut au château n. h. Jacques Desvignes, sieur e la Bastide, gouverneur des Ponts-de-Cé, qui y fut exposé en grande pompe et solennellement inhumé le 2 janvier seulement au chœur de l'église Saint-Aubin... (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

²⁹⁷ Jarret : *D'argent à la hure de sable*. – Famille noble, d'origine angevine, établie dans la paroisse de Saint-Martin-du-Limet au commencement du 17^e siècle. Charles Jarret, qui y demeurait au lieu seigneurial du Baril, fit, le 17 septembre 1668, ses preuves devant Voisin de la Noiraye, avec ses cousins du Haut-Anjou. Les Jarret de la Mairie, alliés aux Boisjourdan, se fixèrent à Chanay, au Boisjourdan et aux Courants... (Abbé A. Angot, *Dict. de la Mayenne*, 1900) - Charles JARRET, Ecuyer, S^r du Baril, demeurant paroisse de St-Martin du Limet, El. de Chateaugontier, eut acte de la représentation de ses titres le 18 septembre 1668. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

²⁹⁸ le Baril : commune de Saint-Martin-du-Limet (53). – Fief avec maison seigneuriale relevant de Craon, dont sont sieurs : François Le Comte, 1567 ; Charles Jarret, qui y habite, 1666, 1688 ; François de La Barre, mari de Renée Jarret, laquelle y teste, 1706. La famille Le Goux y habite en 1741. (Abbé A. Angot, *Dict. de la Mayenne*, 1900)

tant il est incommodé de sa personne et ... offre néanmoins contribuer selon le peu de bien qu'il luy reste dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il fournira la déclaration de ses biens dans quinzaine pour contribuer à proportion d'iceux si faire ce doit.



Anselme Girard de Charnacé

f°182 - Du jeudy quatorze avril 1639

Dame Claude de Charnacé²⁹⁹⁻³⁰⁰ veufve feu messire Ancelme de Girard³⁰¹⁻³⁰² vivant chevalier de Ballée³⁰³ sœur aînée et principale héritière de deffunct messire Hercule de Charnacé, demeurant en sa terre de Ballée, dicte paroisse pays du Mayne, laquelle nous a dict et remonstré que le S^r de Ballé son fils aîné est actuellement au service du Roy ... conduite par Me Le mareschal de ... est exempt du ban et arrière-ban ... de sa Majesté dont luy avons décerné et ordonné que dans deux moys elle fera apparoyz par certificat en la forme prescrite par le règlement de sa Majesté du service actuellement rend par ledit S^r de Ballée son fils et fournira la déclaration des biens qu'elle possède en ceste seigneurie dans quinzaine.

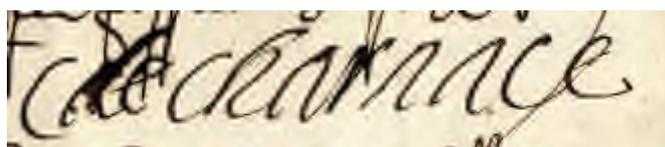
²⁹⁹ de Charnacé de Gastines, - du Plessis de Charnacé, - de Vaux ; dont Simon, chevalier de Malte en 1523 : Jean, abbé de Saint-Nicolas d'Angers, 1523 (maison éteinte). – *D'azur à trois croix pattées d'or*. – Gohory, mss. 972, p. 22. – Armorial mss, de 1608, p. 14. – Roger, mss. 995, p. 2 – Audouys, mss. 994, p. 52. – Gaignières, Armorial mss. p. 10. – Gencien, mss. 996, p. 27. – Mss. 703 (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

³⁰⁰ de Charnacé : Famille d'origine angevine qu'on ne doit pas confondre avec les Girard de Charnacé qui relevèrent le nom après qu'Anselme Girard, seigneur de Ballée, eût épousé, en 1600, Claude de Charnacé, sœur et unique héritière d'Hercule de Charnacé. (Abbé A. Angot, *Dict. de la Mayenne*, 1900)

³⁰¹ de Girard de Charnacé, - de la Claye, - de Gâtines, - de Vaux, - du Bois-Montbourcher, - du Lion d'Angers, - de la Blanchardièrre, - de Ballée, - de Linnières, - du Fresne, - de Champigny ; dont Jean, taxé quatre écus pour la rançon du roi Jean en 1630, entre les nobles du Grand et du Petit Montreveau. – *D'azur à trois chevrons d'or*. – Mss, 994, p. 83. – Un mss, du Mans cité par Audouys, donne aux Girard-Ballée : *d'azur à l'aigle éployée d'or ayant les ailes tombantes*. – Les seigneurs de Charnacé ajoutent les armes suivantes : *Écartelé aux un et quatre d'azur à trois chevrons d'or, aux deux et trois d'azur à trois croix pattées d'or, posées deux et une*. – Sculpture au château du Bois-Montbourcher. – Peinture 19^e siècle à l'église du Lion-d'Angers ; écartelées avec de Charnacé. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

³⁰² Girard de Charnacé : famille qui s'allia aux Charnacé d'Anjou et en releva le nom. On a voulu, à tort probablement, les rattacher aux Girard de Barenton et à ceux de Montassis (Bonchamp). La famille était encore bien modeste en 1570, car Jean G., seigneur de Ballée, mari de Madeleine de Baubigné, avait pour frères : Olivier G., S^r du Coudray (Bonchamp), Hilles, S^r du Moulin-Herbelin (la Bazouge-de-Chemeré), qualifiés de nobles hommes mais non écuyers ; et ses sœurs ou nièces : Opportune, Marie, Perrine, Catherine, étaient mariées roturièrement à Hugues Péliot, N. Ferrand, Pierre Lebreton, François Boulard, avocat fiscal à Sablé. Cette dernière alliance est revendiquée par Gilles Ménage comme un lien de parenté avec les seigneurs de Ballée. Quant mourut en 1720 Jacques-Philippe de Girard de Charnacé, « bien des gens de Laval et des environs se présentèrent pour avoir sa succession du côté paternel, prétendant y venir par Guillaume Girard, époux de Marie Bienvenue. Ils furent déboutés par sentence du parlement de Paris en faveur de Jacques-René de Girard, seigneur de Gastines », cousin germain du défunt. Le titre de Charnacé fut pris par Anselme Girard, qui servit au siège de la Fère, 1595, puis à celui d'Amiens en 1597 sous le maréchal de Boisdauphin. Il avait épousé en 1600 Claude de Charnacé, sœur d'Hercule, marquis de Charnacé, célèbre diplomate et brave soldat, dont il ramena le corps en Anjou après sa mort glorieuse devant Bréda, le 1ers eptembre 1637... (Abbé A. Angot, *Dict. de la Mayenne*, 1900)

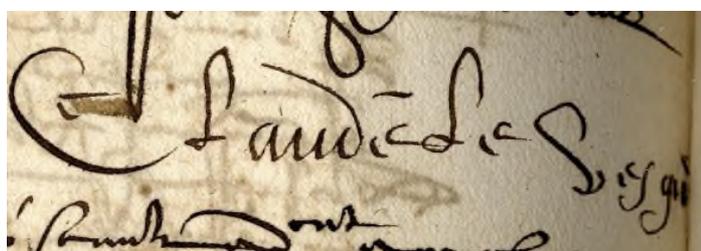
³⁰³ Ballée : commune de Grez-en-Bouère (53). – Ancienne paroisse. Longue notice in (Abbé A. Angot, *Dict. de la Mayenne*, 1900)



Claude Le Vesque

f°182 - f°182v - Du jeudy quatorze apvril 1639

Claude Levesque³⁰⁴ escuyer S^r de la la **Bellinière** et y demeurant paroisse de St Pierre de Précigné, lequel a déclaré qu'il est aagé de soixante et plus et tellement incommodé de malladye de gouttes et autres qu'à peyne peut il faire une demye journée et grandement desmuni de moyens qu'il ne peut servir en ceste occasion, offre contribuer de ce peu de biens qui luy restent dont luy avons decerné acte et ordonné qu'il fournira la déclaration de ses moyens dans quinzaine pour contribuer en proportion d'iceux.



Paul Crespin S^r des Mottes

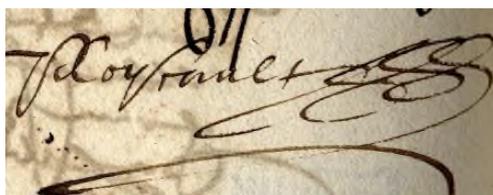
f°182v - Du jeudy quatorze apvril 1639

Me Philippe Coiscault advocat au siège procureur spécial de Pol Crespin³⁰⁵ écuyer S^r des Mottes homme d'arme ordinaire de la compagnie de déffunct monseigneur le duc d... demeurant en sa maison seigneuriale de Cussé³⁰⁶ paroisse de la Jaille-Yvon, foné de procuration spéciale passée par Nicollas Gerard nottaire royal de la Chasteaugontier le neufviesme de ce moys, a déclaré que ledit Crespin est cadet de la maizon de la Chabosselaye de laquelle il n'a eu aucuns biens fonds et partant ne possède que fort peu de bien, affligé de malladye de paralisye universelle sur la moitié de son corps qui luy dure et continue depuis six à sept ans en telle sorte qu'il ne seroit aller à pied ne à cheval comme il en appert par attestation de medecins et chirurgiens et apothicaires qui ont veu et visité ledit Crespin en vertu de notre ordonnance de ... qu'ils ont représenté soubz la datte du neufviesme de ce moys, dont luy avons decerné acte et ordonné qu'il fournira la déclaration de ses biens dans quinzaine pour contribuer à proportion d'iceux.

³⁰⁴ Levesque de Gravelle, - dont un grand-maître des eaux et forêts de la généralité en 1764. – Coupé d'Azur et d'argent ; l'azur chargé d'une grue d'argent tenant sa piété d'or ; et l'argent chargé de trois cœurs enflammés de gueules. – Carré de Busserole (Denais, *Armorial d'Anjou*)

³⁰⁵ Paul Crespin s'était fait représenter quelques jours plus tôt et ceci est son attestation médicale confirmant la paralysie.

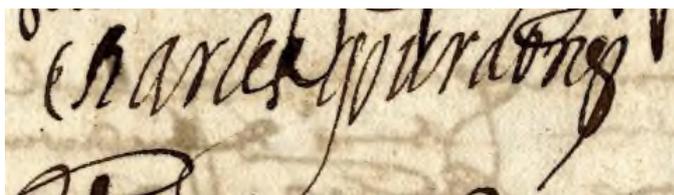
³⁰⁶ Cussé : commune de la Jaille-Yvon (49). – Ancienne terre seigneuriale avec château et cour enclose de murs ; dans la cour, une chapelle de Ste-Croix, fondée par Me Jacques Pasqueraie, communiquait au logis par une galerie. Françoise Neveu, veuve de Pierre Crespin, donna la terre en dot à sa fille Renée, qui épousa en 1662 Pierre de Cheverue et la lui légua. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)



Charles Gourdon

f°163 - Du vendredi 15 avril 1639

Charles Gourdon escuyer S^r de la Papinière demeurant dans le bourg et paroisse de Russay³⁰⁷ lequel a déclaré que Jacques Gourdon écuyer S^r de la Thomarerye son fils puisné est au service du Roy dans le régiment de Mr le mareschal de Brezé gouverneur de ceste province soubz le commandement du S^r P... l'ung des cappitaines dudit régiment, que par le moyen de ce il est exempt de service personnel en ceste occasion et mesme de la contribution suivant et conformément à la volonté du Roy joint qu'il offre qu'il demeure audit service pendant quelques années de ... dont luy a esté décerné acte et ordonné qu'il fera apparoyr dans deux moys par certificat en la forme prescrite par le règlement de sa Majesté du service actuellement ... rendu par sondit fils.



René et Louis Le Clerc des Aulnais

f°163 - Du vendredi 15 avril 1639

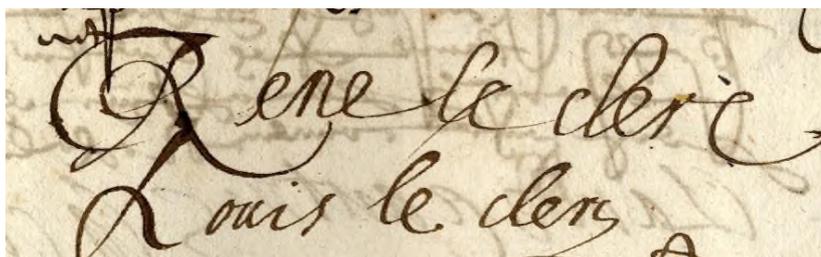
René et Loys Le Clerc³⁰⁸ escuyers sieurs ... des Aulnays à présent demeurant au chasteau dudit Sautré³⁰⁹ paroisse de Feneu lesquels ont déclaré que Messire René Leclerc vivant chevalier baron de Sautré leur père seroyt décédé depuis dix jours environ³¹⁰ de sorte qu'il ... peu donner ordre à ses enfants ... d'aller servir le Roy en ses armées en équipage convenable à leur condition dont leur avons décerné acte.

³⁰⁷ Russé : bourg, commune d'Allones (49). – ... La commune, qui s'était maintenue après la suppression de la paroisse, comptait 604 hectares, 263 habitants. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

³⁰⁸ Le Clerc des Aulnais, - de Craon. – *D'azur à un croissant montant d'argent surmonté d'un soleil d'or.* – D'Hozier, mss. p. 879. *D'or à la croix de sable chargée de cinq coquilles d'argent.* – D'Hozier, mss. p. 1265 (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

³⁰⁹ Sautré : commune de Feneu (49). - ... René Leclerc, S^r des Roches et des Aunais, mari de Renée Licquet, l'acquit de François de Chabannes en 1617 et ses héritiers y résident pendant plus de 2 siècles. La famille portait : *d'argent à la croix endentée de gueules, cantonnée de 4 alérions de sable becqués et membrés de gueules.* – Y meurent René Leclerc, chevalier, baron de Sautré, sieur des châtelainies de la Roche-Joulain, Sceaux, Grez-Neuville et Feneu, le 10 décembre 1699. – René Cerisantes Leclerc, chevalier, doyen de l'ordre de Saint-Lazare, lieutenant des maréchaux dans le Maine, le 30 septembre 1741, âgé de 90 ans. Sa nièce et ses héritiers... (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876). *Les armoiries données par Célestin Port diffèrent de celles données par Joseph Denais !*

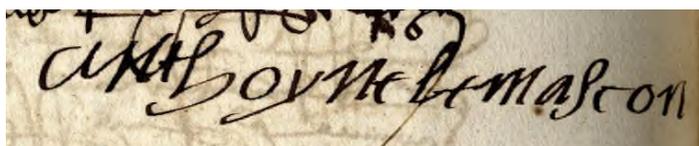
³¹⁰ la sépulture n'est pas sur Feneu



Antoine Lemasson

f°183 - f°183v - Du vendredi 15 avril 1639

Anthoine Lemasson³¹¹ escuyer S^r de Launay de Louvardière demurant au lieu de la Rivière Tourbon³¹² paroisse de Louvaines, lequel a déclaré qu'il a volonté de servir le Roy en ceste occasion mays qu'il n'a néanlmoins que peu de biens ... Magdeleine Rousseau et adjudés ... en sorte qu'il a esté contraint de prendre à loyer ladite maison dans le village de la Rivière Turbon qu'il est prest et offre de servir personnellement en ceste occasion luy estant donné moyens suffisant pour se mettre en équipage convenable à sa condition dont luy avons décerné acte et ... de se mettre en équipage de servir sa Majesté en ceste occasion à sa possibilité, et se tenir prest au ...



Claude Pantin S^r de la Hamelinrière

f°183v - Du vendredi 15 avril 1639

Messire Claude Pantin³¹³ chevalier S^r de la Hamelinrière³¹⁴ et y demurant paroisse de Chantoceaux lequel a déclaré qu'il est bien ... servir le Roy en personne moyen de son incommodité de ne pouvoyr aller à pied ny à cheval estant nottoire, il offre envoyer ung gentilhomme en personne pour

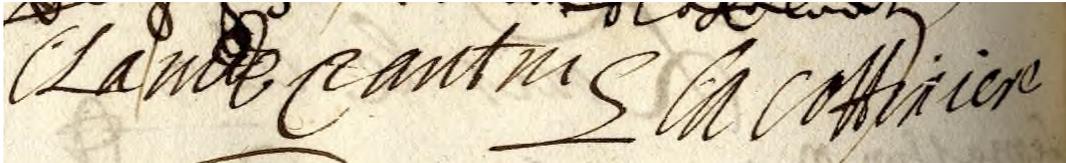
³¹¹ Le Masson : il existe 2 familles de ce nom dans l'Armorial d'Anjou de J. Denais. Le Masson du Haras : *De sinople à un château d'argent maçonné de sable*. D'Hozier, mss., p.881. – Le Masson de Trèves ; dont Robert, bailli de Châteaudun, juge ordinaire d'Anjou, maître des requêtes, chancelier de France, mort en 1442 ; Suzanne, abbesse du Perray-aux-Nonains, 1584 : *D'azur à trois fasces crénelées d'argent, au lion losangé d'or et de gueules couronné d'argent, armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout*. Gencien, mss. 996, p. 51. – Audouys, mss. 994, p. 114 – Mss. 703 – Voir Le Maczon.

³¹² la Rivière-Turbon : commune de Louvaines (49). (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

³¹³ Pantin de la Hamelinrière, - de Landemont, - de la Guerre, - de la Chaussoire, - de la Boissière, - de Cossé, - du Vau, - de Denée, - de ka Rouaudière, - de Champtoceaux, - de la Tesserie, - de la CHampinière, - d'Ecubart, - de Leveau ; - dont Charles, chevalier de Saint-Louis en 1789. – *D'argent à la croix de sable cantonnée de quatre molettes de gueules*. – Audouys, mss. 994, p. 135. – Gaignières, Armorial, mss. p.30. – Mss. 703. – Armorial, mss. de Dumesnil, p. 17. – Mss. 995, p. 94 – Roger, mss. 995, p. 16. – Mss. 993 et 439. – Gencien, mss. 996. p.57. – Gohory, mss. 972, p. 124, 42, dit : *le champ d'or*, comme Roger, mss. 995, p. 16. dit : *la croix de gueules ...* (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

³¹⁴ la Hamelinrière : commune de Chantoceaux (49). – Ancien fief avec château et chapelle « très belle et bien parée » est-il dit dans l'acte de visite épiscopale de 1683 ; appartenait depuis au moins le 15^e siècle à la famille Pantin, dont Claude Pantin qui avait embrassé la réforme. Sa femme, fille du sieur de la Crossonnière, et sa fille, le quittèrent pour se convertir et se retirer au couvent des Visitandines d'Angers en 1654. – Le 31 juillet 1681, François Chenu, sieur de Boisgarnier, et René Chenu de Landormière, y dînant avec l'abbé de Clermont, se prirent de querelle, et, sortant de table, s'abordèrent à cheval dans l'avenue même, armés chacun de deux pistolets et d'une épée. Le sieur de Landormière resta mort sur la place, l'autre fut blessé. – Charles Pantin épousa le 17 avril 1719 à Châteauneuf Renée Du Mortier de la Ruchesnière. – Le seigneur avait le droit « de courre et chasser par quatre fois l'an avec les chiens et la gault jusque sur les douves de Chantoceaux »...(C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

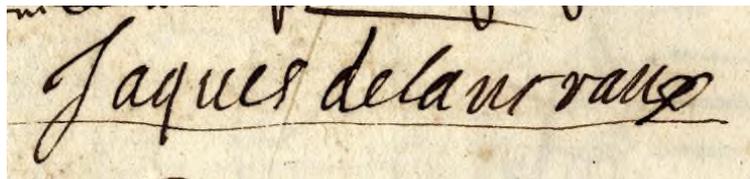
servyr sa Majesté en équipage convenable à sa condition et pour cest effect nous a présenté Guillaume de la Cottinière escuyer sur dudit lieu ...

A close-up photograph of a handwritten signature in black ink on aged, yellowish paper. The signature is written in a cursive script and reads "Claude de Lancrau".

Claude de Lancrau

f°194 (le texte en marge est rogné) - Du sabmedy 16 avril 1639

Jacques de Lancrau³¹⁵ escuyer S^r du Tertre demeurant en sa maison de **Lamy** paroisse de Brain sur l'Authion lequel a déclaré qu'à son très grand regret il ne peult servyr en ceste occasion, ayant perdu depuis le ban de l'année six cent trente cinq une main ... en telle sorte qu'il luy est de tout impossible qu'il puisse servir, ny faire le moindre ... may offre contribuer à proportion de ses biens et facultés dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il fournira dans quinzaine la déclaration de ses biens pour contribuer à proportion d'iceux si faire ce doit.

A close-up photograph of a handwritten signature in black ink on aged, yellowish paper. The signature is written in a cursive script and reads "Jacques de Lancrau".

Joseph Du Bois S^r d'Argonne

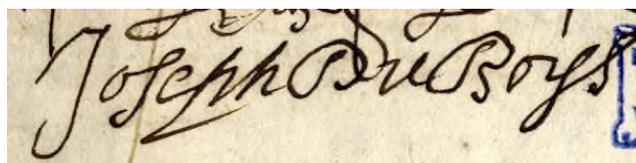
Joseph Du Boys³¹⁶ escuyer S^r d'Argonne³¹⁷, fils aîné de noble et discret messire René Du Boys

³¹⁵ de Lancrau de Bréon, - de la Motte-Barayer ou Boisrayer, - de Saint-Poil, - de la Macheferrière, - du Bourgeau, - de Foudon, - du Clos-Doreau, - du Grand-Launay, - de la Motte-Saint-Péan, - de la Brardière, - de la Brosse, - de la Forbière, - de Chanteil, de la Saudraye, - de Saint-Poix, - de Piard, - d'Angé ou de Dangé, - de Limesle, - de la Hamelinrière, - du Tertre, - de la Haute-Bergère, - de la Haute-Porée, - de Saint-Aubin de Pouancé, - de Pont-Thibault, - du Pas, - du Bois-Ragot, - de la Savarière, ; - dont Antoine, qui se battit sous Charles VIII ; Pierre, évêque de Lombes en 1561 ; Jean, capitaine dans le régiment du duc de Mayenne, sous la Ligue ; Jacques, qui prit part à l'expédition contre Gênes, et au siège de la Rochelle ; Victor, chevalier de Saint-Louis, colonel des carabiniers de Monsieur, en 1815 ; Jacques, capitaine des mêmes carabiniers de Saint-Louis en 1816 ; Alexis, chevalier de Saint-Louis en 1817 - *D'argent au chevron de sable accompagné de trois roses de gueules boutonnées d'or posées deux en chef et une en pointe.* - Devise : *In Deo spes mea.* - Audouys, mss. 994, p. 103 - Mss. 439. - Gencien, mss. 996, p. 46. - Armorial mss. de Dumesnil, p. 16. - D'Hozier, mss. pp. 421, 214. - Mss. 993 (Titres de l'église de Champtocé). - Le sss. 995, pp. 64, 96, dit : *D'argent au chevron d'azur...* (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

³¹⁶ plusieurs familles Du Bois dans l'Armorial d'Anjou, sans que j'identifie celle-ci

³¹⁷ Argogne : commune de Joué-Etiau (49). - Argona, vers 1091 (Prieuré de Dénezé, ch. or.), 1158, 1161 (Cart. de Cheminé, ch. 72 et ch. 108). - Argonne, dans tous les aveux et les principaux titres jusqu'au XVIII s. - Argogne (Cass., Cad., carte de Raimb. et Recenst). - La terre relevait à deux fois et hommages simples de la seigneurie de Montrevault et Bohardy, à qui étaient dûs deux chevaux de service et un tiercelet volant à muance de seigneur. Elle était chargée de plus d'une aumône annuelle de 15 setiers de blé, pour laquelle il fut fait, au XVIIe s., un four spécial, et d'autant de messes qu'il se trouvait de chapelains, dans la chapelle du cimetière, dédiée à sainte Catherine, le jour de la fête de la Sainte. - Depuis au moins le XIVE s, c'était le domaine patrimonial de la famille noble des Dubois. Claude Dubois, chevalier, avait obtenu de son suzerain, Clermont d'Amboise, droit de forteresse à fossés et pont-levis et haute justice. Joseph Dubois, écuyer, aliéna la terre le 12 mars 1661, qui fut acquise par Pierre Garsanlan, matches11d d'Angers, sieur de la Perrière, et sur celui-ci, en vertu de vente judiciaire, le 20 mars 1670 par Guillaume Cesbron, docteur agrégé en la faculté des droits d'Angers. - La maison seigneuriale comprenait alors une haute cour, entourée de grands fossés avec un vieux corps de logis à tourelles, précédé d'un

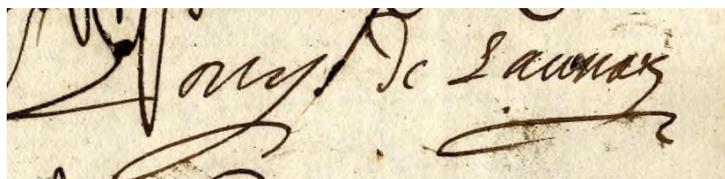
son père S^f d'Argonne, et y demeurant paroisse de Joué lequel a déclaré qu'il sert le Roy en qualité de capitaine de l'une des compagnies du régiment du S^f de **Claulet** par le moyen de ce ledit S^f d'Argonne son père ... et luy comme son fils aîné ne sont tenu au ban et arrière ban ny contribuables à icelluy dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il fera apparoyr par certificat en la forme prescrite par le règlement de sa Majesté du service ... par luy rendu dans d'huy en deux mois prochain venant.



Louis de Launay S^f de la Maldemeure

f^o185 - Du mardy 19 avril 1639

Loys de Launay³¹⁸ escuyer S^f de la Maldemeure³¹⁹ et de la Brosse demeurant audit lieu de la Maldemeure paroisse de Champigné lequel a déclaré qu'il offre servir le Roy en personne en ceste occasion mais que ses biens ne sont suffisant pour faire ung homme d'armes ... des aydes ... pour se mettre en équipage convenable à sa condition il ... en personne ... selon ses facultés et moyens, dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il se mettra en équipage pour servir le Roy en ceste occasion et se ternir ... et cependant fournira la déclaration de ses biens dans quinzaine.



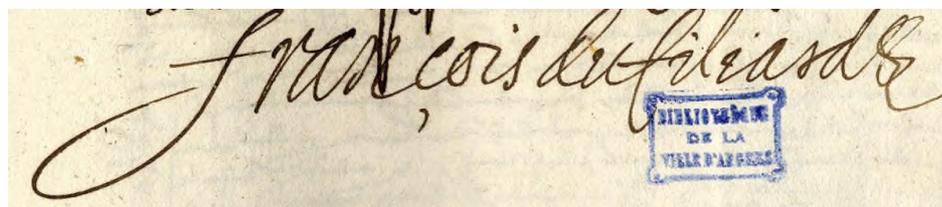
François Du Filia

haut et large escalier de pierre ; à côté, la chapelle seigneuriale de Sainte-Catherine, près d'un beau jardin neuf. A l'entrée de la cour, un gros pavillon dont la voûte recouvrait les grands et petits ponts-levis ; à côté, deux bâtiments modernes, logement des fermiers et de la boulangerie, terminés des deux côtés par une grosse tour. — En dépendaient les métairies ou bordages des Pâtis, anciennement la Petite-Argonne, du Pin, du Plant, et le bordage de la Loge. — En est seigneur Gourreau en 1716, noble homme Pierre Pichot, comme mari de Jacqueline de Saint-Offange en 1750, Lépagaoul de Rillé vers 1770. — Le tout appartenait à la Révolution et sous l'Empire (1789-1804) à René Lespagueul de Rillé, en 1810 à Alexandre Gérard de la Calvinière, dont les héritiers vendirent la propriété à Jacob Denis-Jean Abraham, pour la somme de 75 767 francs. M. Frédéric Abraham, son fils, a fait restaurer en 1846 et habite le grand corps de logis situé près du pont levis, seul reste de l'ancien château incendié en 1793 par un détachement de soldats républicains. Arch. de M.-et-L., Série C 106, f. 227 E 214 et i429. --- Affiches d'Angers, 31 decembre 1805 - Pouille de 1781 p. 410.--- Note Mss. de M. Raimbault, de Thouarcé. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

³¹⁸ Launay de Maldemeure : *D'argent au sautoir engrelé de gueules, cantonné de quatre quintefeuilles de même.* — Roger, mss. 995, p. 12. — Armorial mss. de 1608, p. 4. — Gohory, mss. 972, p. 42 (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

³¹⁹ la Maldemeure : commune de Champigné (49). — Ancien fief et seigneurie avec maison noble (C105, f^o193), relevant du Grand-Princé. — En rend aveu Geoffroy Coyraud 1366, 1680, Jeanne Coyraud, veuve de Jean Lambert, 1495, n. h. Louis Lambert 1515, 1540, Jean Lambert 1554, n.h. René Delaunay de la Brosse, mari de Renée Chérité, 1598, 1638, Hercule Delaunay, 1654, 1672. — Ambroise Paré cité le phénomène bien rare d'un accouchement de six enfants jumeaux arrivé au manoir. Le logis conserve encore ses fenêtres à meneaux de pierre entrecroisés, son haut toit d'ardoise... (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

François Du Filia escuyer S^r des Ormes³²⁰ ... des gardes du corps du Roy et cappitaine enseigne ... soubz la charge de Mr le mareschal de Brezé gouverneur de ceste province, lequel a déclaré que moyen du service actuel qu'il rend ... en ladite quallité de cappitaine du régiment de chasseurs de l'armée il n'est obligé de servir en ceste occasion dont luy avons décerné acte³²¹ et ordonné qu'il fournira la déclaration de ses biens dans quinzaine.



Charles du Bellay

f°185v - Du mercredi vingtiesme apvril mil six cent trente neuf

Messire Charles Du Bellay³²²⁻³²³ chevalier seigneur des Buartz³²⁴ lequel a déclaré qu'il est très des... de ne pouvoyr servir le Roy en personne en ceste occasion mays qu'il ne peut à cause d'une chute de cheval qui l'a rendue estroppyé dont il nous est apparu en telle ... qu'il ne peut monter à cheval ... moyen que pour ... et obéissance qu'il a au service de sa Majesté il ... en équipage et ... son fils ... par le moyen de quoy il n'est contribuable audit ban ne ... dont luy avons décerné acte et ordonné que dans deux moys il fera apparoyr de certificat en la forme prescrite par le règlement de sa Majesté du service actuellement ... rendu par ledit S^r des Buarts son fils et fournira la déclaration de ses biens dans quinzaine.

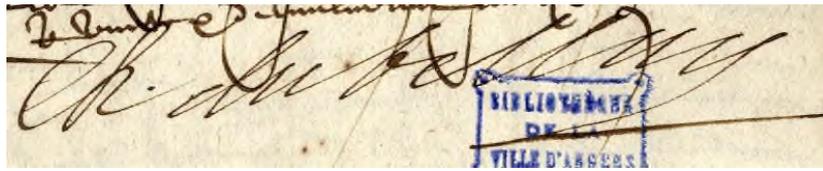
³²⁰ les Ormes : commune d'Angrie (49). (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876) – Curieusement, ce lieu n'est pas repris par Mr de l'Esperonnière, dans son ouvrage « La Baronnie de Candé ». Je ne suis donc pas certaine de la localisation.

³²¹ Note : il ne lui est pas demandé de certificat justifiant son service

³²² Du Bellay de Langey, - de la Flotte, - de la Feuillée, - de la Courbe, - de la Pallue, - de Raguin, - de Liré, - du Plessis-Macé, - de Thouarcé, - de Commequiers, - des Buarts, - de Montreuil, - de Gizeux, - d'Yvetot, - de Bois-Raganne ; dont Gosselin de Berle et Angeldus, son frère, croisés en 1158 ; plusieurs chevaliers de Malte ; Nicolas, commandeur de Fieffes en 1527 ; Joachim, le poète ; Martin, l'historien, chevalier du Saint-Esprit, 1620 ; trois abbés de Saint-Florent : Jean, 1404-1431, Jean, 1431-1474, Louis, 1474-1504 ; Eustache, abbé de Saint-Augustin d'Angers et de Saint-Maur, 1564 et 1550 ; Philippe, abbesse du Ronceray, 1450 ; trois abbesses de Nyoiseau : Anne en 1581, Guyonne † en 1643, Louise † en 1644 ; Martin, abbé de Saint-Melaine en 1724, et évêque de Gréjus en 1759 ; Claude, abbé de Savigny et prieur de Cunault et d'Alonnes au 17^e siècle. – *D'argent à la bande fuselée de gueule accompagnée de six fleurs de lis d'azur, trois à dextre et trois à senestre.* – Support : Deux griffons d'or. – D'après les armes de Martin Du Bellay, prince d'Yvetot : et à dextre un lion, à senestre un aigle, d'après les armes de Jean Du Bellay, gouverneur d'Anjou. – Cimier : Une rencontre de taureaux de gueule supportant une tête de maure entourée de lambrequins. – Mss. d'Orléans. – Roger, mss. 995, pp. 1, 2, 3. – Dumesnil, Armorial, mss. p. 11. – Armorial mss. de 1608, p. 7. – Sceau XVIIe siècle. – Mss. 993 et 999. – Gencien, mss. 996, pp. 16, 17. – Gaignières, Armorial mss. p. 4. – Mss E 285, à la bibliothèque du Prytanée militaire. – D'Hozier, mss. p. 156. – Le mss. 439, de la Bibliothèque nationale, donne à la branche du Plessis-Raganne les fleurs de lys de gueule. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

³²³ Du Bellay : *D'argent à la bande fuselée de gueules, accomp. de six fleurs de lys d'azur.* – Originaire d'Anjou. – S^r dudit lieu, - de Montreuil, - de Langée, - marquis de Thouarcé en 1609, - prince d'Yvetot, - S^r d'Oudon paroisse de ce nom, - des Pezeries paroisse de Château-Thébault. – Cette famille s'est alliée aux Bretagne-Avaugour, Rieux, Beaumanoir, Sévigné et Malanoë. (Potier de Courcy, *Armorial de Bretagne*)

³²⁴ les Buhards : commune de la Jumellière (49). – Ancien fief et seigneurie relevant de la Possonnière et jouissant des honneurs seigneuriaux de la paroisse de Sainte-Foi par concession de l'abbesse du Ronceray du 8 juin 1696. – En est sieur en 1540 n. h. Pierre Marvilleau et Louis M., chevalier de l'ordre, capitaine de 100 gentilshommes, 1570, 1603, mari de Louise resneau, qui y résidait. Le domaine avait par acquêt passé dès 1613 à la famille Du Bellay, qui fit reconstruire l'habitation, jusqu'alors peu importante. T résident en 1674 Charles et Louis DuBellay, et haute et puissante dame Anne d'Acigné... (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

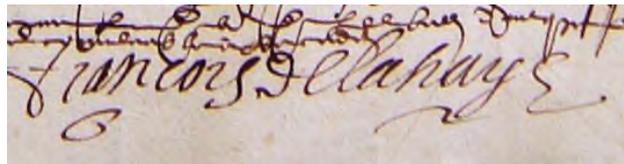


François de La Haie S^r du Coudray

f°185v - Du mercredi vingtiesme avril mil six cent trente neuf

François de La Haye³²⁵ escuyer S^r du Coudray demurant en sa maizon des Hommes³²⁶ paroisse de Coron, lequel a déclaré qu'il est en toutes ses volontez de servir le Roy en ceste occasion et toutes autres mayes qu'il en est à son très grand regret impossible, par l'incommodité de la veue et autres incommoditez personnelles qui le ... depuis six cent trente, qu'il servit actuellement à l'arrière ban en telle sorte qu'il ne peut ... c'est pourquoy il offre ... ung gentilhomme avecq armes et deux chevaux pour servir en ... pendant le temps de l'arrière ban, dont luy avons décerné (acte) et à luy enjoint de faire ... ung gentilhomme pour servir en son ... et cependant fournira dans quinzaine la déclaration de ses biens dans quinzaine et ...

(dernière ligne tronquée)



Antoine Le Gras S^r de l'Augardière

f°187 -

Messire Anthoine Le Gras³²⁷ S^r des Laugardières³²⁸ demurant en sa maizon des Laugardières

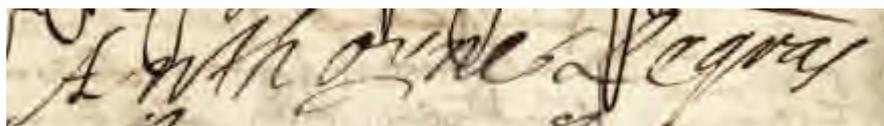
³²⁵ de La Haie-Montbault, de Domino, - des Hommes, - de la Séverie, - du Breil-Lambert, - du Coudray, - du Chatelier; - dont Antoine, chevalier de Saint-Lazare en 1698; et Gilbert, chevalier de Malte en 1700. - D'or à un croissant de gueules accompagné de six étoiles de même, trois en chef et trois en pointe, posées deux et une. - Mss. 439 et 703. - D'Hoziere, mss. pp. 320, 334. - Gencien, pp. 42, 77, Audouys, mss. 994, p. 92, intervertissent les émaux - Roger, mss. 995, p. 9, et Gohory, mss. 972, p. 31, disent: De sable à un croissant montant d'hermines à six étoiles d'or en orle. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

³²⁶ les Hommes: commune de Coron (49). - Antique château, dont les ruines s'aperçoivent sur la gauche et en contre-bas de la route de Saumur à Cholet entre Vihiers et Coron. Une magnifique avenue, fermée par une grille de fer, partait des jardins et de ménageries. Dans l'axe, un point-levis, traversant de larges douves vives, abordait à une cour d'honneur carrée, au milieu de trois corps de bâtiments dont l'aile gauche contenait l'écurie, remplie d'équipages de luxe, l'aile droite la chapelle avec tribune seigneuriale. Vers S. un second pont-levis ouvrait sur les prairies où se dresse encore un peulvan remarquable. Cette terre a appartenu depuis les plus anciens temps à une famille du nom jusqu'au mariage de Gabrielle des Hommes avec Jean Robin en 1524. - En et sieur Emerand Robin, 1573 - et la famille de La Haie-Montbault jusqu'à la Révolution... (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

³²⁷ Le Gras de Marsilli, - de la Polissière, - du Plessis-Gras, - de la Fresnaye-Mecrin, - du Fief-Clezeau, - de la Girardière, - de la Roche-Tabutau, - de l'Augardière, - du Rocher-au-Gras, - de Livièrre. - D'argent à cinq fasces de sable, les trois du milieu chargées de cinq fusées de gueules. - Gohory, mss. 972 (à compléter) (J. Denais, *Armorial d'Anjou*)

³²⁸ l'Augardière: commune d'Andrezé (49). - Ancienne seigneurie avec château dont il ne reste plus vestige, qu'un étang de 36 ares. - La chapelle était dédiée à sainte Catherine. Le fermier y esposait aux Rogations un reste de statue, vénérée sous le nom de sainte Marguerite. - La terre appartenait au 15^e siècle à Pierre de Laval, en 1567 à Hubert de Villeneuve, et par le mariage de Renée de Villeneuve, dès les premières années du 17^e siècle, à Charles Legras, qui portait d'argent à cinq faces de sable et cinq faces de gueule posées en face brochant sur le tout. Leur petite-fille, Anne Legras, fut séduite par le chevalier de la Porte de Vezins. C'est le sujet d'un des *Arrêts célèbres* de Pocquet de Liv. (t. II, p. 1146). Un autre drame n'a laissé de trace que dans la mémoire populaire. Deux frères de cette famille se seraient entretués et la tradition se justifie à peu près par un acte du 4

paroisse d'Andrezé, lequel a déclaré qu'il ne peut servir en pesonne en ceste occation d'aultant qu'il sert le Roy en quallité de vollontaire et à ses frays dans la compaignye de gendarmes du S^r conte de **Tresnière** et y est actuellement dans le ... comme il a fait apparoyr par certificat de son ... dans ladite compaignye dudit jour seize mars qu'il a représenté signé Pontavisse lieutenant de ladite compaignye scellé de ses armes, avecq autre certificat de ... de ladite compaignye aussy par luy représenté ... moyennant est qu'il a offert et offre demeurer audit service pendant ledit temps de six moys en ladite compaignye outre ainsi qu'il est ... de sa Majesté dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il fera apparoyr dans deux moys par certificat en la forme prescrite par le règlement de sa Majesté du service qui sera par luy rendu et fera déclaration de ses biens dans quinzaine.



Jean Du Mortier

f°187v

Jehan Du Mortier escuyer S^r des Chasteliers demurant en ceste ville d'Angers paroisse de la Trinité, lequel a déclaré qu'à son très grand regret il ne peut servir le Roy en ceste occasion attendu son grand aage de soixante dix ou douze ans ou environ et de ses incommoditez personnelles joint qu'il ne possède que très peu de biens qui ne sont suffisants pour la nourriture de sa famille dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il fournira la déclaration de ses biens dans quinzaine.



Louis de Cherité

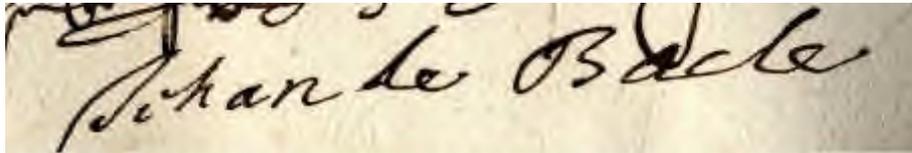
Jehan Lebascle escuyer S^r du Marays et y demurant paroisse de Longué lequel a remonstré que Louys de Cherité³²⁹.³³⁰ escuyer S^r de la **Villedieu** demurant au lieu noble de la **Belinière** paroisse de Beaufort est tellement incommodé de sa personne, comme il a fait apparoyr par pouvoyr soubz seing privé du 23 de de moys signé Louis de Cherité, qu'il ne peut comparoyr ... déclarer comme il faut qu'il est exempt du ban et arrière ban mesme de la contribution à icelluy d'aultant que **Serener** de Cherité

juillet 1686, qui relate la sépulture, sous le banc des seigneurs dans l'église d'Andrezé, de Balthazar Legras, chevalier, sieur de l'Augardière, et de René de la Vallée, son beau-frère, « décédés le 2 juillet, à la même heure ». La veuve de Balthazar Legras vendit sans doute la terre qui appartenait en 1689 à Noël d'Arissade, écuyer, sieur de Saint-Pierre, mari de Charlotte de la Porte...(C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

³²⁹ de Cherité, de Voisin, - de Cheré, - de la Verderie, - de la Touche, - de Beauvais, - des Palis, - de Soulpuy, - de la Tassinière, - de la Blinière, - d'Avrillé, - de la Noue, - de Chemant, - de la Chevière ; - dont Charles et Jacques, chevaliers de Malte, 1605 et 1651. - D'azur à un sautoir d'argent cantonné de quatre croisettes pattées d'or. - Gohory, mss. 972, p. 78. - Mss. 439 et 703. - Généalogie de 1666, mss. 14. - *Ils écartelaient aux deuxième et troisième d'or à trois lions rampants de sable.* - Audouys, mss. 994, p. 55. - Armorial mss. de 1608, p. 16. - Roger, mss. 995, p. 12. - Armorial de Dumesnil, p. 13. - D'Hozier, mss. pp. 511, 501, 532. - Mss. 995, p. 88. - Gencien, mss. 996, p. 32. - Peinture à la chapelle d'Avrillé et tombes au château de la Blinière, près Beaufort, 17^e siècle. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

³³⁰ Artur DE CHERITÉ, Ecuyer, S^r de Noizé, demurant paroisse de Beaufort, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres tant pour luy que pour son père le 21 may 1667. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

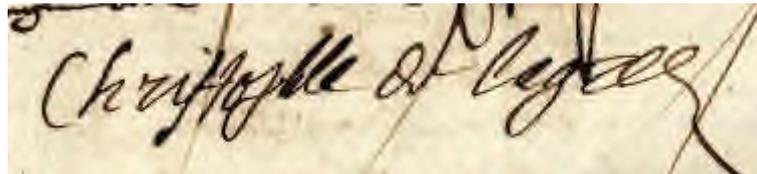
escuyer S^r de la **Tassinière** son fils sert actuellement le Roy en quallité de cappitaine et enseigne de ... du régiment de Mr le mareschal de Brezé gouverneur de ceste province depuis le passage de Serizy ... dont luy avons décerné acte et ordonné que ledit S^r de la Verderye fera apparoyr dans deux moys par certificat en la forme prescrite par le règlement de sa Majesté du service actuel qui est rendu par ledit S^r de la Tassinière son fils, et fournir la délaration de ses biens dans quinzaine.

A close-up photograph of a handwritten signature in dark ink on aged paper. The signature is written in a cursive style and reads "Jean de Bacle".

Christophe de La Grée

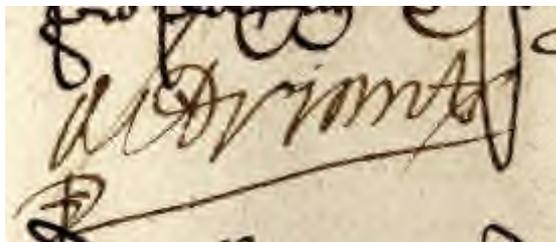
f°187v (manque la ligne du haut qui doit être la date)

Christofle de La Grée³³¹ escuyer S^r de la Houssaye demeurant en la paroisse de Chantoceaux a déclaré qu'il a servy le Roy par l'espace de quatre ans et plus tant dans le régiment de Mr le mareschal de Brezé que dans la garnizon du chasteau de **Saulmur** et qu'à présent il avait bien la volonté de continuer le service en ceste occasion mays qu'il n'a moyens de se mettre en équipage estant cadet de maison, desmuni de moyens ... dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il servira en ceste occasion et tel équipage qu'il pourra et ...

A close-up photograph of a handwritten signature in dark ink on aged paper. The signature is written in a cursive style and reads "Christophe de La Grée".

Jacques de Briant

Jacques de Briant³³² escuyer S^r de Mallabry³³³ demeurant en ceste ville d'Angers a déclaré qu'à sont très grand regret il ne peut servir le Roy en ceste occasion à raizon de la malladye de gouttes et autres dont il est journellement affligé en telle sorte qu'il ne peut faire armer ny mesme commodément aller sans l'aide d'un baston, joint qu'il est exempt de ban et arriere ban ... du privilège ... aux bourgeois et habitants de ceste ville d'Angers dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il fournira la déclaration de ses biens dans huitaine pour contribuer à proportion d'iceux sy faire ce doit.

A close-up photograph of a handwritten signature in dark ink on aged paper. The signature is written in a cursive style and reads "Jacques de Briant".

Anne de Bertin

³³¹ de La Grée de Briacé, - de l'Audière. – *D'argent à la croix potencée de gueules accostée de quatre croisettes de même.* – Mss. 439. – Audouys, mss. 994, p. 83. – D'Hozier, mss. p. 156. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

³³² Denais donne deux familles

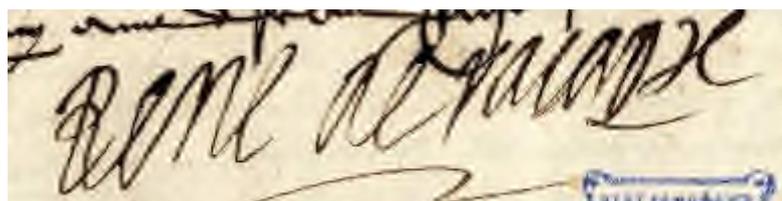
³³³ Malabry : plusieurs possibilités : à Baracé, Bocé, Châteauneuf, Loiré, Mûrs, Noyseau, Savennières

Damoiselle Anne de Bertin³³⁴ veuve feu Me Yves Brundeau demeurant en la paroisse du Lion d'Angers a déclaré qu'elle n'est contribuable au ban et arrière ban d'autant qu'elle n'a ... ny de moyens ... en quelque portion en la terre et seigneurie de la Fosse sur laquelle René Lespinay escuyer S^r de la Peleroche mari de damoiselle Marye de Bertin sa sœur aîné luy a assigné son partage jusqu'à concurrence de sept à huit cens livres dont luy a esté décerné acte.

René de Racappé S^r de Meignannes

f°189 - Du vendredy vingt neufviesme avril 1639

Messire René de Racappé³³⁵⁻³³⁶ chevalier seigneur de Meignannes paroisse de Mesnil a déclaré qu'il est en volonté de servir le Roy en ceste occasion et toutes autres pays qu'il n'a moyen suffisant pour se mettre en équipage convenable à sa condition attendu que tous les biens demeurés de la succession de déffunt messire Claude de Racappé vivant lieutenant des gardes du corps de sa Majesté sont saisis y ... et plus pour debtes ... pendant le temps qu'il a rendu à sa Majesté joint que raison de grandes despenses qu'il luy ... en l'année six cens trente cinq il s'est tellement endebté que ... sa famille qui est grande que s'il ... des ses terres il est prest et offrant de ... servir le Roy en ceste occation et se mettre en équipage convenable à sa condition dont luy avons décerné acte.



Sébastien de la Renardière

f°190 - Du sabmedy 30 avril 1639

Sébastien de La Renardière³³⁷ escuyer S^r du Mortier demeurant depuis ung an environ en quallité de domesticque du S^r baron de St Tenys³³⁸ en la maison de la Perrière paroisse du Lion d'Angers, lequel a déclaré que raison tant de sa quallité de domesticque que de son aage de soixante cinq ans ou environ et du bien qu'il possède il ne peult servyr en ceste occasion dont luy avons décerné

³³⁴ de Bertin – d'Aussigné, - de la Vau-Fêtu. – De gueules à un sautoir engrelé d'argent de quatre liens aussi d'argent. – Roger, mss. 995, p. 13. – Gaignières, Armorial mss. p. 44. – Gencien, mss. 996, p. 34. – Audouys, mss. 994, Pierre. 5, 19, 66 – Mss. 95, p. 107 (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

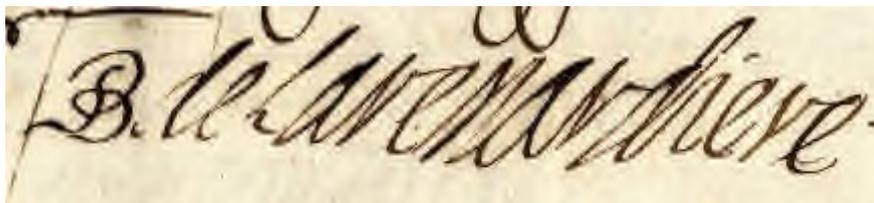
³³⁵ René de Racappé, fils de Claude, eut pour tuteur René de Quimert, baron de Tinténac. Le 29 juin 1618, il épousa, par devant Clémot, notaire à Angers, Suzanne Leroux de la Roche-des-Aubiers, fille de haut et puissant seigneur Charles, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, seigneur de la Roche-des-Aubiers et autres lieux, et de Marie Hurault. (A. Joubert, *Histoire de Ménéil et de ses seigneurs*, 1888)

³³⁶ de Racappé : *De sable à six roquets ou rocs d'échiquier d'argent à l'antique posés trois, deux et un.* (A. Joubert, *Histoire de Ménéil et de ses seigneurs*, 1888) – Ces armoiries varient selon les auteurs, mieux vaut s'en tenir au travail très complet de M. Joubert.

³³⁷ de La Renardière de la Gonnière. – *D'azur à trois renards rampant d'or posés deux et un.* – Gaignières, Armorial, mss. p. 72. – D'Hozier, mss. p. 87. – Gohory, mss. 972, p. 43. – Roger, mss. 995, p. 10. – Audouys mss. 994, p. 148, et Gencien, mss. 996, p. 62, disent ... *renards passant...* (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*) – la Gonnière : commune du Lion d'Angers (49). – Ancienne maison noble relevant de Chambellay, dont est sieur n. h. Pierre Gillet, 1539. Georges G, 1574, Guy de la Renardière, 1596, mari de Renée de Scépeaux. Elys de la Renardière, 1622, qui y réside, Pierre de la Renardière, 1624, Nicolas Legras 1641, Charles Gillet de la Renardière 1690 ... (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

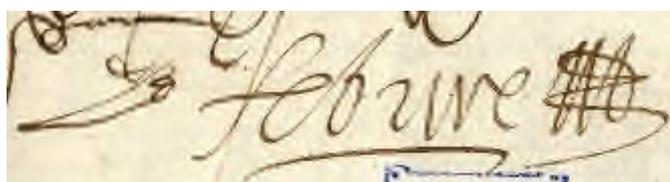
³³⁸ il s'agit d'Anne de Franquetot de Saint-Hénis, demeurant alors à la Perrière au Lion d'Angers (selon C. Port, article de la Perrière, t3, f°79)

acte et ordonné qu'il fournira la déclaration de ses biens dans quinzaine.



François Du Puy

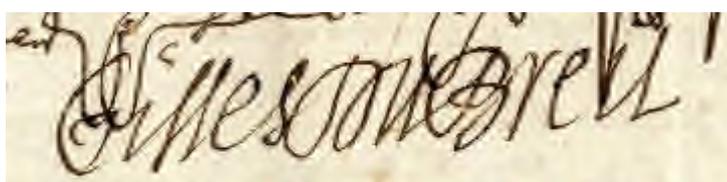
Me Jehan Lefebvre advocat au siège a remonstré que François Du Puy³³⁹ escuyer S^r dudit lieu ne peult servir en personne en ceste occasion d'aultant qu'il est ... par monsieur le mareschal de Brezé gouverneur de ceste province pour y servir le Roy ... de sa personne et aux occasions comme il a fait apparoyr par son certificat signé de Brezé et plus bas par monseigneur Fardel et scellé, dont luy avons décerné acte et ordonné que ledit certificat sera ...



Gilles Du Breil S^r de la Groisardière

f^o191 - Du vendredy sixième may 1639

Gilles Du Breil³⁴⁰ escuyer S^r de la Groisardière³⁴¹ et y demeurant paroisse de St Laurent de Landemont lequel a déclaré qu'il avait toutes les volontés de servir le Roy en ceste occasion et toutes autres, mais qu'il empesché par le moyen de la maladie de gravelle et autres corporelles dont il est ... affligé en telle sorte qu'il luy est le plus surement impossible de monter à cheval pour faire aucuns ... joint qu'il est cadet de maison et ne ... de se mettre en équipage dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il fournira la déclaration de ses biens dans quinzaine.



François Barillon S^r du Somloire

François Barillon^{342,343} escuyer S^r du Somloire³⁴⁴ et y demeurant dicte paroisse lequel a

³³⁹ Du Puy : Denais donne 3 familles différentes, j'ignore à laquelle rattacher François Du Puy

³⁴⁰ Du Breil de la Pierre, - de la Groisardière, - de la Mauvoisinière, - de la Turmelière, - de Liré. – D'or à trois lions de gueules deux et un, et une bordure d'argent chargée de huit merlettes de sable, trois en chef, deux aux flancs et une en pointe. – Mss. 439. – D'Hozier, mss. pp. 92, 93. – Mss. 703 (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

³⁴¹ la Groisardière : commune de Landemont (49). – Appartenait à Jean Rochereul, 1540 (C105 f^o370), à Jeanne-Catherine Du Maz en 1779. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

³⁴² Barillé ou Barillon de Somloire, - de Chantelou. *De gueules à trois barillés couchés d'or cerclés de sable posés deux et un.* *Audouyn*, mss. 994, p. 16. – Mss.996, p.24. – Mss. 703

déclaré qu'il a servy tant le déffunct le Roy par l'espace de dix ou douze années actuellement et le roy régnant dans leurs compagnies de chevaux légers ordinaires de ses gardes, mays que depuis dix ou douze ans environ à cause de ses incommodités il s'en est retiré qu'à présent à son très grand regret il ne peut servir en ceste occasion tant à raizon de son grand aage de soixante ans et infirmités personnelles mays qu'il offre contribuer à raizon de ses facultés et moyens ainsi que ses prédecesseurs ont fait ... qu'il ne mette ... un homme en sa place en équipage convenable, dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il fournira la déclaration de ses biens dans huitaine pour contribuer à proportion d'iceux sy faire ce doit.



Louis de Saint-Ouan

f°192 - Du sabmedy 7 may 1639

Loys de Sainctton³⁴⁵⁻³⁴⁶ escuyer S^r de la Genouillerye³⁴⁷ demeurant au lieu de la Millasserye³⁴⁸

³⁴³ Famille française de souche auvergnate et dont on connaît plusieurs branches dont une bretonne et une parisienne, issue d'un apothicaire d'Issoire (Puy-de-Dôme). Cette branche, anoblie en 1534, alliée aux Duprat, Boucherat, Mesmes, est devenue Barillon de Morangis et a donné plusieurs conseillers au Parlement. L'un de ses descendants de la famille Barillon a obtenu le droit de cité de Carouge GE en 1823. **Armoiries** : Auvergne : *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux coquilles du même et en pointe d'une rose d'argent*. - Bretagne : *de gueules à trois barillets d'or cerclés de sable, 2 et 1*. - Barillon La Coste : *d'argent au lion de gueules, à la bande d'or brochante sur le tout*.

³⁴⁴ Somloire, commune du canton de Vihiers. ... La terre formait un fief important, titré au 17^e siècle de châellenie et relevant de Maulévrier. En est sieur Jean de Ver, chevalier, mari de Marguerite de Savonnières, 1311 ; - Lucette Pelaud, 1409, 1420, Jean Barillon 1458, Marie de la Musse, sa veuve, 1481, Joachim Barillon, 1566, Charlotte du Bois, sa veuve, 1600, 1608. - François Barillon, 1652, - Urbain de Maliverné, 1661, 1666. - Charles Barillon 1680, qui cède la domaine par échange en 1696 à Thomas Dreux, marquis de Brezé... (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

³⁴⁵ de Saint-Ouan ou de Saint-Quin, ou de Saint-Ouen, de la Ribaudière, - de la Millasserie, - de la Genouillère, - *D'azur à trois gerbes d'or liées de gueules*. Mss. 439. - Audouys, mss. 994, p. 106. - Armorial, mss. de Dumesnil, p. 18. - D'Hozier, mss. p. 315. (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

³⁴⁶ Gallois de SAINT-OUEN, Ecuyer, S^r de la Maillarzerie, demeurant paroisse de Moranne, El. de la Flèche, eut acte de la représentation de ses titres, le 3 septembre 1666. (P. de Farcy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou, 1666, par Voisin de la Noirays*, 1890)

³⁴⁷ La Genouillerye : commune de Saint-Brice (53). - Fief et domaine mouvant de Saint-Brice, ayant droit de Colombier, mais non de fuie. - Les commis du comte du Maine vinrent en 1476 faire la visite du moulin et firent remarquer que les « moulains » étaient à « point carré ». Guillaume de la Genouillerye prit mal leur observation ; il appela ses gens et jura « par le Sang-Dieu » qu'il les enverrait bien. Sa femme ajouta qu'il en était venu d'autres, mais qu'elle « les avoir si bien fait battre, qu'il ne seroit jamais qu'ils n'en sentissent les coups. ». - Seigneurs : Michel Genoïl, cité aux francs-fiefs de Bouère, 1312. - La généalogie des Martigné de l'Effretière, imprimée en 1647 à la Flèche, fait connaître ensuite ; Pierre de la Genouillerye, mari de Simonne de Boiscornu, d'où Guyon de la G., qui épouse le 19 juin 1330 Catherine de Thévalle ; puis Jean de la G., marié le 9 janvier 1362 à Marie de la Pallu, d'où Geoffroy de la G., qui aurait pris le nom de Martigné après son mariage avec Eliette de la Rivière, le 6 juin 1406. Il est pourtant certain qu'on trouve depuis à la Genouillerye : Jean de la Genouillerye, seigneur de la Marinière, héritier, du chef de sa femme, de la dame de l'Anerie en Morannes, lequel prend sauvegarde des Anglais pour demeurer en pays appatissé, 1433. - Guillaume Genoïl ou de la Genouillerye, 1454, 1476, et dans le même temps Antoine de la G., seigneur de la Morinière, 1460, et Jean de la G., qui paraît à la montre de l'arrière-ban d'Anjou, 1470 et vivait en 1480. - Pierre de la Genouillerye, frappé de plusieurs coups mortels en 1500 par René de la Jaille. - Mathurin de la Genouillerye ou de Martigné, seigneur aussi de la Poullerie, 1506, 1519. - Jean de la G., mari de Jeanne Le Clerc, 1539, 1545. - François Gonnet, 1567. - René et Marie Gonnet, 1603, 1613. - Louis de Saint-Ouen, seigneur de Saint-Brice, mari de Jeanne Gougeon, dont la fille, Jeanne-Françoise, épouse le 9 février 1682, Louis de Dornagné. (Abbé A. Angot, *Dict. de la Mayenne*, 1900)

³⁴⁸ la Millasserie : commune de Morannes (49). - Ancienne maison noble relevant de Chandemanche et appartenant tout le 15^e et 16^e siècles à la famille Aubery ou Aubry, qu'on illustre les Aubery de Monceaux et du Morier. - en est sieur n. h. Jean Aubery, mari de Marie de la Quille, 1530, René Ciber, écuyer, 1599, Marie de Jacqueline Aubry, 1603, Louise de Saint-Ouan 1649

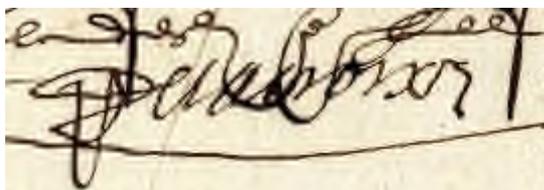
paroisse de Morannes lequel a déclaré qu'il offre servir le Roy en ceste occasion et toute autre mais qu'il n'a moyens suffisants pour se mettre en équipage convenable à sa condition, que luy donnant des aydes suffisants il se mettra en équipage convenable pour rendre le service, dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il ... la déclaration de ses biens.



Pierre de La Croix

f°192v

Pierre de La Croix³⁴⁹ escuyer S^r de la Pleyne³⁵⁰ demeurant au lieu seigneurial de Monnet³⁵¹ paroisse de Beaufort lequel a déclaré qu'à son très grand regret il ne peut servir le roy en ceste occasion tant à raison de son grand aage de soixante deux ans et ... de la malladye de gouttes ... il est grandement affligé en telle sorte qu'il ... joint qu'il en est exempt ... de contribution au ban et arrière-ban attendu que Charles de La Croix son fils escuyer S^r de Monnet est dans le service du Roy en la quallité de soldat dans la compagnie de maistre ... du régiment de Mr le mareschal de Brezé gouverneur de ceste province, comme il a dit apparoyr par certificats du S^r Du Plessis Bellier lieutenant ... commandant ledit régiment, et ... à la conduite dudit régiment signés Philippe Bellier et ... dont luy avons décerné acte et ordonné que dans deux moys il fera apparoyr par certificat en la forme prescrite par le règlement de sa Majesté su service qui sera rendu par son dit fils et baillera la déclaration de ses biens dans huitaine.



† le 15 décembre 1653, Galois de St-Ouan 1698 † le 20 janvier 1701, sa fille Elisabeth, veuve de Henri de Martigné, 1716. – Il y existait encore en 1850 un magnifique et haut portail avec armoiries, qu'on a jeté bas pour bâtir des étables. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

³⁴⁹ de La Croix, d'Arданne, - de Richelieu, - de Monet ou Maunet, - de la Plaine. – *D'azur à la croix d'argent cantonnée de quatre roses d'or.* – Audouys, mss. 994, p. 60. – Sceau, 18^e siècle. – L'Armorial mss. de Dumesnil, p. 14, et le mss. 703 donnent aux de la Croix de Monet et de la Plaine les armes ci-dessous : *D'argent au lion de sable armé et lampassé de gueules.* (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

³⁵⁰ la Plaine : commune de Mazé (49). – *la Pleygne* 1616 (état-civil) – Ancienne maison noble, dont est sieur n. h. Jean Delacroix, mari de Catherine Leroyer, inhumé le 7 février 1627 dans lechoeur de la chapelle de Sobs dont il est dit fondateur. – Leur fille épouse à Sobs Philippe de Tanton le 13 septembre 1655 ? (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

³⁵¹ Monnet : commune de Beaufort (49). – Ancienne villa gallo-romaine établie au cœur de la forêt de Beaufort et faisant partie jusqu'au 7^e siècle du domaine royal. Pépin en fit don à l'abbaye St Aubin d'Angers, à qui Charlemagne confirme cette propriété en 769. L'abbaye n'y possédait plus qu'un moulin aux 12^e et 13^e siècles, qui a disparu même au 14^e siècle et la terre, sans doute aliénée par les moines, resta longtemps perdue au milieu des bois. – En est sieur Jean Lemaire en 1445, n. h. Antoine Lebasclé 1576, mari de Renée Clément, n. h. Pierre de Goubis 1607, n. h. Pierre de la Croix 1622, mari de Catherine Levoyer, Charles de la Croix, mari de Françoise Baro, 1630, mort à Paris le 20 juillet 1670, Laurent Boissard de Marolles, gentilhomme servant, qui y meurt le 18 février 1693, Laurent-Louis Boissard 1707, qui y meurt le 24 août 1712, âgé de 31 ans... (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

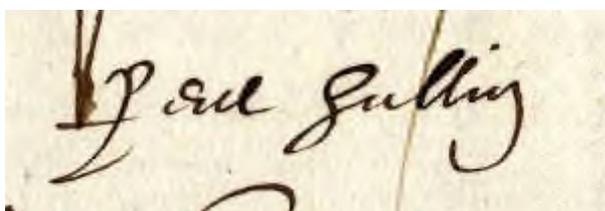
René Hullin S^r de la Bouguelière

f°193

Nota : il y 3 représentants de cette famille, voir Jean au f°149

Du mardi 10^e may 1639

René Hullin³⁵² escuyer S^r de la Bouguelière³⁵³ cy-devant demeurant en sa maison de la Poissonnière³⁵⁴ paroisse de La Bouessière, lequel a déclaré qu'il n'est tenu servyr en ceste occasion attendu qu'il sert actuellement le Roy en quallité de soldat ... dans la garnizon du chasteau de ceste ville comme il a fait apparoyr par certificat et attestation de monseigneur le mareschal de Brezé gouverneur dudit chasteau et de ceste province, qu'il a représente signé de Brezé, et plus bas par monseigneur ... la datte du huit apvril dernier ... et est exempt de la contribution et est à présent dans le chasteau de ceste ville, dont luy avons décerné acte et ordonné que ledit certificat sera enregistré au registrement et remembrance du greffe du ... et fournira la déclaration de ses biens dans huitaine.



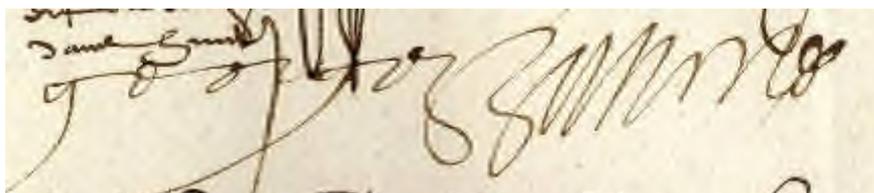
Georges Hullin S^r de la Chabossière

³⁵² Hullin : famille qui s'éleva dans les charges de la magistrature, anciennement anoblée, que Thorode signale à Bouère en 1457, mais qui s'établit surtout à Craon et dans le Craonnais. Elle posséda les terres de Saint-Amadour, de la Selle-Craonnaise, la Suhardière, de la Lande-Balisson, du Margat (Contigné), de la Pommeraie, de la Poissonnière (la Boissière), etc... En 1669, Mathurin H., fils de Jean H., sieur de la Fresnaie, Georges H., sieur de la Selle, Mathurin H., sieur de Saint-Amadour, René H., sieur de la Guilletière, Mathurin H., sieur de la Poissonnière, firent admettre leurs titres de noblesse depuis leur trisaïeul, vivant en 1501. Ils portaient *de gueules à deux bandes d'argent accostées de six besans de même*. Ces armoiries, sommées d'une couronne de marquis et soutenues de deux lévriers, sont sur une belle plaque de cheminée dans une maison voisine de l'hôpital de Craon. Jean, qualifié honnête homme et sage, bachelier ès lois, 1458, est lieutenant du sénéchal de Craon. - Antoine est sénéchal de Daon, Festillé, Vièves, etc., 1478, 1496. C'est lui sans doute qui épousa Marguerite Domin, de Courbeville, et qu'on dit écuyer en 1540. Noble Julien Hullin, mari de Christophette Le Maçon, qui fit baptiser à Courbeville un fils nommé François, devait être son fils. - Jean, qualifié noble homme et sieur de la Grange, 1597, avocat puis procureur fiscal de Craon, mourut le 22 octobre 1616, laissant de nombreux enfants de Marguerite Fardeau. - Georges, fils du précédent, sieur de la Chabossière, mari de Catherine Cormier, juge civil de Craon, fut aussi gouverneur du château après Julien, son frère, et mourut en 1651. - Georges, sieur de la Chabossière, marié en 1650 à Claude Poulain, de Château-Gontier, dame de la Lande-Balisson, succéda à son père comme juge civil, et eut sa sépulture dans la chapelle de l'hôpital de Craon le 28 août 1665. - Georges, seigneur du Margat en Contigné, du chef de N. Lasnier, était lieutenant criminel au présidial d'Angers en 1698. (Abbé A. Angot, *Dict. de la Mayenne*, 1900)

³⁵³ la Bouguelière : commune de Pommerieux (53). - Terre noble dont sont sieur : Julien Bouguere, écuyer, mari de Françoise de Feschal, 1500 : René Hullin, qui épouse à Craon, en 1630, Jeanne Guérin, de la paroisse de Pommerieux, et demeure à la Poissonnière, de la Boissière, où naissent : Jean, 1633 ; Mathieu, 1634 ; Renée, 1635 ; Catherine, 1637 ; Jeanne, 1639 ; Jean, 1640. Alexandre Hullin, prêtre, est sieur en 1702 de la B., qui est vendue nationalement le 13 ventose an III sur M. Henri de Bodard pour 18 100 livres. (Abbé A. Angot, *Dict. de la Mayenne*, 1900)

³⁵⁴ la Poissonnière : commun de la Boissière (53). - Fief mouvant de la Boissière, domaine comprenant maison manable, métairie de la Brosse et les closiers de la Rochette et de Bellay, 18^e siècle. - En furent sieurs : René Hullin, sieur de la Bouguetièrre, mari de Jeanne Guérin, 1633 ; - Mathurin Hullin, blessé grièvement d'un coup de fusil par le sieur de Scépeaux de la Chapelière en 1671, fut aussi menacé en 1697, au sortir de la messe paroissiale par son propre fils qui demeurait alors à la Grand'Maison du bourg. Il épousa 1^o Elie du Buron, d'où Anne-Renée, 1678, 2^o Françoise Blanchet, dont il laissa en 1709 des enfants mineurs. - Elie Hullin, mari de Louise-Pauline Gillet de la Renardière, d'où : Elie-pual, 1730 ; il meurt en 1746. (Abbé A. Angot, *Dict. de la Mayenne*, 1900)

Georges Hulin escuyer S^r de la Chabossière sénéchal de Craon et y demeurant a dict avoir fait faire les publications en l'estandue de la baronnye de Craon apporté les certificats desdites publications et donné advis à tous les gentilshommes demeurant au-dedans de ladite baronnye de se mettre en équipage convenable à l'effect du ban et arrière ban, que de sa part il rendrayt fort volontiers le service qu'il doit au Roy en ceste occasion s'il n'estoyt retenu dans le service de sa charge à rendre la justice aux subjects de sa Majesté dont luy avons décerné (acte) et ordonné qu'il fournira la déclaration de ses biens dans huitaine.

A close-up photograph of a handwritten signature in dark ink on aged paper. The signature is highly stylized and cursive, appearing to read 'Georges Hulin'.

François Mullet S^r de la Girouzière

f^o193-f^o193v

Me Pierre Guillemin avocat au siège en vertu de lettre missive par luy représentée sous la datte du huitiesme de ce moys a remonstré que François Mullet³⁵⁵ escuyer sieur de la Girouzière³⁵⁶ est au service du Roy depuis six ans environ servant actuellement le Roy en quallité d'enseigne en la garnizon de Noirmoustier comme il a dict apparoyr par le certificat du S^r Du Chastelet gouverneur pour le service du Roy dans ladite Isle qu'il a représenté en datte au chasteau de Noirmoustier du dixiesme de ce moys signé ... Du Chastelet au moyen de quoy il est exempté du service en ceste occasion et mesme de contribution à icelluy dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il ... Du Chastelet fera apparoyr dans deux moys de lettres de ... de sa Majesté de l'establissement de ladite garnizon et estat d'icelle et cependant fera la déclaration de ses bien dans huitaine.

A close-up photograph of a handwritten signature in dark ink on aged paper. The signature is highly stylized and cursive, appearing to read 'Pierre Guillemin'.

Pierre des Renardières

f^o194 - Du mercredy 11^e may 1639

Me François Picotins avocat au siège curateur aux causes de Pierre des Renardières escuyer sieur de (blanc) Noue a remonstré que ledit des Renardières ne peut servir en ceste occasion d'autant qu'il sert actuellement le Roy dans sa citadelle d'Oléron est couché et ... sur le roolle et estat de la compaignye dont il a dict apparoyr par certificat du S^r Che... de Broc Cinq Mars cappitaine d'une

³⁵⁵ Mullet de la Sauvagère, - de la Girouzière, - de la Picherie, - de Bouzillé ; - dont Robert, sénéchal d'Anjou et du Maine, et B..., conseiller au Parlement de Paris en 1344. – *D'azur à six grains d'orge d'or posés trois, deux et un.* – Mss. 703. – Audouys, mss. 994. pp. 125 et 115. – D'Hozier, mss. pp. 133 et 155. – Armorial, mss. de Dumesnil, p. 17. – Gencien, mss. 996. p.53, et le mss. 439 disent : ... *six grains d'orge ou losanges d'or mis en sautoir...* (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

³⁵⁶ la Jalouzière : commune de Bouzillé (49). – *Le lieu noble de la Girouzière* 1540 (C 106 f^o152). – La Girouzière (Cass.) – Ancien fief et seigneurie relevant de la Pierre-Baudron. – En est sieur Mando Mullet, écuyer, comme mari de Jeanne Ursay, 1540, n. h. Olivier Subleau 1670, Noël Mullet, capitaine au régiment d'Orléans, 1720. (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

compagnye de gens de pied actuellement pour le service de sa Majesté en ladite citadelle d'Oléron du huit jour de may six cens trante huit dont luy avons décerné acte et ordonné que dans deux moys il fera apparoyr par certificat du service qu'il avoit rendu à sadite Majesté et fournira sa déclaration de ses biens dans huitaine.

Du jeudy 12 dudit

Me Charles Froger advocat au siège a remonstré que René Delaunay escuyer S^r de la Haye demeurant en sa maison de Daangé paroisse St Aubin de Pouancé à cause de ses infirmités de malladye de ... coutinuelle il luy est impossible pouvoyr ... ne monter à cheval ... il ne peut servyr en personne en ceste occation et a offert contribuer selon le peu de biens et facultés qu'il possède en conséquence de la procuration spéciale passée par François Crosnier nottere roial résidant à Chazé Henry le quatriesme de ce moys qu'il a représentée, dont luy avons décerné acte et ordonné qu'il fournira la déclaration de ses biens dans huitaine pour contribuer à proportion d'iceux

René d'Aubigny

f°194v - Du vendredy 13 may 1639

A comparu Me Mathias Froger advocat au siège lequel nous a remonstré que Me René d'Aubigny sieur baron de Saint ... est demeuré mallade en sa maison de la Jousnelinière³⁵⁷ en telle sorte qu'il ne peut comparoyr ... représenté certificat du S^r ses Roches Baritault maistre de camp d'ung régiment de cavallerye et cappitaine d'une compagnie de chevaux légers ... pour le service du Roy, partant qu'il a fourni en ladite compagnye de chevaux légers la personne de François d'Aubigny escuyer S^r du Pin son fils non marié, ... pour servyr le Roy ... sous son commandement ledit certificat en datte à St Germain en Limouzin ... Germain le douze ... signé Chasteaubriant les Roches et plus bas par monsieur la Brosse scellé, lequel certificat ledit Groger a représenté comme luy ayant esté mis entre mains par François Lemazon serviteur domesticque dudit S^r baron de Saint Germain et par le ... duquel il a dict ledit sieur estre exempt de service personnel au ban et arrière-ban et de contribution d'icelluy, dont luy avons décerné acte et ordonné que le certificat sera enregistré au registre de remembrance du greffe au siège pour y avoir recours et ledit sieur baron de Saint Germain fera apparoyr dans deux moys par certificat en la forme prescrite par le règlement de sa Majesté du service qui sera rendu par ledit S^r du Pin son frère, pour luy servir de décharge sy faire ce doit et cependant fournira la déclaration de ses biens dans huitaine.

Signé M. Froger pour ledit sieur

³⁵⁷ la Jousnelinière : commune du Pin-en-Mauges (49). – Ancienne seigneurie relevant de Bohardy, apportée vers 1374 par Jeanne de l'Espine à Guyon d'Aubigné. Veuve et remariée à Guillaume de Chourses, elle donna, du consentement de Thibaut de l'Espine, chevalier, le 3 juillet 1404 à Morlet d'Aubigné, son fils, qui épousa Marguerite fille de Guillaume Gosselin, la terre de la Jousnelinière avec l'herbergement de la Joussaie, qui resta dès lors dans la famille jusqu'au 17^e siècle. – Thibault d'Aubigné, reçu écuyer de la grande écurie le 12 février 1450, puis maître d'hôtel du roi, y mourut en décembre 1482 et fut enseveli en l'église du Pin. Par son testament du 12 juillet 1480, il avait fondé une chapelle en son château. – En 1518, Hervé d'Aubigné acquit du baron de Montrevault les droits seigneuriaux en l'église du Pin, qu'une transaction de 1550 lui confirma. – Claude d'Aubigné, gentilhomme de la chambre, 1594, et maître de camp de cavalerie, mort vers décembre 1621, accompagnait Henri IV à la rédition de Paris. – La terre fut acquise en 1644 par Philippe de St-Offange, seigneur aussi de la Pouëze, † le 12 août 1678. C'est chez lui que vint se réfugier le 8 août 1654 le cardinal de Retz, évadé du château de Nantes, l'épaule brisée et tout meurtri. Il y passa une partie du jour au fond d'un souterrain, le corps dans la boue, et en voulut partir à tous risques pur gagner Beaupréau, sous l'escorte du maître du logis, qui dut encore faire halte et le cacher dans des fermes voisines... (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

René de Limesle S^r de la Bouveraie

f°194v

René de Limesle³⁵⁸ escuyer S^r de la Bouveraye³⁵⁹ demeurant en sa maison de la Bouveraye paroisse d'Ingrande en bas Anjou lequel a déclaré qu'il est exempt de servyt en ceste occasion d'aultant que Pierre de Limesle escuyer

Nota : le folio 194v se termine ainsi, sans suite apparente

f°195

Extrait du registre du greffe civil ordinaire de la sénéchaussée d'Anjou et siège présidial d'Angers au subject du ban et arrière ban.

A comparu damoiselle Magdeleyne L

³⁵⁸ de Limesle, de la Bouveraie, - de Bettefroy, - de la Corbinière. – *D'argent à trois tourteaux d'azur chargés chacun d'une étoile ou d'une quintefeuille d'argent.* – Armorial mss. de Dumesnil, p. 16. – Mss, 439. – D'Hozier, mss, p. 78. – Le Mss. 703, dit : *D'argent à trois tourteaux de gueules...* - Audouys, mss. 994, p. 106, ajoute ; *parti*, comme ci-dessous, qu'indiquent seulement le mss. d'Orléans, Gencien, mss. 996, p. 46, le mss, 665, p. 94, Gaignières, Armorial mss, p. 18, Roger, mss. 995, p. 7 : *De sable à une étoile de six raies d'argent ou une molette d'éperon, au chef d'argent chargé de deux quintefeuilles d'azur.* – Mss. 972, p. 18. – Audouys, mss. 994, p. 107, indique aux Lemesle de la Corbinière les deux dernières armes, mais la *molette d'or.* - D'Hozier, mss. p. 528, donne à Monique de Bastard, femme de Louis de Limelle de Bouvrais : *mi-parti au premier de gueules à une fleur de lis d'or mouvante de la partition ; et sa deuxième d'or à une demi-aigle de gueules, mouvant aussi de la partition.* (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*)

³⁵⁹ la Bouveraie : commune d'Ingrandes (49). – appartenait du 16^e à la fin du 18^e siècle à la famille noble de Limesle, aujourd'hui, par acquêt des derniers héritiers, à Mr Guitton aîné. Le seigneur d'Ingrandes, de qui relevait la terre, autorisa par lettres du 15 juillet 1615 le tenancier à enclore sa maison de fossés avec bascules ou pont-levis. La Chapelle seigneuriale en fut fondée le 18 octobre 1623... (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)